

Etudes et Documents

COMPARAISON DES REVENUS REELS DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

Analyse statistique

Préface
de M. Albert COPPÉ
Vice-Président de la Haute Autorité

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

**COMPARAISON
DES REVENUS REELS DES
TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES
DE LA COMMUNAUTE**

Analyse statistique

**Préface
de M. Albert COPPÉ
Vice-Président de la Haute Autorité**

AVANT-PROPOS

L'exposé suivant établit une comparaison des revenus réels des mineurs et des ouvriers sidérurgistes entre les pays de la Communauté ; il est d'abord et surtout intéressant au point de vue de la politique sociale. Il montre comment l'idée de l'égalisation des revenus dans le progrès a véritablement pris corps depuis l'ouverture du marché commun ; il montre aussi combien sont encore différentes d'un pays à l'autre les idées et la politique appliquée dans le domaine des impôts sur les salaires, des cotisations de sécurité sociale versées par les travailleurs et des allocations familiales qui leur sont versées par l'Etat ou les entreprises. Nous n'entendons pas établir dans quelle mesure une égalisation parfaite dans ces domaines précis est souhaitable. Mais un clair exposé des faits constitue sans aucun doute une tâche primordiale, puisque ce n'est qu'ainsi que pourront être dégagés les points de départ possibles d'une action commune de politique sociale.

Cet exposé présente par ailleurs — et c'est ce qui lui donne un attrait particulier — un intérêt propre du point de vue méthodologique. La comparaison internationale des revenus réels compte parmi les tâches les plus ardues de la statistique moderne ; certains vont même jusqu'à nier tout simplement la possibilité d'une telle comparaison. La tâche que la Haute Autorité assumait en établissant cette comparaison internationale des revenus réels présentait un double aspect. D'une part il devenait urgent de fournir des données comparables entre les différents pays sur le montant et le rapport des revenus perçus par les mineurs et les ouvriers sidérurgistes, l'information des intéressés étant en effet l'un des instruments les plus importants de la politique sociale du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. D'autre part le fait même de l'existence de cette Communauté offrait une chance unique de fournir un travail de caractère réellement pratique et établi sur des données concrètes. En outre, de nouvelles méthodes de travail, en matière économique et sociale, seront ainsi cristallisées par les travaux de la Haute Autorité ; elles consistent à exposer très concrètement les questions examinées, ce qui est rendu possible par les discussions avec les experts. L'œuvre exposée ici eut été impensable sans l'intensive collaboration d'un grand nombre d'experts représentant les gouvernements, les entreprises et les syndicats qui ont toujours manifesté le plus grand intérêt pour nos travaux. Nous les prions de trouver ici, encore une fois, l'expression de la gratitude de la Haute Autorité. Bien entendu, celle-ci porte seule la responsabilité de la présente publication.

Quelques-uns des problèmes dont la solution a été recherchée en commun montreront combien a été fructueuse cette étroite collaboration avec les experts.

Pour la première fois, dans la littérature spécialisée d'Europe occidentale, on est parvenu à obtenir, sur le plan international, des données homogènes sur le revenu de catégories déterminées des travailleurs de l'industrie. Pour la première fois il a été possible de comparer le pouvoir d'achat réel des revenus nominaux grâce aux nouvelles méthodes des « Taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation ». Pour la première fois, ces taux d'équivalence ont pu être basés sur le relevé de 22.000 prix effectués sur place par des fonctionnaires de la Haute Autorité dans 2.000 magasins environ, le principal souci de cette enquête ayant été de rechercher dans toute la mesure du possible des qualités identiques pour les différentes marchandises. Pour la première fois, on a tenté de déterminer des taux d'équivalence sur la base d'un « panier européen » en utilisant les travaux de nos experts néerlandais, MM. Bogers et Van IJzeren.

Enfin on a voulu pour la première fois expliquer, au moins partiellement, les écarts existant entre les revenus réels d'un pays à l'autre : soit par les différences dans la pyramide des âges des ouvriers, soit par des différences dans la durée du travail, soit encore par des différences dans le niveau général de production et de consommation des diverses économies nationales.

Bien entendu, le présent exposé est encore loin de pouvoir répondre à toutes les questions qui se posent. Il reste en particulier de nombreuses enquêtes à effectuer en matière de comparaison du niveau de vie (qui va bien au-delà d'une simple comparaison des revenus réels). La nouvelle enquête actuellement en cours sur les budgets familiaux de 2.000 familles de mineurs et d'ouvriers sidérurgistes de la Communauté est une étape importante dans cette direction ; d'autres initiatives devront suivre.

Le présent ouvrage a été élaboré par la Division des Statistiques de la Haute Autorité sous la direction du Dr. Rolf Wagenführ. Ce travail a été terminé le 1er octobre 1956.

Albert COPPÉ.

Vice-Président de la Haute Autorité.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	
I — Base de départ : le niveau de vie	13
II — Le niveau de vie des travailleurs des industries de la Communauté	15
III — Enseignements que l'on peut tirer de la comparaison du revenu réel en 1953	17
IV — Progrès réalisés par rapport à l'année précédente dans les méthodes utilisées	19

Chapitre premier - Les données de base

Conditions nécessaires à l'établissement d'une comparaison des revenus réels	21
Les revenus nominaux	21
Catégories de travailleurs considérées	25
Données de base sur le revenu	28
Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation . . .	30
Les données de base sur les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation	32
Considérations d'ordre général sur les possibilités d'erreurs	34

Chapitre II - Comparaison des revenus réels en 1954

1. MINES DE HOUILLE

A. Les faits

Présentation du schéma adopté pour les tableaux	37
Ouvriers du fond	47
— inscrits, mariés, sans enfant	47
— présents, mariés, sans enfant	49
— mariés, deux enfants	51
Ouvriers du jour	52
Vue d'ensemble provisoire sur les mines de houille	54

	Page
B. Analyse des faits	
Point de départ de l'analyse	55
Incidence de la pyramide des âges sur le montant du revenu . .	56
Revenu réel par poste effectué	63
Comparaisons régionales	65
Relation entre gain brut et revenu net	67
Généralités	67
Les allocations familiales dans les mines de houille	69
Les cotisations ouvrières à la sécurité sociale	70
Impôts sur le revenu	72
Combinaison des trois facteurs	75
Note subsidiaire : comparaison des revenus réels des ouvriers non logés par la mine	76
 2. SIDERURGIE	
A. Les faits	
Les données de base	77
Le revenu des ouvriers sidérurgistes	83
 B. Analyse des faits	
Revenu réel par heure de travail payée	85
Revenu réel des ouvriers logés et non logés	86
Relations entre gain brut et revenu net	87
Les allocations familiales dans l'industrie sidérurgique . . .	88
Les cotisations à la sécurité sociale	89
Impôts sur le revenu	90
Combinaison des trois facteurs	92
 3. MINES DE FER	
A. Les faits	
Observations préliminaires	95
Le revenu réel des ouvriers des mines de fer en 1954	101

	Page
B. Analyse des faits	
Point de départ de l'analyse	103
Revenu réel par heure de travail	104
Relations entre gain brut et revenu net	105
Les allocations familiales dans les mines de fer	106
Les cotisations ouvrières à la Sécurité Sociale	107
Impôts sur le revenu	108
Combinaison des trois facteurs	109

Chapitre III - Evolution des gains horaires bruts jusqu'au milieu de 1956

Point de départ	111
Mines de houille	116
Sidérurgie	122
Mines de fer	125

Chapitre IV - Le panier de consommation européen

Point de départ	129
Discussion des méthodes	131
Les premiers résultats	134
Revenu net des ouvriers mineurs	136
Revenu net des ouvriers sidérurgistes	137
Revenu net des ouvriers des mines de fer	138
Autres synthèses relatives au revenu net	139
Autres calculs	141

RECAPITULATION ET PERSPECTIVES

Appréciation des résultats	143
Tâches futures	147

A N N E X E :

Liste des experts membres de la Commission « Méthodes de comparaison internationale des salaires réels »	149
--	-----

LISTE DES GRAPHIQUES

MINES DE HOUILLE

	Page
Revenus nets réels 1954	
Ouvriers du fond, inscrits, logés par la mine	40/41
Ouvriers du fond, présents, logés par la mine	42/43
Ouvriers du jour, inscrits, logés par la mine	44/45
Ouvriers du jour, présents, logés par la mine	46/47
Ouvriers du jour de 18 ans, inscrits, logés par la mine	62/63
Dégressivité des impôts versés selon le nombre d'enfants, 1954	
Ouvriers du fond, inscrits (Impôts versés par les familles de deux enfants)	72/73
Rapport entre allocations familiales, cotisations de sécurité sociale et impôts sur le revenu des travailleurs, 1954	
Ouvriers du fond, inscrits	74/75

INDUSTRIE SIDERURGIQUE

Revenus annuels nets réels 1954	
Ouvriers inscrits, non logés par l'entreprise	80/81
Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, non logés par l'usine	82/83
Dégressivité des impôts versés selon le nombre d'enfants, 1954	
Ouvriers inscrits (Impôts versés par les familles de deux enfants) .	90/91
Rapport entre allocations familiales, cotisations de sécurité sociale et impôts sur le revenu des travailleurs, 1954	
Ouvriers inscrits	92/93

MINES DE FER

Revenus annuels nets réels 1954

Ouvriers du fond, inscrits, non logés par la mine	98/99
Ouvriers du jour, inscrits, non logés par la mine	100/101

Rapport entre allocations familiales, cotisations de sécurité sociale et impôts sur le revenu des travailleurs, 1954

Ouvriers du fond, inscrits	108/109
--------------------------------------	---------

EVOLUTION DES SALAIRES REELS DE 1953 AU DEUXIEME TRIMESTRE

Evolution des salaires réels par poste dans les mines de houille de la Communauté de 1953 au deuxième trimestre 1956

Ouvriers du fond	118/119
Ouvriers du jour	120/121

Evolution des salaires horaires réels dans l'industrie sidérurgique de la Communauté de 1953 au deuxième trimestre 1956

124/125

Evolution des salaires horaires réels dans les mines de fer de la Communauté de 1953 au deuxième trimestre 1956

126/127

REVENUS ANNUELS NETS SUR LA BASE DU PANIER EUROPEEN

Revenus annuels nets des ouvriers des mines de houille 1954

Ouvriers du fond, inscrits, logés par la mine	134/135
---	---------

Revenus annuels nets des ouvriers sidérurgistes 1954

Ouvriers inscrits, non logés par l'entreprise	136/137
---	---------

Revenus annuels nets des ouvriers des mines de fer 1954

Ouvriers du fond, non logés par la mine	138/139
---	---------

ECHELONNEMENT DES REVENUS DES TRAVAILLEURS DE LA COMMUNAUTE

Echelonnement des revenus des mineurs du fond dans les mines de houille par pays et groupes

144/145

Echelonnement des revenus des mineurs du jour dans les mines de houille par pays et groupes

144/145

Echelonnement des revenus des ouvriers sidérurgistes par pays et groupes

144/145

INTRODUCTION

I. — BASE DE DEPART : LE NIVEAU DE VIE

On a souligné à maintes reprises qu'une des tâches les plus importantes, parmi celles qui incombent à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, est de contribuer au relèvement du niveau de vie dans les Etats membres. Ce principe, qui figure déjà dans le préambule du Traité, est exprimé à nouveau aux art. 2 et 3 et concrétisé encore dans d'autres dispositions (Art. 46 par ex.). L'unité indivisible des aspects économiques et sociaux est ainsi réaffirmée.

Cependant, si l'on veut relever le niveau de vie, il convient d'étudier son évolution de façon suivie et de mesurer son importance approximative dans les divers pays. En premier lieu, on est ainsi amené à rechercher une définition plus précise de la notion de niveau de vie et à mettre en évidence les éléments qui se prêtent le mieux, à l'aide des moyens dont on dispose aujourd'hui, à une évaluation quantitative permettant de confronter entre eux ces éléments ramenés à une forme comparable.

Les problèmes que pose l'évaluation du niveau de vie ont été étudiés récemment de façon systématique par un comité d'experts réuni par le Secrétaire général des Nations Unies, de concert avec le Bureau International du Travail et l'UNESCO. Pour délimiter le cadre de la présente étude, il semble que le plus simple soit de se référer aux conclusions du rapport qui a été établi par ce comité d'experts ⁽¹⁾.

Le rapport commence par établir une distinction entre niveau de vie, standard de vie et norme de vie.

La norme de vie représente les conditions de vie souhaitées, et le standard de vie, les conditions de vie qu'il sera possible d'atteindre ; quand au niveau de vie, il a trait aux conditions réelles.

Etant donné que nous n'en sommes encore qu'à nos débuts en fait d'études de ce genre, il semble qu'il soit préférable de se limiter tout

(1) *Rapport sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international*, Nations Unies, New-York 1954, N° de vente 1954, IV. 5. Voir notamment page 2.

d'abord à l'analyse des conditions de vie réelles, c'est-à-dire du niveau de vie.

Pour reprendre les termes employés par les experts ⁽¹⁾, le niveau de vie « est une unité organique qui comporte à la fois des aspects matériels et immatériels. Le niveau de vie n'exprime pas seulement une consommation de biens et de services matériels, il représente aussi un état d'esprit et une participation aux aspects immatériels de la culture. Le niveau de vie d'une population donnée est affaire de répartition plutôt que de simples moyennes. En outre, son évaluation est nécessairement fonction d'une échelle de valeurs donnée. Il résulte inévitablement de ces observations que le niveau de vie considéré comme un tout, ou par rapport à tel ou tel des éléments entre lesquels il peut être divisé, revêt un sens différent selon les diverses cultures ».

Pour la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le problème du niveau de vie s'inscrit, dans l'immédiat tout au moins, dans un espace restreint. Les Etats membres appartiennent tous au groupe culturel occidental — de l'Europe occidentale — et se caractérisent par des conceptions assez semblables quant aux fins qu'ils poursuivent, par des points de vue communs touchant certains de leurs besoins, par des principes analogues concernant l'organisation de l'Etat et de l'économie et, comparées à celles qui existent ailleurs dans le monde, par des différences relativement faibles, même dans les conditions naturelles telles que le climat, par exemple.

On trouvera quelques indications utiles à cet égard dans le tableau ci-après, qui a été établi principalement à l'aide d'indicateurs qui ont été considérés comme particulièrement importants par les auteurs du rapport déjà cité de l'O.N.U. La comparaison avec les données relatives aux cas offrant les conditions les plus défavorables en Europe et dans le monde, met notamment en évidence la parenté étroite des niveaux de vie des divers pays de la Communauté. Il n'est guère possible — et il est d'ailleurs inutile — de synthétiser à l'aide d'un seul énoncé les divers symptômes dont il est fait état dans le tableau. Il est hors de doute que les niveaux de vie au Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne, sont très proches l'un de l'autre ; par contre les chiffres intéressant l'Italie sont légèrement moins favorables ⁽²⁾.

(1) *Rapport sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international*, op. cit. p. 86.

(2) Un auteur français, Jacques Méraud, aboutit approximativement au même résultat. Voir J. Méraud : « Disparités internationales de niveaux de vie » dans : *Revue de l'Action Populaire*, avril 1956.

Quelques indicateurs généraux du niveau de vie dans les pays de la Communauté

	Alle- magne (RF)	Bel- gique	Lu- xem- bourg	France	Pays- Bas	Italie	Sarre	Niveau le plus défavorable	
								Europe	Monde
1. Espérance de vie à la naissance <i>en années</i> ⁽¹⁾									
Hommes	64,6	62,0	61,7	63,6	70,6	.	.	41,9	32,5
Femmes	68,5	67,3	65,8	69,3	72,9	57,5	.	46,8	31,7
2. Mortalité infantile ⁽¹⁾ Décès d'enfants de moins d'un an (<i>par 1.000 naissances vi- vantes</i>)	42,8	41,9	41,7	41,9	21,1	52,8	49,4	116,3	199,0
3. Calories disponibles par jour et par habi- tant 1953/54	2905	2960	2960	2795	2910	2595	.	2520	1685
4. Consommation d'éner- gie par habitant (1954) <i>(en t d'équiv. de houille)</i>	3,0	3,7	3,7	2,5	2,1	0,9	.	0,3	0,01
5. Consommation d'acier par habitant (1954) <i>(kg)</i>	319	287	287	211	208	101	.	23	3
6. Consommation privée par habitant exprimée en milliers de frs b. (1954) (<i>panier euro- péen</i>) ⁽²⁾	19,8	34,6	32,7	33,2	23,1	14,2	26,5	.	.

(1) Chiffres disponibles les plus récents pour chaque pays d'après les publications de l'O.N.U.

(2) Source : O.E.C.E. - *Statistiques Générales* 1956, n° 5.

II. — LE NIVEAU DE VIE DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

Il convient cependant de délimiter avec plus de précision le but exact que nous nous proposons d'atteindre. Bien que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'intéresse à l'étude du niveau de vie de la population en général, son objectif essentiel et primordial est l'étude du niveau de vie des travailleurs occupés dans les industries de la Communauté. Etudier le niveau de vie de ces travailleurs en fonction de la définition formulée ci-dessus (page 14) est une tâche pour laquelle

les statistiques économiques dont on dispose, étant donné les moyennes générales qu'elles fournissent, sont insuffisantes.

C'est pourquoi, si notre objectif demeure l'étude du niveau de vie en général, il y a, à l'heure actuelle, dans le cadre de la Communauté Européenne, d'autres tâches plus précises et plus concrètes qui se font jour et dont il conviendra également de tenir compte dans le choix des méthodes à mettre en œuvre aux fins de notre analyse.

Compte tenu des particularités du problème d'une part, du matériel statistique disponible ou accessible d'autre part, deux méthodes paraissent devoir être retenues au stade actuel :

a) réalisation d'enquêtes sur les budgets familiaux des travailleurs de la Communauté ;

b) établissement de comparaisons des revenus réels des travailleurs de la Communauté.

Aux yeux des experts de l'O.N.U., les statistiques relatives aux budgets familiaux sont particulièrement importantes. Elles permettent « d'obtenir une description plus directe et plus complète du niveau de vie qu'en employant un ensemble d'indices qui ne présentent pas de liens entre eux... De l'avis du Comité, ces enquêtes, qui ont avant tout pour objet de procurer des renseignements de première main sur le niveau de vie réel, et, entre autres, sur le niveau de la consommation et des dépenses, pourraient, dans le cadre d'informations plus générales, fournir le tableau le plus approché de l'ensemble de la situation dans ce domaine. Il faudrait réunir ces données non seulement pour un pays dans sa totalité, mais encore pour certains groupes régionaux, raciaux ou ethniques, sociaux ou économiques. » (1)

En collaboration avec les Instituts de Statistique des six pays, la Haute Autorité a entrepris une première enquête comparative internationale sur les budgets familiaux des travailleurs des mines de houille, de la sidérurgie et des mines de fer (2) ; conformément aux indications du Bureau International du Travail, cette étude portera également dans une large mesure sur les quantités consommées. Les résultats de cette enquête seront commentés en temps utile.

(1) « Rapport sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international », op. cit., p. 83.

(2) Voir « Une enquête sur les budgets familiaux des travailleurs des industries de la Communauté » dans : *Information Statistiques*, 3^{me} année, N° 3, Luxembourg, mai/juin 1956, p. 29 et suiv.

Le second moyen de dégager un aperçu du niveau de vie consiste à établir des statistiques ayant pour objet la comparaison des revenus réels. La présente étude a pour but d'établir une comparaison de ce genre intéressant le revenu réel des ouvriers des industries de la Communauté, principalement pour l'année 1954. Pour les employés, une telle enquête est envisagée, mais n'est encore qu'à l'état de projet.

III. — ENSEIGNEMENTS QUE L'ON PEUT TIRER DE LA COMPARAISON DU REVENU REEL EN 1953

En septembre 1955, la Division des Statistiques de la Haute Autorité a publié une « Première comparaison du revenu réel des travailleurs des industries charbonnière et sidérurgique de la Communauté en 1953 » (1). La méthode adoptée à cet égard était la suivante : les gains annuels nets des ouvriers mineurs et sidérurgistes ont été convertis en unités de pouvoir d'achat comparables à l'aide de taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation calculés par la Division des Statistiques elle-même sur la base des habitudes de consommation que l'on a pu dégager de la comparaison successive des statistiques existantes dans tous les pays en cause. C'est ainsi que, pour la comparaison des revenus des sidérurgistes 49 valeurs pour chaque type de travailleurs (7 pays \times 7 paniers) avaient été calculées. Afin de faciliter la compréhension, ces 49 valeurs ont été portées sur un graphique.

Lors de la publication de cette étude, on a souligné explicitement qu'il s'agissait d'une première tentative ne pouvant aboutir qu'à des appréciations préliminaires des ordres de grandeur recherchés. On y lisait notamment : « Il s'agit, au stade actuel des études, de constater les faits, mais pas de les expliquer » (2).

Les résultats de l'enquête ont reçu un très large accueil et, dans la majorité des cas, ont fait l'objet de critiques favorables, malgré certaines objections qui ont alors été formulées de divers côtés au sujet de cette publication (3). On se bornera ici à faire état de deux opinions émanant de deux organismes internationaux.

(1) Voir *Informations Statistiques*, 2^{me} année, N° 5, août/septembre 1955, p. 40 et suiv.

(2) *Première comparaison du revenu réel des travailleurs des industries charbonnière et sidérurgique de la Communauté en 1953*, op. cit. p. 70.

(3) L'étude a notamment été commentée dans plus de 300 quotidiens et dans 30 périodiques de l'Europe Occidentale, des U.S.A., des pays nordiques, etc...

Citons, en premier lieu, la *Conférence des Statisticiens Européens*, qui se réunit chaque année à Genève et rassemble les chefs des services statistiques de 28 pays européens et de 9 organisations internationales. Au cours de ses 3^{me} et 4^{me} sessions plénières, tenues en septembre/octobre 1955, et en juin 1956, la Conférence a entre autres examiné et approuvé des rapports de la Division des Statistiques de la Haute Autorité dont elle avait été saisie au sujet de cette question. La Conférence « a exprimé son intérêt soutenu pour la comparaison internationale des salaires réels et a invité... la Division des Statistiques de la Haute Autorité à lui rendre compte, lors de sa prochaine session, des progrès réalisés dans ce domaine » (1).

A peu près au même moment, le *Bureau International du Travail* a, dans une étude méthodologique (2) où sont également examinés d'autres travaux, fait l'analyse et l'éloge de la publication de la Haute Autorité sur les salaires réels ; à cet égard, le B.I.T. formule notamment les deux conclusions suivantes :

a) « les quatre enquêtes »... (parmi lesquelles figure l'enquête de la Communauté Européenne ; note de l'auteur)... » ont sensiblement relevé le niveau des recherches à cet égard et on peut prévoir qu'elles influenceront pendant de nombreuses années sur la nature des travaux entrepris dans ce domaine » ;

b) « Il existe à l'heure actuelle — c'est la conclusion finale qui se dégage de l'examen de ces récentes études — des méthodes rationnelles et applicables dans la pratique, à l'aide desquelles on peut mesurer avec une précision suffisante les différences de salaires réels existant entre pays ».

Se fondant sur ces appréciations — ainsi que sur un grand nombre de lettres qui lui ont été adressées par des savants et par des sociologues — la Haute Autorité poursuit donc ses études sur la comparaison des revenus réels dans les industries de la Communauté.

Le plan de la présente publication a été adopté à l'unanimité par la Commission « Méthodes de comparaison internationale des salaires réels », lors d'une réunion tenue à Luxembourg le 25 juillet 1956. Il va de soi que la Haute Autorité est seule responsable de l'exposé lui-même.

(1) Statistical Commission and Economic Commission for Europe, Conference of European Statisticians. Fourth Plenary Session (25-30 June 1956) *Report of the Fourth Plenary Session* (Conf. Eur. Stats. 61) p. 28.

(2) Bureau International du Travail: *Les comparaisons internationales des salaires réels*. « Etudes et documents », Nouvelle série, n° 45, Genève 1956, spécialement p. 79 et suiv., p. 87 et p. 90.

IV. — PROGRES REALISES PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE DANS LES METHODES UTILISEES

La présente publication marque quelques progrès importants par rapport à l'étude qui a été faite pour l'année 1953. Le champ de l'enquête a, pour la première fois, été étendu aux mines de fer. Il a en outre été possible de se baser sur des définitions plus précises des différents types de travailleurs — inscrits, présents, figurant sur les bordereaux de salaires (Voir pages 25 et suivantes). Enfin, on a pu, en partant de l'exposé pur et simple des faits, aboutir à une première analyse, notamment à partir des critères suivants :

répartition par âge
durée du travail
différences régionales
relation entre gain brut et revenu net.

Bien que cette analyse soit loin d'être complète, elle donne cependant un premier aperçu que l'on peut déjà considérer comme très important et qu'il n'avait pas été possible d'obtenir à l'aide des méthodes employées jusqu'ici.

Le moment est venu de présenter brièvement le matériel statistique de base qui a été utilisé, de faire ensuite l'exposé des résultats globaux auxquels on est parvenu et enfin de procéder à une analyse des relations les plus importantes qui s'en dégagent.

CHAPITRE PREMIER

LES DONNEES DE BASE

Conditions nécessaires à l'établissement d'une comparaison des revenus réels

On sait que, pour procéder à une comparaison des revenus réels, il faut posséder notamment :

- a) des données comparables et uniformes sur le revenu nominal ;
- b) des définitions exactes des industries et des travailleurs sur lesquels porte la comparaison ;
- c) des données sur le pouvoir d'achat des revenus nominaux ; à cet égard il faut que ce pouvoir d'achat soit mesuré en fonction d'un assortiment de biens et de services qui soit le mieux possible adapté à la nature des revenus en cause (dans notre cas : le revenu des mineurs et des sidérurgistes) ainsi qu'à la structure des dépenses correspondantes.

Chacun de ces trois éléments est examiné ci-dessous.

Les revenus nominaux

Les données relatives aux revenus nominaux des ouvriers mineurs et sidérurgistes de la Communauté en 1954 ont fait l'objet d'une publication détaillée de la Haute Autorité ⁽¹⁾. Nous renvoyons une fois pour toutes le lecteur à cette publication qui contient toutes les définitions, délimitations, explications et réserves qui peuvent être nécessaires. Nous nous bornerons ici à en rappeler brièvement l'essentiel.

Le but de cette étude est de calculer la valeur réelle des revenus nets. Ces derniers, — qui, dans chaque cas, portent sur l'année 1954 — se composent des gains bruts majorés des allocations familiales et diminués des versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu, et de la cotisation ouvrière à la sécurité sociale. Le schéma ci-après fait apparaître les divers éléments pris en considération dans les trois industries de la Communauté.

(1) *Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté. Mines de houille - sidérurgie - mines de fer. II. Revenus annuels moyens - année 1954, Luxembourg, juillet 1956.*

**Définition du revenu net des ouvriers des mines de houille,
des mines de fer et de la sidérurgie (Schéma) (1)**

I. SALAIRE EN ESPECES

- a) salaire lié au travail effectif (= salaire direct, y compris les majorations pour heures supplémentaires et le paiement des journées d'absence pour délégations syndicales, les primes de résultat et les gratifications)
- b) rémunération pour journées non ouvrées (= congés payés et indemnités pour jours de congé non pris, jours fériés payés et salaire pour autres jours de congé rémunérés).

II. VALEUR DES AVANTAGES EN NATURE (2)

- a) Distribution de charbon ;
- b) Mise à la disposition du travailleur d'un logement appartenant à l'entreprise.

III. I + II = gain brut.

IV. Cotisation ouvrière à la sécurité sociale.

V. Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu.

VI. III — (IV + V) = gain net.

VII. Allocations familiales ou suppléments familiaux.

VIII. Prestations de sécurité sociale (ces dernières n'ont pu encore être chiffrées et ne sont pas, dans cette étude, prises en considération).

IX. VI + VII + VIII = revenu net.

(1) *Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté*, op. cit. p. 10.

(2) Jusqu'ici, le recensement n'est complet que pour les mines de houille.

Le tableau précédent n'est rien d'autre qu'un schéma qui a été adopté, à l'issue de longues discussions, par les spécialistes des Commissions d'experts de la Haute Autorité. Certains de ces points appellent quelques explications.

En premier lieu, il faut noter que la présente analyse porte essentiellement sur le revenu du travail provenant de la profession du chef de famille ainsi que sur certains suppléments (allocations familiales). Le montant net ainsi obtenu n'a donc pas besoin d'être identique au revenu familial pour les travailleurs mariés.

Par ailleurs, comme il a été indiqué, le revenu recensé est très voisin du revenu du travail salarié du chef de famille. Conformément aux recommandations du Bureau International du Travail (1), notre comparaison

(1) *Les comparaisons internationales des salaires réels*, op. cit., p. 18 et suiv.

des revenus porte sur les gains, y compris les suppléments et notamment les suppléments de caractère social. Le salaire « indirect » joue un rôle sans cesse croissant à cet égard.

Les statistiques fournies par quelques pays sur les budgets familiaux des ménages d'ouvriers montrent que le revenu du travail du chef de famille y compris les allocations familiales représente 90 % des ressources globales.

**Revenu du travail salarié du chef de famille + allocations familiales
en % des ressources globales**

Pays	Période	%	Source
Pays-Bas	1946/47	92	Enquête du Mijnindustrieraad, Heerlen, dans 144 familles de mineurs.
	1951	89	Nationaal Budgetonderzoek 1951, Série B, No 1 page 15.
Allemagne (RF)	1952/53	88	192 familles de mineurs.
	1955	88	Groupe moyen de consommateurs (Annuaire de Statistiques 1956, page 507).
Sarre	1951/52	87	76 ménages d'ouvriers (« La consommation des ménages de travailleurs »; Sarrebruck 1956).
Belgique	1954	88	Familles de travailleurs ayant de 0 à 3 enfants (« Enquête sur les budgets ouvriers ». Mouvement Ouvrier Chrétien. Novembre 1954).

Le schéma mentionné à la page précédente n'est pas encore entièrement appliqué à l'heure actuelle et son application varie quelque peu entre les divers secteurs industriels. Les prestations de sécurité sociale dont bénéficie le travailleur qui tombe malade, par exemple, ne font encore l'objet d'aucun recensement. Il est vraisemblable que l'erreur qui en résulte est relativement uniforme pour les pays de la Communauté ; elle représente peut-être un ordre de grandeur de 3 à 5 % du revenu net. (Une enquête spéciale est en cours à ce sujet). Pour le reste,

il n'existe de différences dans les modalités d'application du schéma entre les industries de la Communauté, qu'en ce qui concerne les avantages en nature.

Selon les informations des experts des divers pays et des divers secteurs industriels, la fraction du revenu afférente aux livraisons de charbon au personnel ne joue un rôle de quelque importance que dans l'industrie charbonnière ; pour la sidérurgie et les mines de fer, ce poste peut être, à juste titre, négligé.

En ce qui concerne le poste « Mise à la disposition du travailleur d'un logement appartenant à l'entreprise », la situation est tout autre. Il y a en effet des différences très sensibles d'un secteur industriel à l'autre.

On peut, en gros, évaluer comme suit le pourcentage des ouvriers logés gratuitement ou à prix réduit dans un immeuble appartenant à l'entreprise :

Pays	Mines de houille	Industrie sidérurgique		Mines de fer	
	% des ouvriers logés par l'entreprise par rapport à l'effectif total des :				
	ouvriers mariés	ouvriers (y compris les célibataires)	ouvriers mariés	ouvriers (y compris les célibataires)	ouvriers mariés
Allemagne (RF)	31	10	12	6,6	9,3
Belgique	14 (1)	7	.	.	.
France	56	32	45	60	.
Sarre	15	9-10	.	.	.
Italie	68	.	7	.	.
Luxembourg	8	10,6	18	22,8
Pays-Bas	36

(1) Par rapport à l'effectif total des ouvriers.

Notons qu'en France le mineur a droit, d'après le Statut du Mineur, à un logement appartenant à la mine, ou à une indemnité compensatrice.

Dans les tableaux suivants, et relatifs à l'industrie charbonnière, on a tenu compte de l'avantage logement pour tous les pays. Pour la sidérurgie, cet avantage n'a pu être pris en considération qu'en France et en Italie et pour les mines de fer en France seulement.

Enfin, pour ne rien oublier, il convient de souligner que les droits à pension, qui correspondent à des prestations différées, n'ont pas jus-

qu'à présent été pris en considération dans nos statistiques sur le revenu. C'est là une question extrêmement complexe et qui ne pourra être abordée que plus tard. Le Bureau International du Travail déclare à ce sujet : « Nous ne pouvons citer aucun exemple d'un ajustement des salaires opéré pour tenir compte de prestations différées telles que pensions de vieillesse » (1).

Catégories de travailleurs considérées

Sont considérés comme ouvriers des mines de houille, des mines de fer et de la sidérurgie « tous les travailleurs occupés dans l'entreprise à titre permanent, bénéficiant d'une situation contractuelle et dont la rémunération s'effectue soit à la tâche, soit sur la base d'un salaire horaire ou journalier (poste) » (2). Les contremaîtres, porions et le personnel de surveillance ne sont pas compris parmi les ouvriers.

Pour opérer une délimitation concrète entre les trois industries mentionnées, il a fallu avant tout songer à la comparabilité des données entre les divers pays, ce qui a conduit à laisser de côté certains secteurs marginaux (3).

En ce qui concerne le charbon, on a limité le champ de l'enquête aux ouvriers des houillères proprement dites et des services auxiliaires. Le personnel des entreprises annexes (cokeries, fabriques d'agglomérés, briqueteries, usines d'azote, etc...) n'a pas été pris en considération. Pour la sidérurgie, l'enquête a porté sur les ouvriers des services de production tombant sous le Traité et — proportionnellement — des services auxiliaires et annexes. En ce qui concerne les mines de fer, on a retenu les ouvriers des mines et de leurs services auxiliaires.

Pour déterminer le salaire annuel de l'ouvrier, on a retenu trois types différents de travailleurs, qui varient en fonction de la branche d'activité industrielle en cause :

a) Pour chacune des trois industries, on a calculé *le revenu par ouvrier inscrit*. Ainsi qu'il est exposé en détail dans l'étude déjà plusieurs fois mentionnée, le revenu de l'ouvrier inscrit ne comprend pas les prestations fournies par la sécurité sociale au travailleur absent pour cause

(1) *Les comparaisons internationales des salaires réels*, op. cit., p. 89 cf page 35 de cette étude.

(2) *Les salaires et les charges sociales dans les industries de la CECA*, op. cit. p. 1.

(3) Pour plus de détails, voir *Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté - Mines de houille - Sidérurgie - Mines de fer - I : Dépenses en salaires et en charges patronales - Année 1954, Luxembourg, mai 1956*, p. 5 et suivantes.

de maladie, d'accident ou de chômage ; en outre, un ouvrier absent pendant une longue période figurera souvent sur les effectifs sans pour autant percevoir de salaire. Cependant il n'a pas été tenu compte dans le nombre des travailleurs inscrits des ouvriers effectuant leur service militaire.

Pour ces raisons, certains experts ont exprimé des doutes quant à la valeur du calcul du revenu par ouvrier inscrit.

b) *Le revenu par ouvrier présent* a été calculé pour les mines de houille, notamment pour éliminer l'incidence des prestations supplémentaires et de l'absentéisme, dont le taux varie très fortement suivant les pays et même entre les bassins d'un même pays ; ce revenu est celui que percevrait un ouvrier qui, en dehors de ses congés réguliers, ne se serait jamais absenté et n'aurait pas fait d'heures supplémentaires.

c) *Le revenu par ouvrier figurant sur les bordereaux de salaires* a été calculé pour la sidérurgie ; il s'agit ici de l'ouvrier qui n'a pas eu d'absences prolongées.

Compte tenu de ce qui précède, le recensement des effectifs des industries de la Communauté et de leur revenu s'établit comme suit :

	Mines de houille	Mines de fer	Sidérurgie
<i>Ouvriers inscrits logés par l'entreprise . . .</i>	tous les pays	France seulement	France et Italie seulement
<i>non logés par l'entreprise</i>	tous les pays sauf la France	tous les pays sauf la France	tous les pays
<i>Ouvriers présents logés par l'entreprise . . .</i>	tous les pays	prévu pour 1956	—
<i>Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires non logés par l'entreprise</i>	—	—	tous les pays

Enfin, il faut encore dire un mot de la question de « l'individualisation ». Faute de renseignements plus précis provenant de l'enquête 1954, il a fallu, pour procéder à l'examen des revenus, se fonder sur des moyennes. Cependant, pour pouvoir déterminer l'influence des allocations familiales, des cotisations ouvrières à la sécurité sociale, et des impôts sur le revenu, on a calculé les revenus pour différents types de famille. On a limité les calculs aux ouvriers mariés sans enfant et aux ouvriers mariés avec deux enfants à charge car pour la pondération des taux d'équiva-

lence seule la structure de la consommation de ces familles était approximativement connue.

Un tableau exact du nombre d'enfants dans les familles ouvrières des mines et de la sidérurgie ne peut encore être établi. Le tableau ci-après, dont les données proviennent de différentes sources officielles, donne cependant une idée de l'ordre de grandeur.

Nombre d'enfants par famille en % de l'ensemble des familles
(ouvriers mineurs et sidérurgistes)

	Allemagne	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
CHARBON							
Familles avec							
0 enfant	48.6 ⁽¹⁾	35.84 ⁽²⁾	38.78 ⁽³⁾	22.2	24.73 ⁽⁴⁾		24,4 ⁽⁵⁾
1 enfant	25.8	29.12	23.81	33,0	12.73		24,9
2 enfants	15.6	16.63	18.48	24.3	17.12		21,9
3 enfants	6.2	8.40	10.41	11.0	15.87		13,3
4 enf. et plus	3.8	10.01	8.52	9.5	29.55		15,5
ACIER							
Familles avec							
0 enfant	50.3 ⁽¹⁾	43.40	38.78 ⁽³⁾	28.5		39.8 ⁽⁶⁾	17.5 ⁽⁷⁾
1 enfant	26.5	30.23	23.81	32.7		34.0	23.0
2 enfants	15.2	14.75	18.48	22.3		17.3	24.0
3 enfants	5.3	6.01	10.41	9.8		5.8	15.5
4 enf. et plus	2.7	5.61	8.52	6.7		3.1	20.0

(1) Statistik der Bundesrepublik Deutschland - Band 90 *Die Verdienste der Arbeiter in der gewerblichen Wirtschaft im November 1951.*

(2) Données du recensement 31-12-1947 - Pour le charbon on a utilisé les données concernant l'industrie extractive, pour l'acier les données de l'industrie manufacturière.

(3) Recensement de 1954. - Sondage au 1/20ème. - Données se référant aux ouvriers en général des départements de : Meurthe et Moselle, Nord et Pas-de-Calais. La subdivision par branche industrielle n'est pas possible.

(4) Analyse de la main-d'œuvre des mines de Sulcis. - Div. Problèmes du Travail de la Haute Autorité 1955.

(5) Source : Algemeen Mijnwerkersfonds van de Steenkolenmijnen in Limburg.

(6) Les données se rapportent aux effectifs de cinq usines (4 ARBED, 1 HADIR) aux mois d'août et septembre 1955.

(7) Personnel des Hauts Fourneaux de IJmuiden 1-2-1950.

Données de base sur le revenu

On trouvera dans les aperçus statistiques ci-après, qui ont été fortement simplifiés, les principales données de base relatives au revenu des travailleurs des industries de la Communauté.

a) Pour les mines de houille, le tableau indique les revenus des ouvriers du fond, d'une part, et des ouvriers du jour, d'autre part ; la distinction étant faite entre ouvriers inscrits et ouvriers présents.

Mines de houille : Revenu net annuel moyen 1954

	Allemagne (RF) DM	Belgique Fb.	France Ffr.	Sarre Ffr.	Italie (Sulcis) Lire	Pays-Bas Fl.
	<i>Par ouvrier inscrit logé par la mine</i>					
FOND						
Marié, sans enfant	4.535	67.685	455.908	573.709	576.792	4.377
Marié, 2 enfants	4.845	79.097	586.468	640.357	674.084	4.874
JOUR						
Marié, sans enfant	3.839	58.949	364.163	413.806	529.516	3.039
Marié, 2 enfants	4.104	70.289	494.723	479.962	626.808	3.480
	<i>Par ouvrier présent logé par la mine</i>					
FOND						
Marié, sans enfant	4.771	77.777	501.642	602.226	644.172	4.684
Marié, 2 enfants	5.097	89.453	632.202	671.646	741.464	5.198
JOUR						
Marié, sans enfant	3.883	59.581	374.620	416.990	544.456	3.107
Marié, 2 enfants	4.151	70.957	505.180	483.014	641.748	3.551

b) En ce qui concerne la sidérurgie, le tableau ci-après, qui indique le revenu net pour 1954, fait la distinction entre ouvriers inscrits, d'une part, et ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, d'autre part. En outre, pour la France et l'Italie, il comporte des données intéressantes sur les ouvriers inscrits disposant d'un logement appartenant à l'usine.

Industrie sidérurgique : Revenu net annuel moyen 1954

	Allemagne (RF) (1) DM	Belgique Fb.	France (2) Ffr.	Sarre Ffr.	Italie Lire	Luxem- bourg Fb.	Pays-Bas Fl.
	<i>Par ouvrier inscrit non logé par l'entreprise</i>						
Marié, sans enfant . . .	4.712	.	398.397	429.515	630.675	78.292	3.290
2 enfants . . .	5.090	.	531.657	493.751	727.967	93.110	3.746
	<i>Par ouvrier inscrit logé par l'entreprise</i>						
Marié, sans enfant	412.969	.	671.556	.	.
2 enfants	546.229	.	768.848	.	.
	<i>Par ouvrier non logé figurant sur les bordereaux de salaires</i>						
Marié, sans enfant . . .	4.852	70.670	417.056	437.885	659.947	79.720	3.485
2 enfants . . .	5.239	81.566	550.316	502.133	757.239	94.610	3.949

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

c) Enfin, le tableau suivant présente quelques chiffres concernant les mines de fer. Ces données sont ventilées entre ouvriers du fond et du jour, mais n'intéressent que les travailleurs inscrits, dont les revenus sont seuls disponibles pour le moment. En ce qui concerne la France (Est), les données relatives aux revenus se rapportent aux ouvriers logés par l'entreprise puisqu'aussi bien, ainsi qu'il a été exposé ci-dessus (page 24), les ouvriers des mines de fer françaises bénéficient soit d'un logement appartenant à la mine, soit d'une indemnité compensatrice.

Mines de fer : Revenu annuel moyen 1954

	Allemagne (RF) (1) DM	Italie Lire	Luxembourg Fb.	France (2) Ffr.
	<i>Par ouvrier inscrit non logé ne percevant pas d'indemnité compensatrice</i>			<i>ouvrier logé</i>
FOND				
Marié, sans enfant . . .	3.662	561.011	100.373	652.574
Marié, 2 enfants . . .	3.882	658.303	116.413	785.714
JOUR				
Marié, sans enfant . . .	3.208	490.084	73.049	448.878
Marié, 2 enfants . . .	3.378	587.376	87.529	582.018

(1) Basse-Saxe.

(2) Est de la France.

Il convient de souligner une fois de plus que l'on se borne ici à fournir un extrait parmi les données les plus importantes relatives au revenu annuel net. Pour plus de détails, on pourra consulter l'étude déjà maintes fois citée ⁽¹⁾. D'autre part, les tableaux que l'on rencontrera ultérieurement sur le revenu réel indiquent également les montants qui ont servi de base pour chaque pays, exprimés en monnaie nationale.

Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation

Dès 1954, les experts des Nations Unies avaient, à juste titre, formulé la constatation suivante : « Les différences qui existent entre les taux de change officiels et les taux d'équivalence de pouvoir d'achat sont telles que c'est pour ainsi dire peine perdue de vouloir convertir les revenus nationaux de divers pays à l'aide du taux de change officiel aux fins des comparaisons internationales » ⁽²⁾.

La Haute Autorité, ainsi que les experts de sa Commission pour les « Méthodes de comparaison internationale des salaires réels » ont été et sont encore du même avis.

C'est pourquoi la comparaison des revenus réels, effectuée l'année dernière pour 1953, utilisait déjà des parités économiques spéciales, qui avaient été calculées tout particulièrement aux fins de la comparaison des revenus des travailleurs ⁽³⁾.

Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation représentent « le nombre d'unités monétaires qui, dans le pays A et le pays B, assurent le même pouvoir d'achat dans diverses situations et hypothèses : régions minières et sidérurgiques (y compris, ici, les mines de fer), consommation des ouvriers des industries considérées, paniers nationaux » ⁽⁴⁾.

On se rappellera que l'on avait pris pour base, tout d'abord, une liste d'environ 220 biens de consommation et services considérés par les experts comme particulièrement importants dans les ménages ouvriers, ensuite une définition aussi exacte que possible de chaque marchandise

(1) *Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté*, op. cit.

(2) *Rapport sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international*, op. cit. p. 50.

(3) Voir à ce sujet : « Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les pays de la Communauté », dans : *Informations statistiques*, 2^{me} année, N° 5, Luxembourg, août-septembre 1955, pages 5 et suivantes. — Le détail des prix a été publié dans : *Informations statistiques*, 2^{me} année, N° 6, oct./nov. 1955. A l'heure actuelle, la Haute Autorité travaille à la mise au point d'un rapport détaillé concernant l'enquête sur les prix, qui sera accompagné d'une interprétation mathématico-statistique détaillée des prix enquêtés. Cette publication contiendra également une liste détaillée des marchandises prises en considération.

(4) *Taux d'équivalence de pouvoir d'achat...*, op. cit. p. 5.

en fonction de sa qualité et, enfin, un relevé intéressant environ 20.000 prix dans 2.000 magasins choisis dans les centres industriels de la Communauté et auquel a procédé un groupe de fonctionnaires de la Haute Autorité restés les mêmes pendant toute la durée du relevé, de façon à garantir la comparabilité qualitative des marchandises considérées.

Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation, qui ont été publiés l'année dernière, comportaient encore, ainsi qu'il avait été indiqué, trois défauts :

- a) Incertitude du système de pondération ;
- b) Loyers fondés sur des estimations provisoires seulement ;
- c) Les mines de fer n'étaient pas prises en considération.

ad a) : Il n'a pas davantage été possible d'améliorer les systèmes de pondération au cours de l'année écoulée ; il faudra à cet égard attendre les résultats de la nouvelle enquête statistique entreprise sur les budgets familiaux de 2.000 ménages ouvriers de la Communauté, résultats qui seront disponibles au plus tôt à la fin de 1957. Toutefois, certains essais de calcul, faits par des experts français sur les prix des légumes, ont révélé que des écarts de pondération de l'ordre de 15 % ne se répercutent sur les résultats qu'à concurrence de 2 % ⁽¹⁾. Il semble donc que cette erreur, qu'il n'a pas été possible de corriger, n'ait pas de conséquences trop importantes.

ad b) : Les données concernant les loyers ont pu depuis lors être fondées sur des bases plus solides grâce à une enquête spéciale qui a été faite dans les divers pays de la Communauté, ce qui a permis de corriger les estimations provisoires.

ad c) : Enfin, il a également été possible de calculer des parités économiques pour les mines de fer. Pour la France et le Luxembourg, on a utilisé les données qui étaient déjà disponibles (Lorraine ; Luxembourg). Pour l'Allemagne (RF), l'Office Fédéral de Statistiques a fait connaître les résultats d'une enquête spéciale intéressant les mines de fer de Salzgitter — qui constituent le bassin allemand le plus important — et, pour l'Italie, sur les conseils des experts italiens, on s'est servi des résultats de l'enquête sur les prix effectuée dans la ville de Piombino (en face de l'île d'Elbe). Un représentant des syndicats italiens a cependant fait valoir que le niveau des prix dans l'île d'Elbe était légèrement supérieur à ce qu'il était à Piombino ; il n'est donc pas exclu que le revenu réel calculé pour les mines de fer italiennes soit légèrement trop élevé.

Il reste enfin à souligner qu'en ce qui concerne la jouissance du logement, il faut recourir à différents taux d'équivalence de pouvoir d'achat

(1) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, juillet/septembre 1950, p. 229.

à la consommation. Si l'ouvrier est logé par l'entreprise, la différence entre le loyer réduit qu'il paie et le loyer habituellement pratiqué dans la localité est comprise dans le revenu nominal. Dans ce cas, les relations entre les prix des loyers doivent, dans les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation, être établies et considérées sur la base des loyers habituellement pratiqués dans la localité. (Il en est de même lorsque l'ouvrier est logé gratuitement). Au contraire, si l'ouvrier ne bénéficie pas de l'avantage-loyer, c'est-à-dire lorsque son revenu nominal ne comporte aucun avantage logement, il a été tenu compte dans les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation des loyers effectivement payés par les ouvriers. Il a été indiqué ci-dessus que, en ce qui concerne les mines de houille, ce sont principalement les ouvriers logés par la mine qui ont été pris en considération ; pour la sidérurgie — dans la plupart des pays (exceptions : France et Italie) — ainsi que pour les mines de fer (sauf en France), ce sont en revanche les ouvriers non logés par l'entreprise qui ont été considérés. Dans le cas de l'industrie sidérurgique, on a pris pour le calcul des parités économiques les loyers effectivement versés ; par contre, dans l'industrie minière (pour autant que l'avantage « logement » ait été compris dans le revenu), on s'est fondé sur le loyer normal, c'est-à-dire sur celui que l'ouvrier mineur devrait payer au cas où il ne bénéficierait d'aucune réduction ⁽¹⁾.

Le choix de deux modes de calcul différents s'explique par le fait que, pour l'ouvrier mineur, l'avantage « logement » est compris dans la moyenne du revenu net annuel, alors qu'il ne l'est pas pour l'ouvrier sidérurgiste. Il convient donc de tenir compte de cette circonstance dans le calcul du revenu réel ; c'est ainsi que, d'une part, on trouvera un revenu net annuel comprenant l'avantage « logement » à côté d'un taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation comprenant un loyer normal (mineurs) et, d'autre part, un revenu net annuel dépourvu de l'avantage « logement » et s'associant à une parité économique comprenant un taux afférent à des loyers effectivement payés (sidérurgistes).

Les données de base sur les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation

Le tableau ci-après fournit les parités économiques définitives pour 1954. En lisant ce tableau, on trouve pour chaque monnaie, le chiffre correspondant à l'unité monétaire considérée.

(1) Voir « Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les bassins sidérurgiques, houillers et des mines de fer des pays de la Communauté en 1953, 1954 et 1955 ». *Informations Statistiques*, septembre/octobre 1956.

**Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation
dans les bassins charbonniers en 1954**

		Pays, dont le panier sert de base de comparaison					
		Allemagne (RF)	Belgique	France	Italie (Sulcis)	Pays-Bas	Sarre
		1 DM =	100 Fb. =	100 Ffr. =	100 Lire =	1 Fl. =	100 Ffr.
Allemagne (RF)	DM	—	8,81	1,19	0,76	1,44	1,07
Belgique	Fb.	12,24	—	13,73	8,85	16,47	12,73
France	Ffr.	95,17	788,54	—	62,51	130,40	97,78
Italie	Lire	156,62	1.392,11	179,65	—	219,59	165,07
Pays-Bas	Fl.	0,77	6,34	0,93	0,58	—	0,81
Sarre	Ffr.	99,09	831,12	106,60	65,40	136,54	—

Le tableau ci-après contient les données correspondantes pour la sidérurgie ; l'ordre des chiffres est le même que dans le tableau ci-dessus.

**Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation
dans les bassins sidérurgiques en 1954**

		Pays, dont le panier sert de base de comparaison						
		Alle- magne (RF)	Belgique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	Sarre
		1 DM =	100 Fb. =	100Ffr. =	100 Lire =	100 Fb. =	1 Fl. =	100Ffr. =
Allemagne (RF)	DM	—	8,57	1,23	0,75	8,56	1,43	1,07
Belgique	Fb.	12,60	—	14,51	8,89	101,58	17,17	13,04
France	Ffr.	94,07	772,50	—	60,32	773,21	127,16	97,24
Italie	Lire	160,79	1.386,24	185,86	—	1.371,98	222,00	171,75
Luxembourg	Fb.	12,66	100,64	14,48	8,78	—	17,08	13,28
Pays-Bas	Fl.	0,77	6,16	0,94	0,56	6,62	—	0,80
Sarre	Ffr.	99,04	808,33	110,17	65,42	806,84	136,04	—

Enfin le tableau suivant — d'une présentation identique — donne les chiffres relatifs aux bassins des mines de fer.

**Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation
dans les bassins des mines de fer en 1954 (1)**

		Pays, dont le panier sert de base de comparaison			
		Allemagne (RF)	France	Italie	Luxembourg
		1 DM =	100 Ffr. =	100 Lire =	100 Fb. =
Allemagne (RF)	DM	—	1,17	0,79	8,45
France	Ffr.	104,97	—	65,92	797,79
Italie	Lire	164,90	174,24	—	1.330,55
Luxembourg	Fb.	13,60	13,86	9,31	—

(1) Allemagne : Salzgitter ; France : Lorraine ; Italie : Piombino.

Il n'y a pas lieu ici de commenter ces résultats dans le détail ⁽¹⁾. Toutefois, un point doit une fois de plus être mis tout particulièrement en relief :

Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation qui ont été calculés ici sont destinés à servir à la comparaison des revenus réels perçus par les travailleurs occupés dans les mines de houille, la sidérurgie et les mines de fer des pays de la Communauté. Dans l'étude qu'elle a fait paraître précédemment sur la même question, la Haute Autorité s'était déjà exprimée comme suit à cet égard : « Il convient d'attirer particulièrement l'attention sur cette stricte délimitation de la portée des chiffres ; il n'est pas possible d'appliquer les résultats à d'autres comparaisons, p. ex. investissements, coûts de la main-d'œuvre ⁽²⁾, etc. Ils ne peuvent pas non plus être utilisés comme taux de correction pour les cours officiels des changes. Les cours des changes dépendent, on le sait, d'un grand nombre de facteurs » ⁽³⁾.

Considérations d'ordre général sur les possibilités d'erreurs

Nous sommes donc maintenant en mesure de procéder à la comparaison désirée des revenus réels des travailleurs des mines de houille, de la sidérurgie et des mines de fer, puisqu'aussi bien nous connaissons les revenus nominaux ainsi que les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation. Toutefois, avant de commencer, il paraît souhaitable de passer encore brièvement en revue quelques possibilités d'erreurs — qui existent tant sur le plan du revenu que sur celui des taux d'équivalence — étant donné que cet argument n'est pas sans avoir joué un certain rôle dans la discussion de l'année dernière. Lors du calcul du revenu réel, les erreurs pourraient se combiner d'une manière qui nous est inconnue et — a-t-on fait valoir — pourraient dans certains cas s'additionner au point d'aboutir à une erreur globale telle qu'elle atteindrait l'ordre de grandeur des différences que l'on veut mettre en évidence entre les revenus réels.

Cette question appelle une triple réponse, notamment en ce qui concerne les possibilités d'erreurs dans le numérateur (revenus), dans le dénominateur (taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation) et dans la combinaison des deux.

(1) Voir à ce sujet : *Les parités économiques dans les pays de la Communauté de 1952 à 1955* (en préparation).

(2) Rolf Wagenführ : « Comparaison des charges salariales dans les industries de la Communauté », dans : *Informations Statistiques*, 3^{me} année, N° 4, juillet/août 1956.

(3) *Informations Statistiques*, 2^{me} année, N° 5, août/septembre 1955, p. 5 et suivantes.

En ce qui concerne les revenus, il convient d'indiquer qu'il s'agit pratiquement d'une enquête exhaustive du point de vue du nombre des ouvriers recensés. Il ne reste donc à proprement parler que les erreurs qui tiennent à la définition du revenu recensé ; il s'agira donc essentiellement des prestations des organismes de sécurité sociale dont les travailleurs recensés bénéficient au cours de l'année. D'après ce que l'on sait jusqu'à présent à ce sujet, ces prestations représentent approximativement entre 3 et 5 % du revenu annuel net, écart qui s'exerce dans le même sens dans tous les pays. Cependant, dans la division

$$\frac{\text{revenu du pays A}}{\text{revenu du pays B}}$$

l'écart sera moins important pour le quotient obtenu qu'il ne semble l'être pour chaque pays pris individuellement.

Si par exemple le revenu corrigé s'élevait à 105 dans le pays A et à 102 dans le pays B, il n'en résulterait, dans la division 105 : 102, qu'un écart de + 2,9 % au quotient.

Il existe encore actuellement entre les différentes branches industrielles certaines différences en ce qui concerne l'évaluation de « l'avantage logement » ainsi que dans le choix des types d'ouvriers étudiés : Ouvriers inscrits, ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, ouvriers présents. En fait les écarts dans la comparaison des revenus réels par industrie sont faibles ; nous y reviendrons dans les différents chapitres. Néanmoins une comparaison entre les différentes industries ne semble pas opportune.

Le fait que l'analyse ne porte pas sur les pensions ne peut, selon nous, être considéré comme une source d'erreur. Sous réserve d'une nouvelle discussion de la question par nos experts, nous nous rallions provisoirement à l'opinion que le Bureau International du Travail a formulée à ce sujet : « L'exclusion des prestations à paiement conditionnel ou différé telles que les pensions d'invalidité ou de vieillesse est souhaitable pour d'autres raisons. Ces prestations ont certes une valeur pour l'avenir, mais cette valeur est difficile à évaluer, à un moment donné, en termes monétaires. Bien qu'il ne soit pas impossible de parvenir à ajuster le salaire par des calculs actuariels pour tenir compte, d'une manière ou d'une autre, de ces prestations futures, on ne peut déterminer l'effet de ces prestations sur le pouvoir d'achat actuel. Il semble donc préférable de les exclure dans les comparaisons quantitatives des salaires réels et de n'en tenir compte que dans l'interprétation des résultats » (1) (2).

(1) *Les comparaisons internationales des salaires réels*, op. cit. p. 23 et suivantes.

(2) La Haute Autorité prépare une étude à ce sujet.

En ce qui concerne le dénominateur de notre quotient, c'est-à-dire les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation, il est parfaitement possible qu'il soit entaché d'erreurs stochastiques, le niveau global des prix n'ayant pas été recensé. Des deux facteurs qui, dans la relation entre deux pays, déterminent les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation — le système de pondération et les prix — c'est de loin au second d'entre eux qu'il faut accorder la plus grande attention : « En raison des compensations partielles qu'apporte une erreur relative donnée sur un poids, celle-ci à moins d'influence sur le résultat qu'une même erreur relative sur un prix relatif. Cette dernière étant, en outre, la somme des erreurs incluses dans l'observation de chaque prix, on voit combien le résultat d'ensemble est sous la dépendance de l'exactitude des relevés. « Veillez aux prix ! » est une injonction parfaitement justifiée (1).

C'est exactement ce que la Haute Autorité a fait. Une analyse de la cohérence de l'ensemble des prix a d'ailleurs fait apparaître des coefficients de variation très faibles et d'étroites corrélations entre les séries de prix des divers pays — constatations qui tendent à indiquer que l'enquête sur les prix a abouti « à des résultats très satisfaisants » (2).

Certaines réserves s'imposent en ce qui concerne la pondération. Toutefois, il a déjà été souligné que les erreurs de pondération n'ont que de faibles répercussions sur les taux d'équivalence.

Si l'on tient compte de ces deux considérations à la fois, on s'aperçoit qu'il peut se produire de petites erreurs — de même sens — au numérateur de la fraction du salaire réel et que la pondération peut également donner lieu à de légers écarts au dénominateur. Etant donné que, d'une manière générale, les prix (dénominateur) et les salaires (numérateur) auront les mêmes tendances, l'erreur globale qui en résulte ne saurait être très importante.

D'autre part, il convient de ne pas perdre de vue qu'à l'aide des méthodes dont on dispose aujourd'hui, on peut mesurer « avec une précision suffisante » les différences de salaires réels existant entre pays (3). Toutefois, on ne peut espérer à l'heure actuelle obtenir plus qu'une délimitation d'ordres de grandeur.

(1) Gaston Duon : *De la théorie à la pratique des indices statistiques*, Paris 1955, p. 97.

(2) *Les comparaisons internationales des salaires réels*, op. cit., p. 85.

(3) *Les comparaisons internationales des salaires réels*, op. cit., p. 90.

CHAPITRE II

COMPARAISON DES REVENUS REELS EN 1954

I. MINES DE HOUILLE

A. LES FAITS

Présentation du schéma adopté pour les tableaux

Dans les tableaux suivants, on trouvera tout d'abord la présentation du revenu réel des ouvriers mineurs. Pour les mines de houille, on a rassemblé les données pour les catégories suivantes :

Ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant	2 enfants
présents, mariés, sans enfant	2 enfants
Ouvriers du jour, inscrits, mariés, sans enfant	2 enfants
présents mariés, sans enfant	2 enfants

Chaque type d'ouvrier fait l'objet d'une récapitulation fournissant dans chaque cas 3 groupes de données et faisant l'objet d'un tableau chiffré distinct :

a) Le revenu des ouvriers a été exprimé dans la monnaie de chaque pays et évalué sur la base du panier de ce pays. Dans le premier tableau, par exemple, on trouvera la disposition suivante :

<i>Revenu de l'ouvrier en :</i>	<i>en DM</i>	<i>en Fb</i>	<i>etc.</i>
Allemagne (RF)	4.535	51.476	
Belgique	5.530	67.685	
France	4.790	57.817	
etc.			

Cela signifie que, calculé en DM sur la base du panier allemand, le pouvoir d'achat réel du revenu net de l'ouvrier mineur allemand se monte à 4.535 DM, celui de l'ouvrier mineur belge, également sur la base du

panier allemand, à 5.530 DM, celui de l'ouvrier mineur français, toujours sur la base du panier allemand, à 4.790 DM, etc. Dans la colonne qui se trouve à droite de ces chiffres figurent les montants correspondants exprimés en francs belges et calculés sur la base du panier belge, à savoir 51.476 Fb pour l'ouvrier allemand, 67.685 Fb pour l'ouvrier belge, etc.

b) La seconde rubrique de chaque tableau n'appelle aucun commentaire. On trouve ici, dans chaque colonne verticale, le revenu pour le pays (= 100) dont le panier a servi de base de comparaison. Par exemple, on peut voir que le revenu de l'ouvrier mineur belge (sur la base du panier allemand) dépassait de 21,9 % celui de son homologue allemand, etc.

c) Enfin, la troisième rubrique du tableau est analogue quant au fond à la deuxième, à cette différence près que l'on a uniformément pris pour base (= 100) le pays offrant le revenu le plus élevé.

D'après le panier servant de base de comparaison, le pays offrant le revenu le plus élevé peut varier dans les différents calculs. Dans le premier des tableaux ci-après par exemple, la Sarre est régulièrement le pays offrant le revenu le plus élevé, mais si l'on applique le panier néerlandais, les Pays-Bas doivent être considérés comme le pays ayant le revenu le plus élevé.

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du fond

Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	4.535	51.476	381.092	423.832	596.710	3.149
Belgique	5.530	67.685	492.972	531.697	764.802	4.110
France	4.790	57.817	455.908	466.259	729.336	3.496
Sarre	5.790	69.028	538.189	573.709	877.230	4.202
Italie	3.683	41.433	321.064	349.423	576.792	2.627
Pays-Bas	5.684	69.038	470.645	540.370	754.655	4.377

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	76,1	83,6	73,9	103,5	71,9
Belgique	121,9	100,0	108,1	92,7	132,6	93,9
France	105,6	85,4	100,0	81,3	126,5	79,9
Sarre	127,7	102,0	118,1	100,0	152,1	96,0
Italie	81,2	61,2	70,4	60,9	100,0	62,0
Pays-Bas	125,3	102,0	103,2	94,2	130,8	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	78,3	74,6	70,8	73,9	68,0	71,9
Belgique	95,5	98,0	91,6	92,7	87,2	93,9
France	82,7	83,7	84,7	81,3	83,1	79,9
Sarre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,0
Italie	63,6	60,0	59,7	60,9	65,8	60,0
Pays-Bas	98,2	100,0	87,4	94,2	86,0	100,0

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du fond

Ouvriers inscrits, mariés, deux enfants, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	4.845	54.994	407.143	452.804	637.500	3.365
Belgique	6.462	79.097	576.089	621.343	893.751	4.802
France	6.162	74.374	586.468	599.783	938.198	4.497
Sarre	6.462	77.047	600.710	640.357	979.139	4.690
Italie	4.304	48.422	375.221	408.363	674.084	3.070
Pays-Bas	6.330	76.877	524.086	601.728	840.344	4.874

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	69,5	69,4	70,7	94,6	69,0
Belgique	133,4	100,0	98,2	97,0	132,6	98,5
France	127,2	94,0	100,0	93,7	139,2	92,3
Sarre	133,4	97,4	102,4	100,0	145,3	96,2
Italie	88,8	61,2	64,0	63,8	100,0	63,0
Pays-Bas	130,7	97,2	89,4	94,0	124,7	100,0

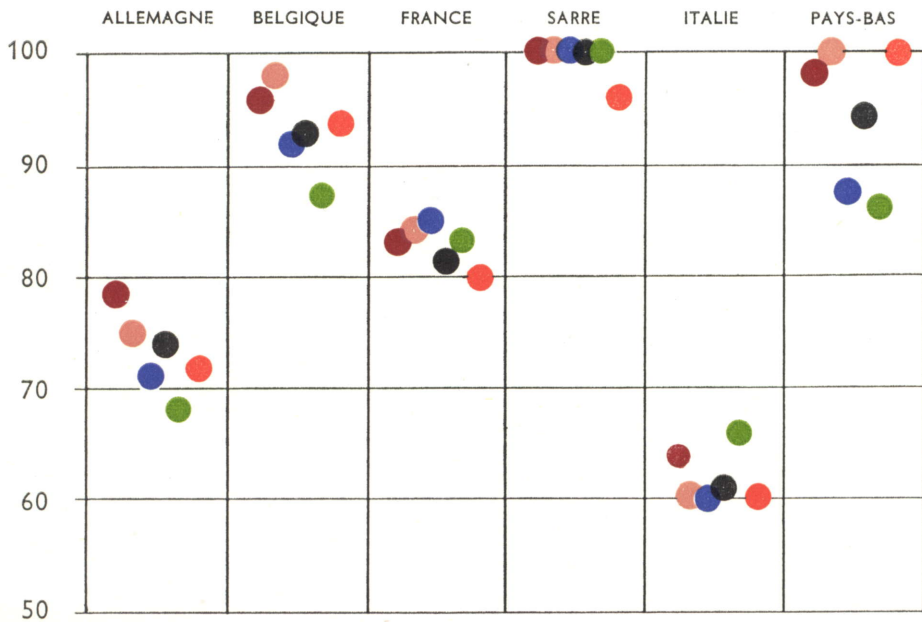
100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	75,0	69,5	67,8	70,7	65,1	69,0
Belgique	100,0	100,0	95,9	97,0	91,3	98,5
France	95,4	94,0	97,7	93,7	95,8	92,3
Sarre	100,0	97,4	100,0	100,0	100,0	96,2
Italie	66,6	61,2	62,5	63,8	68,8	63,0
Pays-Bas	98,0	97,2	87,2	94,0	85,8	100,0

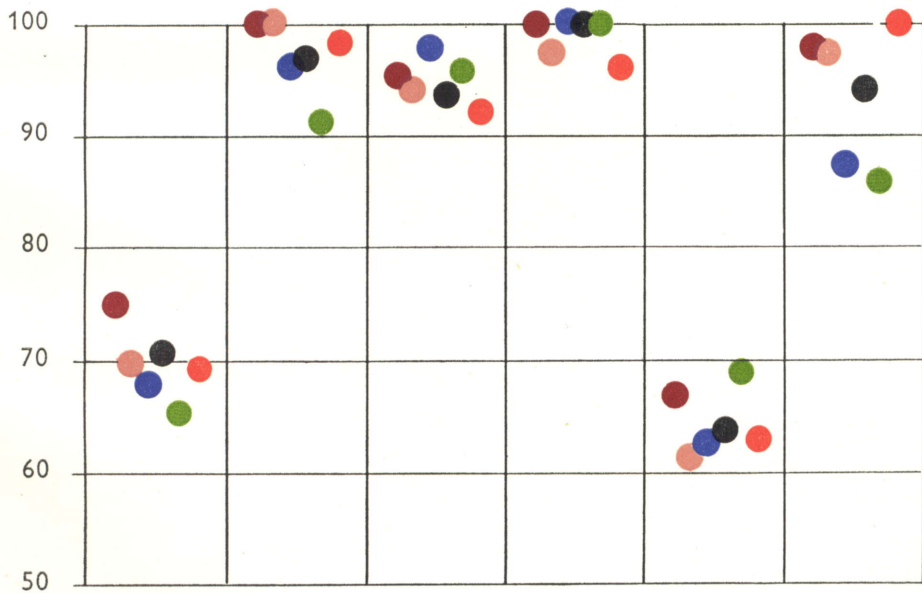
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers du fond, inscrits, logés par la mine
Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



● PANIER ALLEMAND
● PANIER BELGE
● PANIER FRANÇAIS

● PANIER SARROIS
● PANIER ITALIEN
● PANIER NÉERLANDAIS

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du fond

Ouvriers présents, mariés, sans enfant, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	4.771	54.154	400.924	445.888	627.763	3.313
Belgique	6.354	77.777	566.475	610.974	878.836	4.722
France	5.271	63.617	501.642	513.031	802.499	3.847
Sarre	6.078	72.460	564.940	602.226	920.835	4.411
Italie	4.113	46.273	358.571	390.242	644.172	2.934
Pays-Bas	6.083	73.880	503.656	578.272	807.586	4.684

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	69,6	79,9	74,0	97,5	70,7
Belgique	133,2	100,0	112,9	101,5	136,4	100,8
France	110,5	81,8	100,0	85,2	124,6	82,1
Sarre	127,4	93,2	112,6	100,0	143,0	94,2
Italie	86,2	59,5	71,5	64,8	100,0	62,6
Pays-Bas	127,5	95,0	100,4	96,0	125,4	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	75,1	69,6	70,8	73,0	68,2	70,2
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	95,4	100,0
France	83,0	81,8	88,6	83,9	87,1	81,5
Sarre	95,7	93,2	99,7	98,6	100,0	93,4
Italie	64,7	59,5	63,3	63,9	70,0	62,1
Pays-Bas	95,7	95,0	88,9	94,7	87,7	99,2

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du fond

Ouvriers présents, mariés, deux enfants, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	5.097	57.855	428.319	476.355	670.658	3.540
Belgique	7.308	89.453	651.515	702.694	1.010.768	5.431
France	6.643	80.174	632.202	646.556	1.011.361	4.848
Sarre	6.778	80.812	630.062	671.646	1.026.982	4.919
Italie	4.734	53.262	412.727	449.182	741.464	3.377
Pays-Bas	6.751	81.987	558.925	641.728	896.207	5.198

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	64,7	67,8	70,9	90,5	68,1
Belgique	143,4	100,0	103,1	104,6	136,3	104,5
France	130,3	89,6	100,0	96,3	136,4	93,3
Sarre	133,0	90,3	99,7	100,0	133,5	94,6
Italie	92,8	59,5	65,3	66,9	100,0	65,0
Pays-Bas	132,5	91,7	88,4	95,6	120,9	100,0

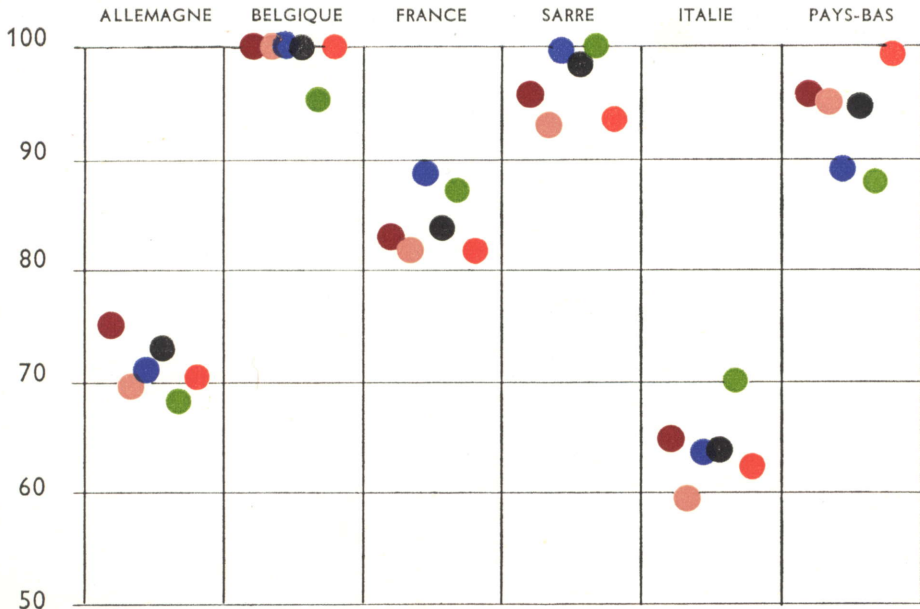
100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	69,8	64,7	65,7	67,8	65,3	65,2
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	98,4	100,0
France	90,9	89,6	97,0	92,0	98,5	89,3
Sarre	92,8	90,3	96,7	95,6	100,0	90,6
Italie	64,8	59,5	63,4	63,9	72,2	62,2
Pays-Bas	92,4	91,7	85,8	91,3	87,3	95,7

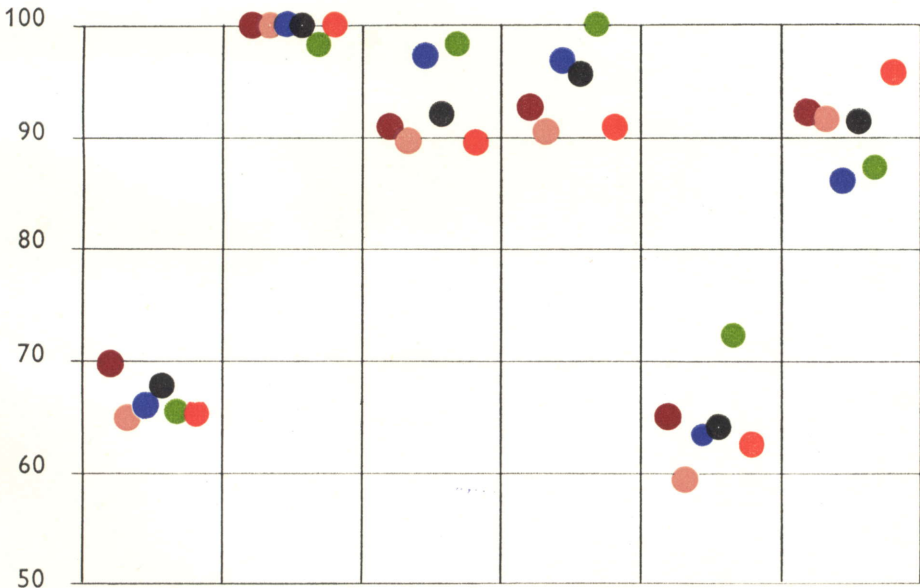
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers du fond, présents, logés par la mine
Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



● PANIER ALLEMAND
● PANIER BELGE
● PANIER FRANÇAIS

● PANIER SARROIS
● PANIER ITALIEN
● PANIER NÉERLANDAIS

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du jour

Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	<i>DM</i>	<i>Fb.</i>	<i>Ffr.</i>	<i>Ffr.</i>	<i>Livre</i>	<i>Fl.</i>
Allemagne (RF)	3.839	43.575	322.605	358.785	505.131	2.666
Belgique	4.816	58.949	429.345	463.071	666.090	3.579
France	3.826	46.182	364.163	372.431	582.567	2.793
Sarre	4.176	49.789	388.186	413.806	632.731	3.031
Italie	3.381	38.037	294.749	320.783	529.516	2.411
Pays-Bas	3.947	47.934	326.774	375.185	523.965	3.039

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	73,9	88,6	86,7	95,4	87,7
Belgique	125,5	100,0	117,9	111,9	125,8	117,8
France	99,7	78,3	100,0	90,0	110,0	91,9
Sarre	108,8	84,5	106,6	100,0	119,5	99,7
Italie	88,1	64,5	80,9	77,5	100,0	79,3
Pays-Bas	102,8	81,3	89,7	90,7	99,0	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	79,7	73,9	75,1	77,5	75,8	74,5
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
France	79,4	78,3	84,8	80,4	87,5	78,0
Sarre	86,7	84,5	90,4	89,4	95,0	84,7
Italie	70,2	64,5	68,7	69,3	79,5	67,4
Pays-Bas	82,0	81,3	76,1	81,0	78,7	84,9

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du jour

Ouvriers inscrits, mariés, deux enfants, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	4.104	46.583	344.874	383.551	540.000	2.850
Belgique	5.743	70.289	511.937	552.152	794.226	4.268
France	5.198	62.739	494.723	505.955	791.430	3.794
Sarre	4.844	57.749	450.246	479.962	733.887	3.515
Italie	4.002	45.026	348.905	379.723	626.808	2.854
Pays-Bas	4.519	54.890	374.194	429.630	600.000	3.480

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	66,3	69,7	79,9	86,2	81,9
Belgique	139,9	100,0	103,5	115,0	126,7	122,6
France	126,7	89,3	100,0	105,4	126,3	109,0
Sarre	118,0	82,2	91,0	100,0	117,1	101,0
Italie	97,5	64,1	70,5	79,1	100,0	82,0
Pays-Bas	110,1	78,1	75,6	89,5	95,7	100,0

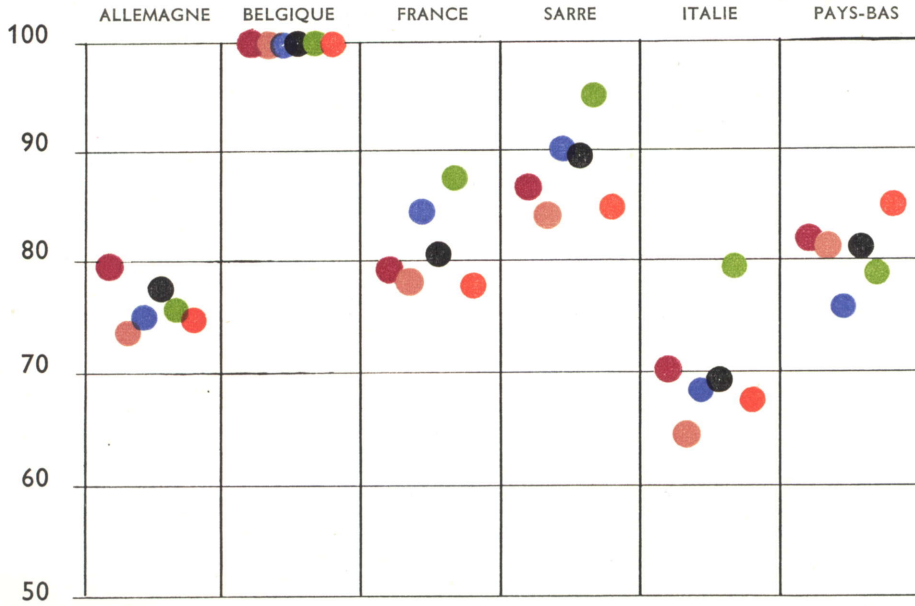
100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	71,5	66,3	67,4	69,5	68,0	66,8
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
France	90,5	89,3	96,7	91,6	99,7	88,9
Sarre	84,4	82,2	88,0	86,9	92,4	82,4
Italie	69,7	64,1	68,2	68,8	78,9	66,9
Pays-Bas	78,7	78,1	73,1	77,8	75,6	81,5

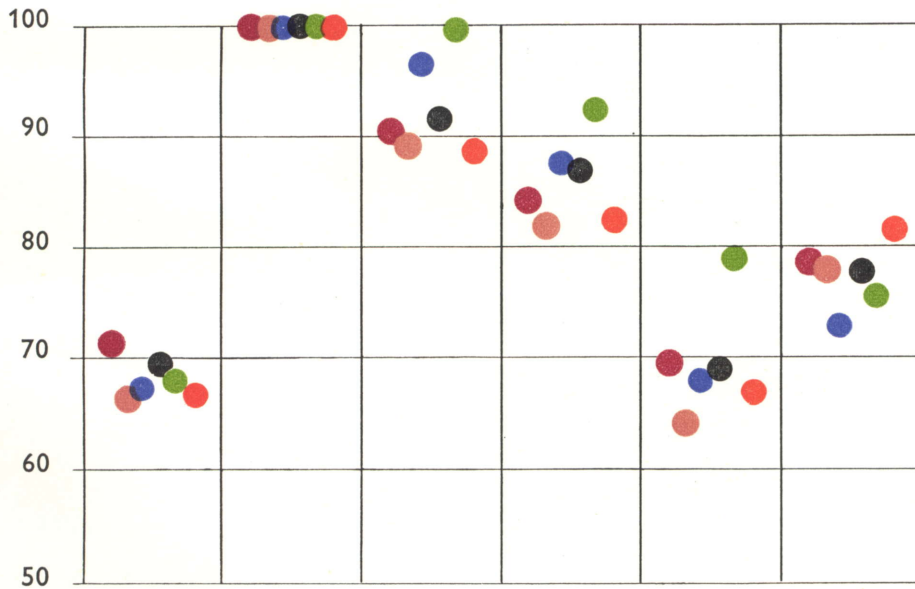
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers du jour, inscrits, logés par la mine
Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



● PANIER ALLEMAND

● PANIER BELGE

● PANIER FRANÇAIS

● PANIER SARROIS

● PANIER ITALIEN

● PANIER NÉERLANDAIS

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du jour

Ouvriers présents, mariés, sans enfant, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en .	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	3.883	44.064	326.303	362.897	510.921	2.697
Belgique	4.868	59.581	433.948	468.036	673.232	3.618
France	3.936	47.508	374.620	383.125	599.296	2.873
Sarre	4.208	50.172	391.173	416.990	637.599	3.054
Italie	3.476	39.110	303.065	329.833	544.456	2.479
Pays-Bas	4.035	49.006	334.086	383.580	535.690	3.107

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	74,0	87,1	87,0	93,8	86,8
Belgique	125,4	100,0	115,8	112,2	123,7	116,5
France	101,4	79,7	100,0	91,9	110,1	92,5
Sarre	108,4	84,2	104,4	100,0	117,1	98,3
Italie	89,5	65,6	80,9	79,1	100,0	79,8
Pays-Bas	103,9	82,3	89,2	92,0	98,4	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	79,8	74,0	75,2	77,5	75,9	74,5
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
France	80,9	79,7	86,3	81,9	89,0	79,4
Sarre	86,4	84,2	90,1	89,1	94,7	84,4
Italie	71,4	65,6	69,8	70,5	80,9	68,5
Pays-Bas	82,9	82,3	77,0	82,0	79,6	85,9

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du jour

Ouvriers présents, mariés, deux enfants, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	4.151	47.117	348.824	387.944	546.184	2.883
Belgique	5.797	70.957	516.803	557.400	801.774	4.308
France	5.308	64.065	505.180	516.650	808.159	3.874
Sarre	4.874	58.116	453.109	483.014	738.554	3.538
Italie	4.097	46.099	357.221	388.773	641.748	2.922
Pays-Bas	4.612	56.009	381.828	438.396	612.241	3.551

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	66,4	69,1	80,3	85,1	81,2
Belgique	139,7	100,0	102,3	115,4	124,9	121,3
France	127,9	90,3	100,0	107,0	125,9	109,1
Sarre	117,4	81,9	89,7	100,0	115,1	99,6
Italie	98,7	65,0	70,7	80,5	100,0	82,3
Pays-Bas	111,1	78,9	75,6	90,8	95,4	100,0

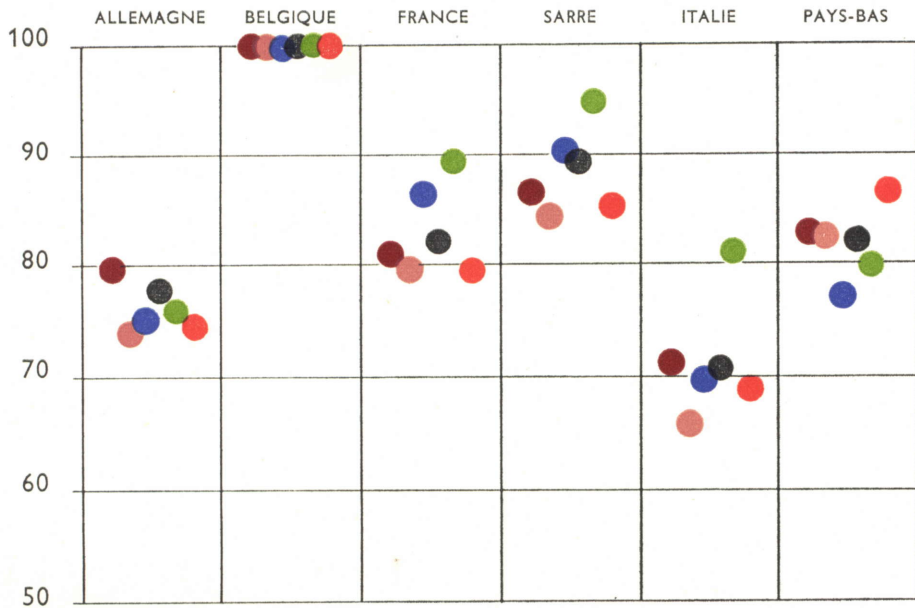
100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	71,6	66,4	67,5	69,6	67,6	66,9
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	99,2	100,0
France	91,6	90,3	97,8	92,7	100,0	89,9
Sarre	84,1	81,9	87,7	86,7	91,4	82,1
Italie	70,7	65,0	69,1	69,8	79,4	67,8
Pays-Bas	79,6	78,9	73,9	78,7	75,8	82,4

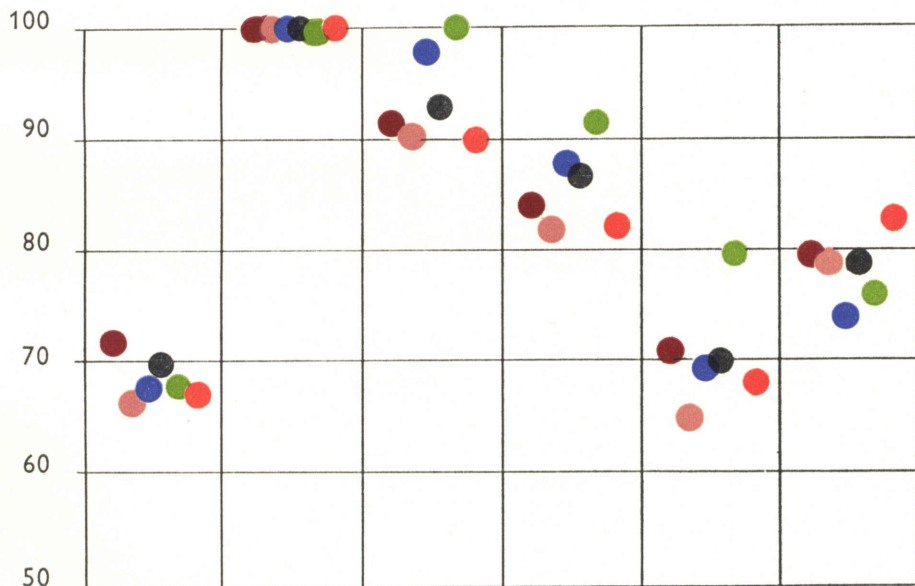
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers du jour, présents, logés par la mine
 Pays offrant le revenu net plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



● PANIER ALLEMAND

● PANIER BELGE

● PANIER FRANÇAIS

● PANIER SARROIS

● PANIER ITALIEN

● PANIER NÉERLANDAIS

Ouvriers du fond

— *Inscrits, mariés, sans enfant*

Examinons tout d'abord les mineurs du fond.

Le revenu net en 1954 des ouvriers inscrits (mariés, sans enfant, logés par la mine) fait apparaître un échelonnement très net entre les divers pays.

Nous prendrons pour base la partie inférieure du tableau de la page 39 intitulée : « Indices 100 pour le pays au revenu réel le plus élevé ». On constate ici que — considéré de haut en bas — la Sarre arrive 5 fois en tête et 1 fois en deuxième position. Les Pays-Bas arrivent 2 fois en tête, 2 fois en deuxième position et 2 fois en troisième position. La Belgique occupe 2 fois la deuxième place et 4 fois la troisième. On peut procéder ainsi pour tous les pays. Et si nous additionnons les numéros de classement par pays, on obtient pour la Sarre : $5 \times 1 + 1 \times 2 = 7$; pour les Pays-Bas : $2 \times 1 + 2 \times 2 + 2 \times 3 = 12$; pour la Belgique : $2 \times 2 + 4 \times 3 = 16$. La Sarre a ainsi le rang le plus bas et prend la première place, puis suivent les Pays-Bas, etc. Le résultat pour les catégories d'ouvriers indiquées est le suivant pour 1954 :

Echelonnement des revenus réels compte tenu de tous les paniers — 1954

Ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

1.	Sarre
2.	Pays-Bas
3.	Belgique
4.	France
5.	Allemagne (RF)
6.	Italie

Il convient de noter à cet égard que, quel que soit le panier que l'on prenne pour base, le montant des revenus fait apparaître très nettement plusieurs « couches » distinctes qui peuvent même être chiffrées approximativement.

a) Le mineur italien (marié, sans enfant) avait en 1954 un revenu net se situant entre 60 et 66 % de celui du pays offrant — au même ouvrier — le revenu le plus élevé.

**Revenu annuel net réel du mineur italien en % par rapport au pays
ayant le revenu annuel net réel le plus élevé — 1954**

Ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

sur la base du panier :

allemand (RF)	64
belge	60
français	60
sarrois	61
italien	66
néerlandais	60

b) En 1954, le revenu net du mineur de fond allemand répondant aux mêmes critères, oscillait, suivant les divers paniers, entre 68 et 78 % environ de celui du pays le plus favorisé.

**Revenu annuel net réel du mineur allemand en % par rapport au pays
ayant le revenu annuel net réel le plus élevé — 1954**

Ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

sur la base du panier :

allemand (RF)	78
belge	75
français	71
sarrois	74
italien	68
néerlandais	72

c) Le revenu du mineur français, répondant aux critères ci-dessus, se situait en 1954 aux environs de 80 à 85 % du revenu le plus élevé.

**Revenu annuel net réel du mineur français en % par rapport au pays
ayant le revenu annuel net réel le plus élevé — 1954**

Ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

sur la base du panier :

allemand (RF)	83
belge	84
français	85
sarrois	81
italien	83
néerlandais	80

d) Pour les autres pays, le classement est un peu plus malaisé ; la seule chose que l'on puisse dire avec certitude est que les niveaux de leurs revenus respectifs sont relativement proches l'un de l'autre. Si l'on prend pour base le même type d'ouvrier qu'aux alinéas a), b), et c) ci-dessus, on aboutit au tableau comparatif suivant :

Revenu annuel net réel du mineur en % par rapport au pays
ayant le revenu annuel net réel le plus élevé — 1954
Ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

Sur la base du panier	Belgique	Sarre	Pays-Bas
allemand (RF)	96	100	98
belge	98	100	100
français	92	100	87
sarrois	93	100	94
italien	87	100	86
néerlandais	94	96	100
Marge	87-98	96-100	86-100

Tous ces classements n'ont qu'un caractère provisoire ; il conviendra ultérieurement de les analyser de plus près. Nous voyons donc jusqu'ici, en ce qui concerne les ouvriers du fond, inscrits, mariés, sans enfant et logés par la mine, s'ébaucher l'échelonnement suivant pour l'année 1954 (en % par rapport au pays ayant le revenu le plus élevé) :

Italie	60- 66 %
Allemagne (RF)	68- 78 %
France	80- 85 %
Pays-Bas	86-100 %
Belgique	87- 98 %
Sarre	96-100 %

— *Présents, mariés, sans enfant*

Si l'on passe de l'ouvrier inscrit à l'ouvrier présent, on obtient un premier exemple concret illustrant l'ordre de succession que l'on vient de dégager. L'ouvrier inscrit ne travaille pas sans interruption ; abstraction faite des postes non effectués, mais rémunérés (congs légaux, temps libre et autres congés rémunérés ; jours fériés payés), il y a un nombre relativement élevé de postes non rémunérés qui n'ont pas été effectués pour des motifs personnels, économiques et techniques ou divers. Toutefois, le nombre de ces postes varie d'un pays à l'autre à l'intérieur de la Communauté, tout comme d'ailleurs le nombre de postes supplémentaires, dont il n'est pas tenu compte dans la définition de l'ouvrier « présent ».

**Nombre de postes non rémunérés et de postes supplémentaires
dans les mines de houille (ouvriers du fond) — 1954**

Pays	Postes non rémunérés	Postes supplémentaires
Allemagne (RF) . . .	30,7	10,7
Belgique	56,5	3,3
France	39,8	1,6
Sarre	28,2	4,4
Italie	48,5	2,3
Pays-Bas	27,6	4,0

On peut voir que le nombre de postes non rémunérés est à peu près le même en Allemagne, aux Pays-Bas et dans la Sarre ; en revanche, ce nombre est relativement élevé en Italie et en Belgique. Quant aux postes supplémentaires, des différences assez marquées sont constatées. Nous examinerons ci-après le revenu annuel net par ouvrier *présent*, c'est-à-dire de l'ouvrier qui ne fait pas d'heures supplémentaires, mais qui utilise toutes les possibilités de travail qui lui sont offertes, en dehors des congés réguliers ⁽¹⁾. En vue de simplifier le problème, nous présenterons les résultats sous une forme succincte :

Echelonnement des revenus réels, compte tenu de tous les paniers — 1954

Ouvriers du fond, présents, mariés, sans enfant, logés par la mine

1.	Belgique
2.	Sarre
3.	Pays-Bas
4.	France
5.	Allemagne (RF)
6.	Italie

Par rapport à l'ouvrier « inscrit », on ne relève dans l'ordre de succession qu'un léger changement, dans le groupe de tête, entre la Sarre (qui passe au second rang), la Belgique (qui prend la première place) et les Pays-Bas qui occupent le troisième rang. Ce changement s'explique

(1) En réponse à maintes critiques qui ont été formulées au sujet de ce type d'ouvrier il convient d'observer qu'il n'est pas nécessaire à cet égard de prendre en considération les prestations de la Sécurité sociale. L'ouvrier fictif dont il s'agit ici est considéré comme n'étant jamais malade, ni blessé, etc...

aisément par le fait qu'en 1954 le nombre de postes non rémunérés en Belgique a été deux fois plus élevé que dans la Sarre (56,5 contre 28,2) ; même si on le considère comme ouvrier inscrit, c'est-à-dire si l'on tient compte du fait que, de temps à autre, il ne se présente pas au travail, l'ouvrier sarrois a largement utilisé les possibilités de gain qui lui étaient offertes. L'ouvrier belge n'a pas suivi l'exemple de son homologue sarrois à cet égard : ses absences pour maladie ont été plus fréquentes et ses absences non excusées bien plus nombreuses encore.

De même que nous l'avions fait pour l'ouvrier inscrit (voir pages 47 et suivantes), on peut illustrer l'ordre de succession des revenus par un tableau ; on trouvera ci-après une récapitulation des calculs, qui ne comporte guère de modifications marquantes par rapport à l'ouvrier inscrit.

Revenu annuel net réel de l'ouvrier mineur présent par comparaison avec le pays ayant le revenu annuel net réel le plus élevé, compte tenu de tous les paniers, — 1954

Ouvriers du fond, présents, mariés, sans enfant, logés par la mine

Pays	En % par rapport au pays ayant le revenu le plus élevé
Italie	60- 70
Allemagne (RF)	68- 75
France	82- 89
Pays-Bas	88- 99
Sarre	93-100
Belgique	95-100

— *Mariés, deux enfants*

Des tableaux analogues ont été dressés pour les mineurs mariés ayant deux enfants, à la fois pour les ouvriers inscrits et les ouvriers présents. L'échelonnement des revenus réels reste pratiquement le même que pour les ouvriers du fond sans enfant ; toutefois, le classement des marges de pays à pays subit certaines modifications en raison du montant des allocations familiales, qui n'est pas partout le même.

**Revenu annuel net réel de l'ouvrier mineur, par comparaison avec le pays
ayant le revenu annuel net réel le plus élevé
compte tenu de tous les paniers — 1954**

Ouvriers du fond, mariés, deux enfants, logés par la mine

Pays	En % par rapport au pays ayant le revenu le plus élevé	
	Ouvriers inscrits	Ouvriers présents
Italie	61- 69	60- 72
Allemagne (RF)	65- 75	65- 70
France	92- 98	89- 99
Pays-Bas	86-100	86- 96
Sarre	96-100	90-100
Belgique	91-100	98-100

C'est pour la France que le changement est le plus net. Alors que le mineur marié sans enfant (ouvrier du fond inscrit) a joui en 1954 d'un revenu se situant approximativement entre 80 et 85 % du revenu annuel du pays le plus favorisé (v.p. 49) pour l'ouvrier marié père de deux enfants les pourcentages correspondants sautent à 92 et 98 % respectivement. Le même phénomène se retrouve en Italie. Inversement, chez le mineur allemand on enregistre un recul relatif. En effet, si l'ouvrier marié et sans enfant a atteint en 1954 un revenu oscillant entre 68 et 78 % environ de celui du pays offrant le revenu maximum, l'ouvrier marié père de deux enfants obtient un revenu dont les pourcentages correspondants ne sont que de 65 ou 75 % respectivement (ouvrier inscrit) ; pour l'ouvrier présent, l'écart est même encore plus prononcé.

Ouvriers du jour

Il nous reste maintenant à considérer les revenus réels des ouvriers du jour. Les méthodes de calcul utilisées ayant été exposées de façon approfondie dans les paragraphes précédents, nous pouvons désormais adopter une formule plus succincte.

En ce qui concerne tout d'abord l'échelonnement des revenus réels en fonction des paniers respectifs, il apparaît que, pour les mineurs mariés, sans enfant — qu'il s'agisse des ouvriers inscrits ou présents — ce sont les mineurs belges, sarrois et néerlandais qui viennent en tête, suivis successivement par leurs camarades français, allemands (RF) et italiens. La Belgique occupe cette fois le premier rang devant les Pays-Bas

et la Sarre ; pour les autres pays, l'ordre de succession est le même que pour les ouvriers du fond. Pour les ouvriers avec deux enfants la même constatation est valable.

Echelonnement des revenus réels, compte tenu de tous les paniers — 1954

Ouvriers du jour, mariés, logés par la mine

	Sans enfant		Deux enfants	
	<i>présents</i>	<i>inscrits</i>	<i>présents</i>	<i>inscrits</i>
1.	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique
2.	Sarre	Sarre	France	France
3.	Pays-Bas	Pays-Bas	Sarre	Sarre
4.	France	France	Pays-Bas	Pays-Bas
5.	Allemagne	Allemagne	Italie	Italie
6.	Italie	Italie	Allemagne	Allemagne

D'une manière générale, les écarts eux-mêmes sont un peu plus larges que pour les revenus des ouvriers du fond. Néanmoins, on rencontre ici les mêmes phénomènes que ceux qui ont été examinés ci-dessus.

Revenu annuel net réel de l'ouvrier mineur en % par rapport aux pays ayant le revenu annuel net réel le plus élevé, compte tenu de tous les paniers — 1954

Ouvriers du jour, mariés, logés par la mine

Pays	Ouvriers inscrits	Ouvriers présents
	<i>mariés, sans enfant</i>	
Italie	65-80	66-81
Allemagne (R.F)	74-80	74-80
France	78-88	79-89
Pays-Bas	76-85	77-86
Sarre	85-95	84-95
Belgique	100	100
	<i>mariés, deux enfants</i>	
Italie	64- 79	65- 79
Allemagne (R.F)	66- 72	66- 72
France	89-100	90-100
Pays-Bas	73- 82	74- 82
Sarre	82- 92	82- 91
Belgique	100	99-100

Vue d'ensemble provisoire sur les mines de houille

Nous sommes maintenant en mesure de présenter un premier aperçu d'ensemble sur la situation dans les mines de houille, ce qui nous permettra de tirer un certain nombre de conclusions provisoires.

Revenu annuel net, par pays et par groupe en % de celui du pays ayant le revenu le plus élevé, compte tenu de tous les paniers — 1954

	Italie	Allemagne (RF)	France	Pays-Bas	Sarre	Belgique
	<i>sans enfant</i>					
ouvrier inscrit du fond . . .	60-66	68-78	80-85	86-100	96-100	87- 98
ouvrier présent du fond . . .	60-70	68-75	82-89	88- 99	93-100	95-100
ouvrier inscrit du jour . . .	65-80	74-80	78-88	76- 85	85- 95	100
ouvrier présent du jour . . .	66-81	74-80	79-89	77- 86	84- 95	100
	<i>deux enfants</i>					
ouvrier inscrit du fond . . .	61-69	65-75	92-98	86-100	96-100	91-100
ouvrier présent du fond . . .	60-72	65-70	89-99	86- 96	90-100	98-100
ouvrier inscrit du jour . . .	64-79	66-72	89-100	73- 82	82- 92	100
ouvrier présent du jour . . .	65-79	66-72	90-100	74- 82	82- 91	99-100
	<i>fond</i>					
mineur sans enfant	60-70	68-78	80-89	86-100	93-100	87-100
mineur 2 enfants	60-72	65-75	89-99	86-100	90-100	91-100
	<i>jour</i>					
mineur sans enfant	65-81	74-80	78-89	76- 86	84- 95	100
mineur 2 enfants	64-79	66-72	89-100	73- 82	82- 92	99-100

Ce tableau permet de constater :

a) Les différences entre ouvriers inscrits et ouvriers présents sont relativement faibles, si l'on rapporte respectivement les revenus de ces ouvriers au pays ayant le revenu le plus élevé. Il apparaît donc que cette différenciation, qui a fait l'objet de tant de controverses acharnées au cours des réunions d'experts, n'est pas d'une importance capitale pour la comparaison des revenus réels des ouvriers mineurs.

b) Par contre la ventilation en ouvriers du fond et ouvriers du jour est importante, bien qu'il n'existe pas d'échelonnement uniforme dans la comparaison des revenus réels entre les différents pays sous ce rapport : en Italie par exemple, la position que les ouvriers du jour occupent dans la comparaison internationale est relativement beaucoup plus favorable que celle des ouvriers du fond. Aux Pays-Bas et en Sarre, par contre, c'est l'inverse.

c) La distinction faite entre les revenus des ouvriers mariés sans enfant d'une part, et mariés ayant deux enfants à charge d'autre part, est importante. En France, les ouvriers mariés avec deux enfants à charge atteignent, toujours du point de vue international, un niveau relativement beaucoup plus favorable que les ouvriers mariés sans enfant. En Allemagne (RF), c'est le contraire qui est constaté.

Tels sont les premiers résultats approximatifs de notre comparaison du revenu réel dans les mines de houille ; dans les pages suivantes nous nous efforcerons de porter un jugement sur la qualité de ces résultats, c'est-à-dire de procéder, dans une certaine mesure, à une première interprétation des chiffres obtenus.

B. ANALYSE DES FAITS

Point de départ de l'analyse

Il convient tout d'abord de rappeler une fois de plus l'objet de la présente étude. Elle consiste à procéder à une comparaison des *revenus réels* des travailleurs occupés dans les trois *industries* de la Communauté. Le but de cette confrontation est, au premier chef, de comparer les *revenus*, quel que soit le travail accompli. Cette façon de poser le problème est celle qui correspond le mieux à notre seconde tâche qui est de pouvoir à plus ou moins longue échéance comparer les niveaux de vie ⁽¹⁾.

Il va de soi que cela n'exclut nullement la possibilité de se fixer comme but ultérieur la comparaison des salaires réels « payés pour un travail identique ou équivalent » — ce qui vraisemblablement nécessitera

(1) Voir à ce sujet le remarquable exposé qui figure dans *Les comparaisons internationales des salaires réels*, op. cit. p. 16 et suivantes, p. 43 et 48.

des méthodes de statistiques des salaires autres que celles que nous avons utilisées ici. Mais c'est là une entreprise de longue haleine et qui exigera des travaux préliminaires ; en outre, l'entière comparabilité des professions, fonctions et activités n'est encore qu'une perspective lointaine. Il faut considérer cependant qu'en ce qui concerne les industries de la Communauté, on se trouve en présence de secteurs économiques dont la structure est relativement uniforme d'un pays à l'autre, à l'exception peut-être, dans une certaine mesure, des mines de fer.

La comparaison des revenus se rapproche donc ici plus qu'ailleurs d'une comparaison des activités « identiques ou équivalentes » et de leur rémunération.

Les explications préliminaires que l'on s'est efforcé de donner ci-après aux différences existant entre les revenus réels des divers pays sont, bien entendu, loin d'être complètes et demandent encore un travail assidu. Toutefois, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence un certain nombre d'aspects qui ne doivent pas être perdus de vue dans l'interprétation des résultats. Il s'agit notamment des points suivants :

- a) Incidence des diverses structures d'âge des effectifs ;
- b) Revenu réel par poste effectué ;
- c) Comparaisons régionales ;
- d) Relations entre gain brut et revenu net.

Incidence de la pyramide des âges sur le montant du revenu

Ainsi qu'il a été exposé en détail dans le cadre d'une autre étude ⁽¹⁾, il y a, d'un pays à l'autre, de très grandes différences dans la structure d'âge des effectifs des mines de houille. Cette remarque s'applique principalement au pourcentage des jeunes ouvriers et des apprentis de moins de 18 ans : « En ce qui concerne les ouvriers du jour par exemple, on distingue deux groupes de pays : d'une part la Sarre, l'Allemagne et les Pays-Bas, où le pourcentage des jeunes ouvriers se situe entre 24 et 17 %, et d'autre part la France et la Belgique, où les jeunes ne représentent que 3 à 4 % de l'effectif total. En Italie, ce pourcentage est négligeable ».

(1) *Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté* (partie II) op. cit., p. 5 et suivantes.

Pourcentage des ouvriers de moins de 18 ans par rapport à l'effectif total
des ouvriers du jour dans les mines de houille, 1954

Sarre	24,22 %	Italie	0,06 %
Allemagne (RF)	18,55 %	Belgique	2,55 %
Pays-Bas	16,68 %	France	4,16 %

Il est évident que les enseignements fournis par ce tableau ont une incidence certaine sur le montant du revenu ; aussi les examinerons-nous successivement ci-après. Pour des raisons de simplicité, nous nous bornerons à prendre en considération les ouvriers du jour inscrits.

Le fait de grouper à part les ouvriers âgés de plus de 18 ans peut certes comporter quelques dangers pour la comparaison internationale. Si l'on part du principe que chaque entreprise de l'industrie charbonnière a un certain volume de travail à effectuer, on peut jusqu'à un certain point tabler sur le fait que les jeunes ouvriers de moins de 18 ans se verront confier des tâches auxiliaires plus ou moins légères. Dans les bassins où la proportion des jeunes est très réduite, ces tâches devront être effectuées par des travailleurs plus âgés, qui ne recevront pour leur peine qu'une rémunération relativement modeste. On court ainsi le risque de majorer artificiellement le revenu moyen dans les pays où le nombre de jeunes ouvriers est élevé. Cependant, les ouvriers ont été groupés ici — ce qui atténue quelque peu l'objection précitée — en fonction de la situation familiale et du point de vue du revenu et non pas essentiellement du point de vue de la comparabilité des activités. Dans la presque totalité des cas, les jeunes ouvriers dont il est question ne sont pas mariés et n'ont pas d'enfant ; c'est pourquoi il paraît logique de ne pas en tenir compte.

Le tableau suivant compare les revenus réels des ouvriers de chaque pays par rapport au pays ayant le revenu le plus élevé. On trouvera, d'une part, les chiffres intéressant l'ensemble des travailleurs et, d'autre part, ceux qui concernent les ouvriers de 18 ans et plus. On voit clairement à quel point pour la Sarre, les Pays-Bas et l'Allemagne notamment, le rapport avec le pays ayant le revenu le plus élevé s'est amélioré.

**Revenu annuel net de l'ouvrier mineur du jour, en % par rapport au pays
ayant le revenu le plus élevé, compte tenu de tous les paniers — 1954**

Pays	Effectif total	Ouvriers de 18 ans et plus
	<i>mariés, sans enfant</i>	
Italie	65- 81	64- 74
Allemagne (RF)	74- 80	78- 87
France	78- 89	79- 85
Pays-Bas	76- 86	82- 94
Sarre	84- 95	94-100
Belgique	100	94-100
	<i>mariés, deux enfants</i>	
Italie	64- 79	64- 77
Allemagne (RF)	66- 72	73- 78
France	89-100	89- 99
Pays-Bas	73- 82	80- 90
Sarre	82- 92	90-100
Belgique	99-100	98-100

En ce qui concerne les ouvriers mariés sans enfant, on constate que la position du mineur allemand est très voisine de celle du mineur français. Les montants en valeur absolue des revenus des ouvriers de 18 ans et plus, sont repris dans les tableaux des pages 59 à 62, ainsi que dans les graphiques situés entre les pages 62/63.

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Ouvriers du fond de 18 ans et plus

Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	4.627	52.520	388.824	432.430	608.816	3.213
Belgique	5.575	68.242	497.028	536.072	771.096	4.143
France	4.877	58.859	464.126	474.664	742.483	3.559
Sarre	5.810	69.264	540.019	575.660	880.214	4.216
Italie	3.683	41.433	321.064	349.423	576.792	2.627
Pays-Bas	5.703	69.259	472.151	542.099	757.069	4.391

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	77,0	83,8	75,1	105,6	73,2
Belgique	120,5	100,0	107,1	93,1	133,7	94,4
France	105,4	86,3	100,0	82,5	128,7	81,1
Sarre	125,6	101,5	116,4	100,0	152,6	96,0
Italie	79,6	60,7	69,2	60,7	100,0	59,8
Pays-Bas	123,3	101,5	101,7	94,2	131,3	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	79,6	75,8	72,0	75,1	69,2	73,2
Belgique	96,0	98,5	92,0	93,1	87,6	94,4
France	83,9	85,0	85,9	82,5	84,4	81,1
Sarre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,0
Italie	63,4	59,8	59,5	60,7	65,5	59,8
Pays-Bas	98,2	100,0	87,4	94,2	86,0	100,0

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Ouvriers du fond de 18 ans et plus

Ouvriers inscrits, mariés, deux enfants, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Livre	Fl.
Allemagne (RF)	4.935	56.016	414.706	461.215	649.342	3.427
Belgique	6.510	79.678	580.320	625.907	900.316	4.838
France	6.249	75.416	594.686	608.188	951.345	4.560
Sarre	6.482	77.283	602.546	642.314	982.131	4.704
Italie	4.304	48.422	375.221	408.363	674.084	3.070
Pays-Bas	6.348	77.098	525.591	603.457	842.759	4.888

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	70,3	69,7	71,8	96,3	70,1
Belgique	131,9	100,0	97,6	97,4	133,6	99,0
France	126,6	94,7	100,0	94,7	141,1	93,3
Sarre	131,3	97,0	101,3	100,0	145,7	96,2
Italie	87,2	60,8	63,1	63,6	100,0	62,8
Pays-Bas	128,6	96,8	88,4	94,0	125,0	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	75,8	70,3	68,8	71,8	66,1	70,1
Belgique	100,0	100,0	96,3	97,4	91,7	99,0
France	96,0	94,7	98,7	94,7	96,9	93,3
Sarre	99,6	97,0	100,0	100,0	100,0	96,2
Italie	66,1	60,8	62,3	63,6	68,6	62,8
Pays-Bas	97,5	96,8	87,2	94,0	85,8	100,0

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Ouvriers du jour de 18 ans et plus

Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	<i>DM</i>	<i>Fb.</i>	<i>Ffr.</i>	<i>Ffr.</i>	<i>Livre</i>	<i>Fl.</i>
Allemagne (RF)	4.240	48.127	356.303	396.262	557.895	2.944
Belgique	4.855	59.431	432.855	466.858	671.537	3.608
France	3.894	47.003	370.636	379.051	592.923	2.842
Sarre	4.701	56.044	436.956	465.795	712.225	3.411
Italie	3.381	38.037	294.749	320.783	529.516	2.411
Pays-Bas	4.410	53.565	365.161	419.259	585.517	3.396

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	80,9	96,1	85,1	105,4	86,7
Belgique	114,5	100,0	116,8	100,2	126,8	106,2
France	91,8	79,1	100,0	81,4	112,0	83,7
Sarre	110,9	94,3	117,9	100,0	134,5	100,4
Italie	79,7	64,0	79,5	68,9	100,0	71,0
Pays-Bas	104,0	90,1	98,5	90,0	110,6	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	87,3	80,9	81,5	84,9	73,3	81,6
Belgique	100,0	100,0	99,1	100,0	94,3	100,0
France	80,2	79,1	84,8	81,2	83,2	78,8
Sarre	96,8	94,3	100,0	99,8	100,0	94,5
Italie	69,6	64,0	67,5	68,7	74,3	66,8
Pays-Bas	90,8	90,1	83,6	89,8	82,2	94,1

MINES DE HOUILLE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Ouvriers du jour de 18 ans et plus

Ouvriers inscrits, mariés, deux enfants, logés par la mine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	4.522	51.328	380.000	422.617	595.000	3.140
Belgique	5.785	70.807	515.710	556.222	800.079	4.299
France	5.266	63.560	501.196	512.575	801.785	3.844
Sarre	5.368	64.004	499.016	531.951	813.381	3.896
Italie	4.002	45.026	348.905	379.723	626.808	2.854
Pays-Bas	5.003	60.757	414.193	475.555	664.138	3.852

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF)	100,0	72,5	75,8	79,5	94,9	81,5
Belgique	127,9	100,0	102,9	104,6	127,6	111,6
France	116,5	89,8	100,0	96,4	127,9	99,8
Sarre	118,7	90,4	99,6	100,0	129,8	101,1
Italie	88,5	63,6	69,6	71,4	100,0	74,1
Pays-Bas	110,6	85,8	82,6	89,4	106,0	100,0

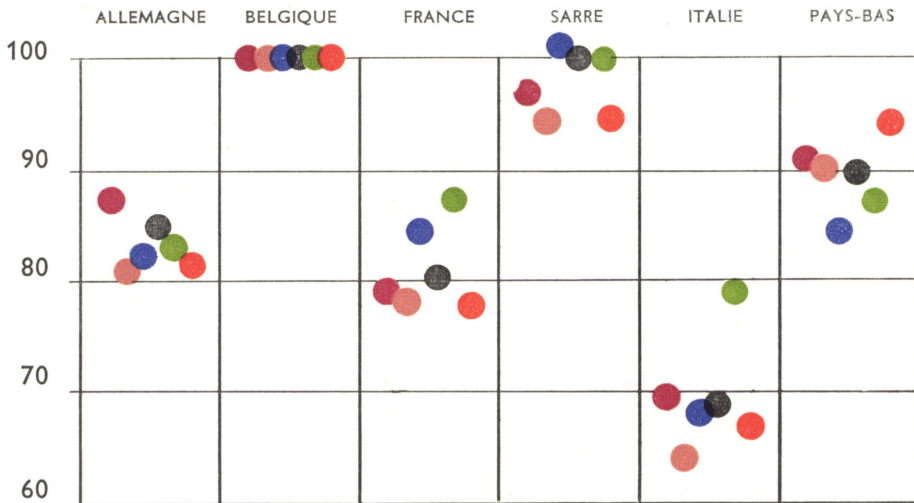
100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	78,2	72,5	73,7	76,0	73,2	73,0
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	98,4	100,0
France	91,0	89,8	97,2	92,2	98,6	89,4
Sarre	92,8	90,4	96,8	95,6	100,0	90,6
Italie	69,2	63,6	67,7	68,3	77,1	66,4
Pays-Bas	86,5	85,8	80,3	85,5	81,7	89,6

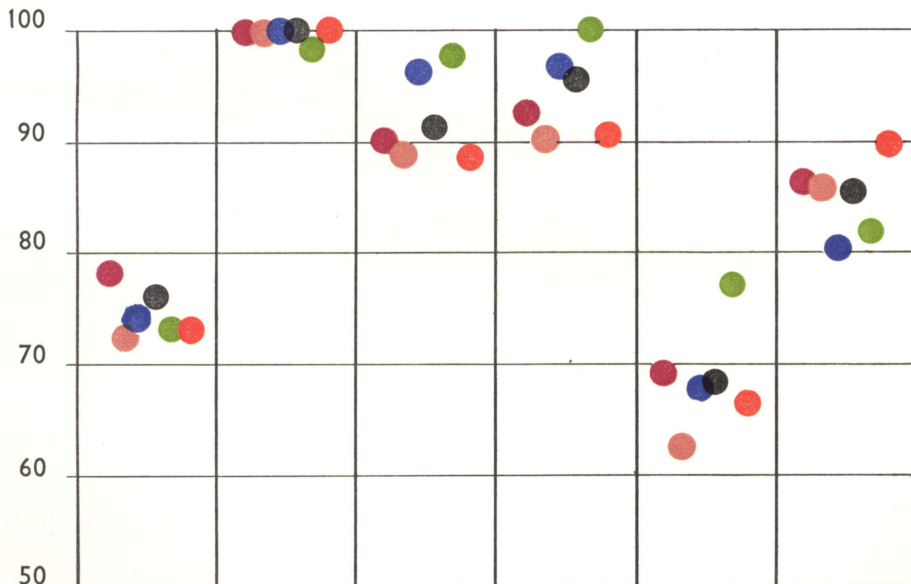
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers du jour de 18 ans et plus, inscrits, logés par la mine
Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



● PANIER ALLEMAND

● PANIER BELGE

● PANIER FRANÇAIS

● PANIER SARROIS

● PANIER ITALIEN

● PANIER NÉERLANDAIS

Revenu réel par poste effectué

La relation entre revenu et durée du travail joue un rôle très important dans l'appréciation des différences existant de pays à pays quant au niveau du revenu. On peut formuler la question très simplement et rechercher ce que le mineur reçoit comme revenu par poste effectué, ce qui nous oblige, si nous voulons décrire le niveau de vie, à tenir compte également de certains éléments du revenu qui ne sont pas directement liés au travail effectif (allocations familiales, par exemple).

En 1954, le nombre de postes effectués a été sensiblement différent d'un pays à l'autre ; pour les ouvriers du fond, le chiffre minimum intéresse l'Italie, qui accuse 237,9 postes par ouvrier du fond inscrit, le maximum a été enregistré aux Pays-Bas avec le chiffre de 266,5 postes, ce qui représente un écart de l'ordre de 12 %.

Nombre de postes effectués en 1954 par ouvrier inscrit

Pays	Fond	Jour
Allemagne (RF)	263,1	280,7
Belgique	241,3	283,5
France	242,6	259,1
Sarre	254,3	271,3
Italie	237,9	268,3
Pays-Bas	266,5	283,3

Nous passerons maintenant à la comparaison des revenus réels et nous procéderons d'une manière telle qu'il soit possible de comparer, pour les ouvriers inscrits fond et jour, les résultats annuels avec les résultats calculés par poste effectué.

Ce tableau montre clairement que les positions relatives de la France, de l'Italie et de la Belgique s'améliorent légèrement, alors que celles de l'Allemagne et de la Sarre se détériorent quelque peu. Selon ce mode de comparaison, ce sont les Pays-Bas qui enregistrent le recul le plus marqué ; c'est en effet le pays où le nombre de postes effectués est le plus élevé de la Communauté.

Quant à l'ordre de succession des divers pays, tel qu'il a été établi ci-dessus, aux pages 47 et 53 (où il n'est pas tenu compte des différences dans le nombre de postes effectués), l'introduction de ce facteur — nombre de postes — ne lui apporte aucun changement.

**Revenu annuel net réel de l'ouvrier mineur du fond en % par rapport au pays
ayant le revenu le plus élevé, compte tenu de tous les paniers — 1954**

Pays	Revenu annuel net	Revenu (net) par poste effectué
	<i>mariés, sans enfant</i>	
Italie	60 — 66	62 — 70
Allemagne (RF)	68 — 78	66 — 75
France	80 — 85	85 — 89
Pays-Bas	86 — 100	82 — 96
Belgique	87 — 98	92 — 100
Sarre	96 — 100	97 — 100
	<i>mariés, deux enfants</i>	
Italie	61 — 69	62 — 73
Allemagne (RF)	65 — 75	63 — 69
France	92 — 98	93 — 100
Pays-Bas	86 — 100	81 — 92
Belgique	91 — 100	96 — 100
Sarre	96 — 100	92 — 100

On trouvera dans le tableau ci-après les renseignements correspondants pour les ouvriers du jour. Ici aussi, la France et l'Italie voient leurs positions relatives s'améliorer, tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas enregistrent un léger recul. Il n'en résulte toutefois aucun changement marquant.

**Revenu annuel net réel de l'ouvrier mineur du jour en % par rapport à celui du pays
ayant le revenu le plus élevé, compte tenu de tous les paniers — 1954**

Pays	Revenu annuel net	Revenu (net) par poste effectué
	<i>mariés, sans enfant</i>	
Italie	65 — 80	68 — 84
Allemagne (RF)	74 — 80	75 — 81
France	78 — 88	85 — 96
Pays-Bas	76 — 85	76 — 85
Sarre	85 — 95	88 — 99
Belgique	100	100
	<i>mariés, deux enfants</i>	
Italie	64 — 79	68 — 90
Allemagne (RF)	66 — 72	63 — 72
France	89 — 100	97 — 100
Pays-Bas	73 — 82	69 — 82
Sarre	82 — 92	86 — 91
Belgique	100	92 — 100

Seuls des changements minimes interviennent dans l'ordre de succession du montant des revenus réels lorsqu'on tient compte des différences dans le nombre de postes. C'est ainsi que pour les ouvriers du jour sans enfant, les Pays-Bas cèdent leur troisième place à la France et, pour les ouvriers du jour ayant deux enfants, c'est à l'Italie que revient la quatrième place qu'occupaient les Pays-Bas.

Comparaisons régionales

Dans sa publication sur les revenus annuels (nominaux) en 1954, la Haute Autorité a, pour la première fois, reproduit des données par bassins sur les revenus annuels nets dans les mines de houille ⁽¹⁾. Ces mêmes statistiques étaient complétées par des chiffres relatifs aux postes rémunérés et non rémunérés. Quelle que soit l'utilité de semblables données sur la durée du travail, elle ne suffisent pas à expliquer les différences régionales de revenus. En France, on a fait état de l'exemple des deux bassins Nord/Pas-de-Calais, d'une part, et Lorraine, d'autre part. L'un et l'autre appliquent les mêmes barèmes de salaires et pourtant il existe entre ces deux bassins des différences de revenus importantes. Il est vraisemblable que ce fait s'explique en partie par des différences dans le nombre de postes effectués, non effectués et supplémentaires. A cela il faut sans doute ajouter des différences dans le niveau des prix à la consommation. Cependant, il faut avant tout songer au fait que les conditions d'exploitation des deux bassins ne sont pas les mêmes, ce qui entraîne des différences prononcées dans la structure du personnel. On se rend compte que de telles comparaisons régionales exigent une masse d'informations détaillées que l'on ne peut rassembler sans entreprendre des études spécialisées de grande envergure.

Il a toutefois, été possible de procéder dans ce contexte, grâce aux données spéciales dont on pouvait disposer, à une autre comparaison entre bassins qui est d'un intérêt pratique majeur. Il s'agit de la Lorraine et la Sarre ; cette comparaison est d'autant plus intéressante que d'une part en 1954 la Sarre et la France sont liées par une union économique et que d'autre part la Lorraine et la Sarre font partie d'un même bassin charbonnier.

Ici aussi, nous nous bornerons à opérer un choix et à étudier l'exemple de l'ouvrier du fond, inscrit, sans enfant et disposant d'un logement appartenant à la mine.

Les données de base sont les suivantes :

(1) *Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté*, partie II. p. 111 et suivantes.

**Revenu annuel net de l'ouvrier du fond
inscrit, marié, sans enfant, logé par la mine — 1954**

	<i>En ffrs.</i>	<i>En % du revenu de l'ouvrier sarrois</i>
France (total)	455.908 ffrs.	79,5 %
Lorraine	546.978 »	95,3 %
Sarre	573.709 »	100,0 %

Le fait de passer de la comparaison Sarre - France à la comparaison Sarre - Lorraine permet à lui seul de rapprocher notablement les revenus du point de vue statistique.

Si l'on tient compte du nombre de postes, on obtient un effet qui s'exerce dans le même sens. En 1954, ce nombre se répartissait comme suit :

	<i>Nombre de postes</i>	<i>En % des postes effectués en Sarre</i>
France (total)	242,6	95,4 %
Lorraine	252,9	99,4 %
Sarre	254,3	100,0 %

Enfin, il faut tenir compte de certains écarts dans le niveau des prix, écarts qui, d'après les résultats de l'enquête de la Haute Autorité, peuvent être chiffrés de la manière suivante :

Comparaison France/Sarre : 100 fr. sarrois = 97,78 Ffr.

Comparaison Lorraine/Sarre : 100 fr. sarrois = 96,61 Ffr.

Par rapport aux prix en Lorraine, le franc sarrois a donc une valeur légèrement moins élevée que par rapport aux prix de la France dans son ensemble ⁽¹⁾.

En combinant tous les facteurs précités, on obtient, pour le revenu des mineurs, la relation suivante entre la Lorraine et la Sarre :

Revenu net par poste effectué, exprimé en Ffr.

	<i>d'après le panier sarrois</i>	<i>d'après le panier français</i>
Sarre	2.260	2.133
Lorraine	2.239	2.163

(1) Il va de soi que cette constatation ne vaut que pour les niveaux des prix des biens de consommation, lesquels ne sont intéressants que dans le cadre d'une comparaison des revenus réels.

Dans les deux cas, le revenu net, par poste, en Lorraine = 99,1 % du chiffre correspondant pour la Sarre, soit pratiquement une équivalence complète.

Relation entre gain brut et revenu net

Généralités

Ainsi qu'il a été exposé page 22, le revenu net de l'ouvrier mineur considéré dans la présente étude résulte de la combinaison des éléments ci-après :

gain brut (salaire en espèces + valeur des avantages en nature)

moins : la cotisation ouvrière à la sécurité sociale ;

moins : les versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu.

On obtient ainsi le gain net, lequel doit être majoré des allocations familiales pour aboutir à la notion de revenu net tel que nous l'employons ici.

Dans la publication maintes fois citée de la Haute Autorité : « Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté » (partie II), ces divers éléments ont été étudiés en détail et exprimés en % du gain brut (1).

Cet exposé est assurément très intéressant. Il est possible maintenant de le compléter, notamment en reprenant ces rapports et en les énonçant non plus en % mais en chiffres absolus, c'est-à-dire en montants exprimés dans un pouvoir d'achat unique. L'intérêt de cette opération réside essentiellement dans le fait que les données exprimées en % (des gains bruts) ne se rapportent pas aux mêmes moyennes (= 100) dans tous les pays, ce qui risque facilement de faire apparaître comme excessifs les pourcentages afférents aux pays où le gain brut est relativement bas, et vice versa.

Un exemple permettra de clarifier la situation. A la page 25 de la publication déjà citée, il est indiqué que, pour l'ouvrier (inscrit) du fond, père de deux enfants, les allocations familiales en Italie représentaient environ 22,8 % du gain brut italien, et qu'en Belgique, par contre, elles représentaient 13,9 % du gain brut belge. Il ne faut cependant pas en déduire qu'en Italie les allocations familiales sont à tous égards plus

(1) Op. cit., pages 22 et suivantes.

importantes qu'en Belgique. En effet, si l'on compare les montants absolus des allocations familiales (calculés, pour simplifier les choses, en francs belges et sur la base du panier belge), on obtient les chiffres de 10.740 Fb pour la Belgique, mais de 9.305 Fb pour l'Italie. Cet exemple met assez en lumière tout l'intérêt qui s'attache à la conversion en pouvoirs d'achat identiques.

La question se pose cependant de savoir si, pour cette conversion en un pouvoir d'achat unitaire, nous pouvons employer nos parités économiques. En ce qui concerne les allocations familiales qui entrent dans le budget familial du travailleur, on peut sans réserve répondre par l'affirmative, puisque ces suppléments s'ajoutent au revenu familial et sont normalement, tout comme le revenu du travail proprement dit, affectés à l'achat de biens de consommation.

Le même argument peut être invoqué concernant l'emploi des taux d'équivalence de pouvoir d'achat pour la conversion des cotisations ouvrières à la sécurité sociale. Dans tous les pays de la Communauté, la prestation fournie par les organismes d'assurance sociale est de plusieurs fois supérieure au montant des cotisations qui leur sont versées par les assurés ; on se trouve donc ici en présence d'un retour plus ou moins important(s'effectuant avec un certain décalage dans le temps) de ressources destinées, elles aussi, à la consommation.

Restent les impôts sur le revenu du travail. D'après leur origine, ils formaient partie intégrante du revenu du travailleur, ce qui implique à tout le moins, certains liens avec la notion de parité économique. Il y a encore d'autres études, celles de Gilbert-Kravis, par exemple, où l'on s'est trouvé dans l'impossibilité de mettre au point des parités de prix distinctes pour l'Etat (government sector). Il peut être utile de rappeler ici qu'une partie des versements au titre de l'impôt sur le revenu retourne sous une forme ou sous une autre à la consommation, notamment lorsque les organismes d'assurance sociale reçoivent des subventions de l'Etat, comme c'est le cas dans tous les pays considérés ici.

Afin de ne pas alourdir inutilement l'exposé, tous les chiffres relatifs : aux cotisations ouvrières à la sécurité sociale, aux versements du travailleur au titre de l'impôt et aux allocations familiales versées au travailleur, ont été calculés uniquement en francs belges et sur la base du panier belge. Les différences existant de pays à pays entre les montants absolus de dépenses, sont d'une telle ampleur que l'on peut considérer comme négligeable l'erreur à laquelle le choix d'un seul panier de consommation peut conduire ; nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette question dans le chapitre final de la présente étude.

Les allocations familiales dans les mines de houille

Calculées en francs belges — ce qui donne à la Belgique une position favorable — les allocations familiales distribuées dans les divers pays ont atteint en 1954 les montants suivants :

Allocations familiales, exprimées en pouvoir d'achat unique, 1954
(francs belges, panier belge)

Pays	<i>Mineurs</i>	
	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	1.249	2.838
Belgique	—	10.740
France	—	16.557
Sarre	2.924	10.720
Italie	2.316	9.305
Pays-Bas	2.366	7.460

On voit qu'il s'agit là de différences énormes. En Belgique, les ouvriers mariés sans enfant ne reçoivent aucune allocation familiale ; en France les allocations sont attribuées pendant les deux premières années du mariage ; elles cessent d'être versées si au bout de ce délai de deux ans le ménage n'a pas d'enfant. Dans ce groupe de travailleurs, c'est la Sarre, où le montant des allocations familiales atteint 2.924 Fb par an, qui occupe le premier rang. Les allocations familiales dont bénéficient les travailleurs mariés sans enfant sont relativement importantes également en Italie et aux Pays-Bas ; l'Allemagne vient ensuite ; dans ce pays, ces suppléments familiaux étaient à la charge exclusive des entreprises.

La situation est tout autre en ce qui concerne les ménages qui comptent deux enfants. Toujours en francs belges et d'après le panier belge, le montant des allocations familiales s'élève à plus de 16.500 Fb en France, à près de 11.000 Fb en Belgique et dans la Sarre, à 9.300 Fb en Italie, à 7.400 Fb aux Pays-Bas et à 2.800 Fb en Allemagne.

Le tableau ci-après indique l'échelonnement, par pays et par panier, des montants afférents aux allocations familiales.

Allocations familiales dans les divers pays — 1954

(Pays ayant les allocations familiales les plus élevées = 100)

Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits, compte tenu de tous les paniers.

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	39 — 45	16 — 18
Belgique	—	58 — 65
France	—	100
Sarre	100	64 — 67
Italie	79 — 87	56 — 62
Pays-Bas	70 — 84	39 — 45

Enfin, rappelons que la progressivité des allocations familiales n'est pas partout de même importance entre les familles sans enfant et les familles avec deux enfants. En Belgique ces allocations, on l'a vu précédemment, ne sont pas versées aux familles sans enfant, en France elles sont versées seulement pendant les deux premières années du mariage, en Italie les familles avec deux enfants reçoivent quatre fois plus que celles sans enfants, en Allemagne deux fois plus seulement.

Progressivité des allocations familiales — 1954
des familles sans enfant aux familles avec deux enfants

Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits.

Allocations pour ouvriers mariés avec deux enfants	
<i>Allocations pour ouvriers mariés, sans enfant = 100</i>	
Allemagne (R.F.)	227
Pays-Bas	315
Sarre	367
Italie	402

Les cotisations ouvrières à la sécurité sociale

Les allocations familiales constituent donc un véritable supplément au gain net, qui joue dans plusieurs cas un rôle important. Non moins importantes sont évidemment les retenues — cotisations de sécurité sociale des travailleurs et impôts sur le revenu du travail — les cotisations de sécurité sociale étant d'ailleurs en général supérieures aux impôts acquittés par les travailleurs.

Nous partirons, ici encore, des montants en francs belges, en dépit des réserves formulées déjà précédemment.

Cotisations ouvrières de sécurité sociale — 1954 — exprimées en monnaie commune
Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits
 (Francs belges - panier belge)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	6.039	6.209
Belgique	5.216	5.216
France	5.735	5.735
Sarre	6.194	6.194
Italie	894	894
Pays-Bas	9.195	9.195

Ici encore, les écarts sont extrêmement importants, ce qui semble découler en partie des différences caractérisant le mode de financement à la sécurité sociale et en partie sans doute aussi des divergences existant entre les pays.

Le tableau qui précède offre des exemples significatifs pour ces deux cas. On sait que les prestations d'assurance sociale sont en Italie largement financées par les employeurs, ce qui explique en partie le niveau très bas des cotisations des travailleurs (en 1951, 70 % des recettes de l'ensemble des assurances sociales provenaient des contribution patronales et 5,6 % des assurés eux-mêmes) (1).

On sait, d'autre part, que les prestations d'assurance sociale sont particulièrement élevées aux Pays-Bas et que les organismes d'assurance sociale appliquent le principe de la couverture en capital ; ce fait explique sans doute aussi le montant relativement important que les travailleurs doivent acquitter au titre des cotisations de sécurité sociale. En Allemagne les suppléments familiaux sont passibles de la cotisation ouvrière de la sécurité sociale, ce qui explique qu'à salaire égal (2) l'ouvrier père de deux enfants subit une retenue plus forte que celui n'ayant pas de charges de famille.

Considérons encore les écarts qui séparent les pays en matière de cotisations, converties d'après les différents paniers nationaux.

(1) *The Cost of Social Security*, Genève 1955, p. 105.

(2) Il s'agit du salaire en espèces tel qu'il a été défini page 22.

Cotisations de sécurité sociale dans les divers pays,
compte tenu de tous les paniers — 1954
Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits
 (Pays ayant les cotisations les plus élevées = 100)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	63 — 71	65 — 73
Belgique	54 — 61	54 — 61
France	60 — 72	60 — 72
Sarre	65 — 77	65 — 78
Italie	10 — 12	10 — 12
Pays-Bas	100	100

Exception faite des deux cas extrêmes — cotisations ouvrières particulièrement élevées aux Pays-Bas et particulièrement basses en Italie — les autres pays suivent une ligne moyenne.

Impôts sur le revenu

Il reste enfin à examiner les impôts acquittés par les travailleurs sur leur revenu. Nous ne considérerons ici que les impôts directs sur le revenu ; on peut admettre que les impôts indirects se matérialisent dans les prix des biens de consommation et se traduisent par conséquent dans les parités économiques ⁽¹⁾. Les montants exprimés en francs belges — après calcul sur la base du panier belge — ont été les suivants en 1954 pour les mineurs du fond :

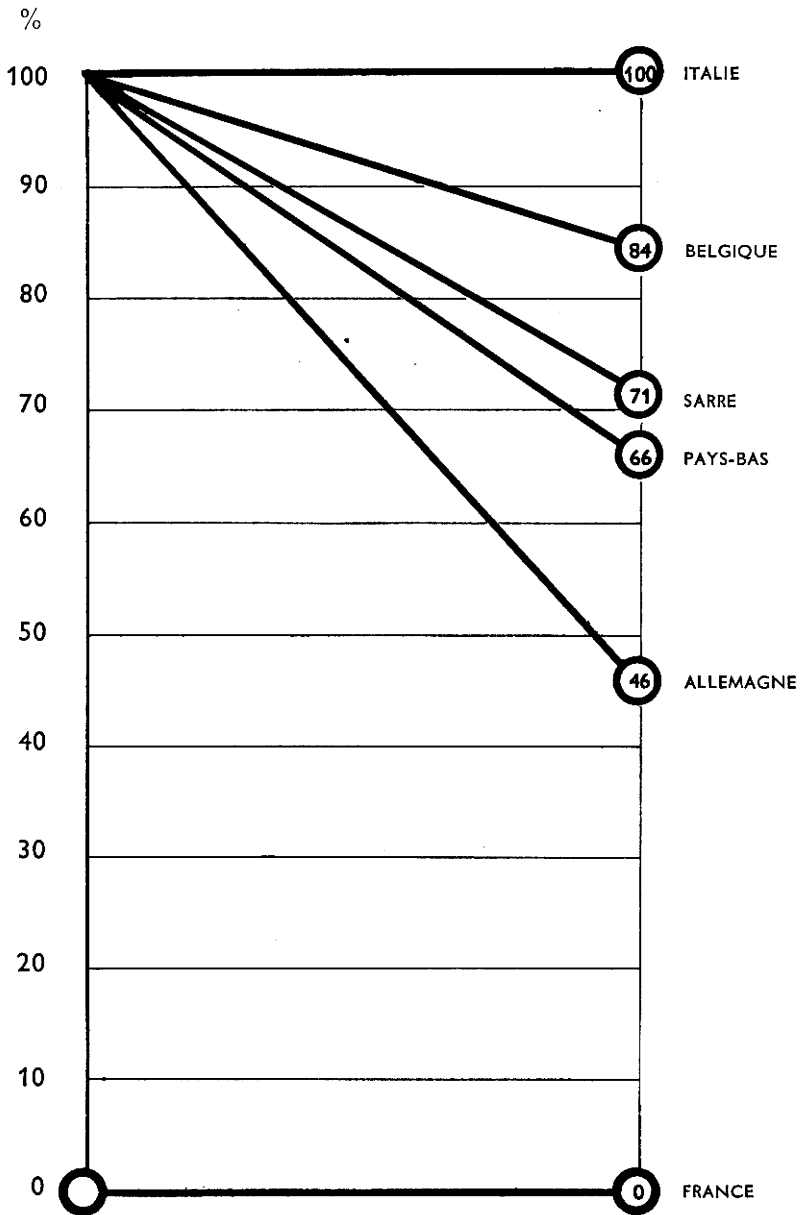
Impôts sur le revenu des travailleurs — 1954 — exprimés en monnaie commune
Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits
 (Francs belges, panier belge)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	3.859	1.759
Belgique	4.224	3.552
France	—	—
Sarre	3.610	2.563
Italie	665	665
Pays-Bas	7.350	4.606

(1) Le Bureau International du Travail aboutit à la même conclusion dans son étude *Les comparaisons internationales des salaires réels*, Genève, 1956, op. cit., p. 24.

DÉGRESSIVITÉ DES IMPÔTS VERSÉS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS, 1954

Ouvriers du fond, inscrits
Impôts versés par les familles de deux enfants
Familles sans enfant = 100



Ainsi, avec les réserves qui s'imposent toujours lorsqu'on applique un seul panier national, les travailleurs néerlandais, qu'ils soient mariés sans enfant ou avec deux enfants à charge, acquittent, en valeur absolue, les plus forts impôts ; pour les ménages sans enfant, viennent ensuite la Belgique, l'Allemagne (R.F.) et la Sarre, et pour les ménages ayant deux enfants, la Belgique, la Sarre et l'Allemagne. En Italie, les impôts ne représentent que 10 % environ des versements que doit effectuer le travailleur néerlandais ; le mineur français tombe, pour les catégories retenues dans cette étude, en-dessous du seuil du revenu imposable, c'est-à-dire qu'il n'acquitte pas l'impôt sur le revenu.

L'échelonnement en pourcentages — compte tenu de tous les paniers — est reproduit au tableau ci-après ; à cet égard, le montant d'impôt exigé aux Pays-Bas a, pour les divers paniers, été considéré comme le plus élevé de la Communauté et chiffré comme étant égal à 100.

**Impôts acquittés sur le revenu dans les divers pays,
compte tenu de tous les paniers — 1954**
Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits
(Pays ayant l'impôt le plus élevé = 100)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (R.F)	51 — 57	37 — 41
Belgique	55 — 61	74 — 82
France	—	—
Sarre	47 — 56	53 — 65
Italie	9 — 12	9 — 18
Pays-Bas	100	100

Enfin, il convient de signaler ici la dégressivité extrêmement variable des impôts payés lorsqu'on passe du revenu de l'ouvrier marié sans enfant au revenu de l'ouvrier avec deux enfants : en Allemagne (R.F.), la réduction est la plus forte ; viennent ensuite les Pays-Bas, puis la Sarre et enfin la Belgique. En Italie, il n'y a pas de dégression. En France, les ouvriers mineurs, mariés sans enfant ou mariés avec deux enfants à charge, n'acquittent pas l'impôt sur le revenu, le montant imposable n'étant pas atteint.

Dégressivité des impôts versés selon le nombre d'enfants — 1954*Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits*

Pays	Impôts versés par les familles de deux enfants <i>Familles sans enfant = 100</i>
France
Allemagne (R.F.)	46
Pays-Bas	66
Sarre	71
Belgique	84
Italie	100

On aperçoit déjà ici certaines relations entre l'impôt versé et les allocations familiales. Les relations entre impôts, cotisations de sécurité sociale et allocations familiales seront traitées dans le chapitre suivant.

Dans maints pays de la Communauté, il existe sans aucun doute une certaine relation entre la dégressivité des impôts versés et la progressivité des allocations familiales perçues d'après le nombre croissant des enfants. Evidemment, nous devons laisser ici de côté la France, où les impôts payés sont nuls pour les familles sans enfant et avec deux enfants, et nulles également les allocations familiales aux familles sans enfant après deux ans de mariage, alors que pour les familles avec deux enfants, elles sont, chez les mineurs, les plus élevées de la Communauté. En Italie, on trouve une imposition constante, indépendante du nombre des enfants, et des impôts modestes, en valeur absolue ; dans chacun des autres pays de la Communauté les impôts diminuent, au contraire, au fur et à mesure qu'augmentent les allocations familiales.

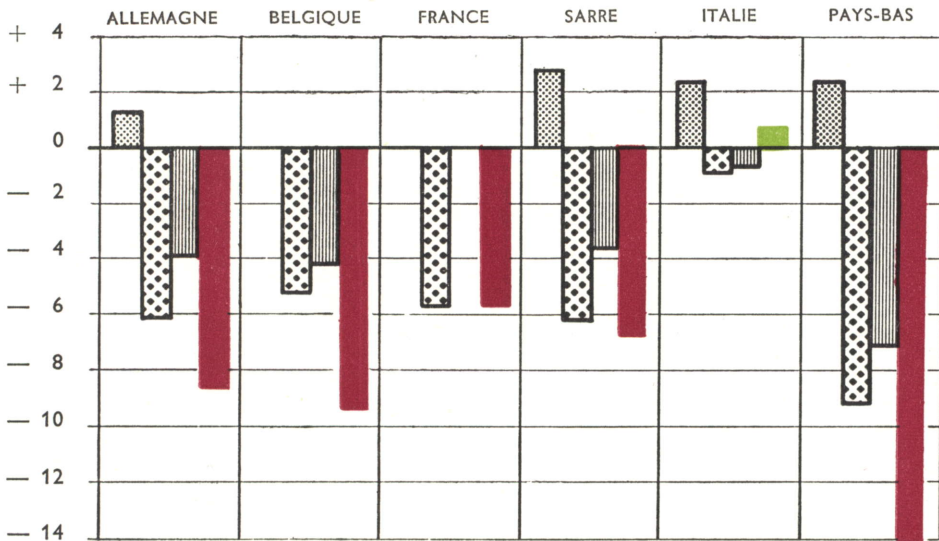
Allocations familiales et impôts versés selon le nombre des enfants — 1954*Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits*

Pays	Impôts versés par les familles avec deux enfants (en % du montant versé par les familles sans enfant)	Allocations familia- les des familles avec deux enfants (en % du montant perçu par les familles sans enfant)
Allemagne (R.F.)	46	227
Pays-Bas	66	315
Sarre	71	364
Italie	100	402

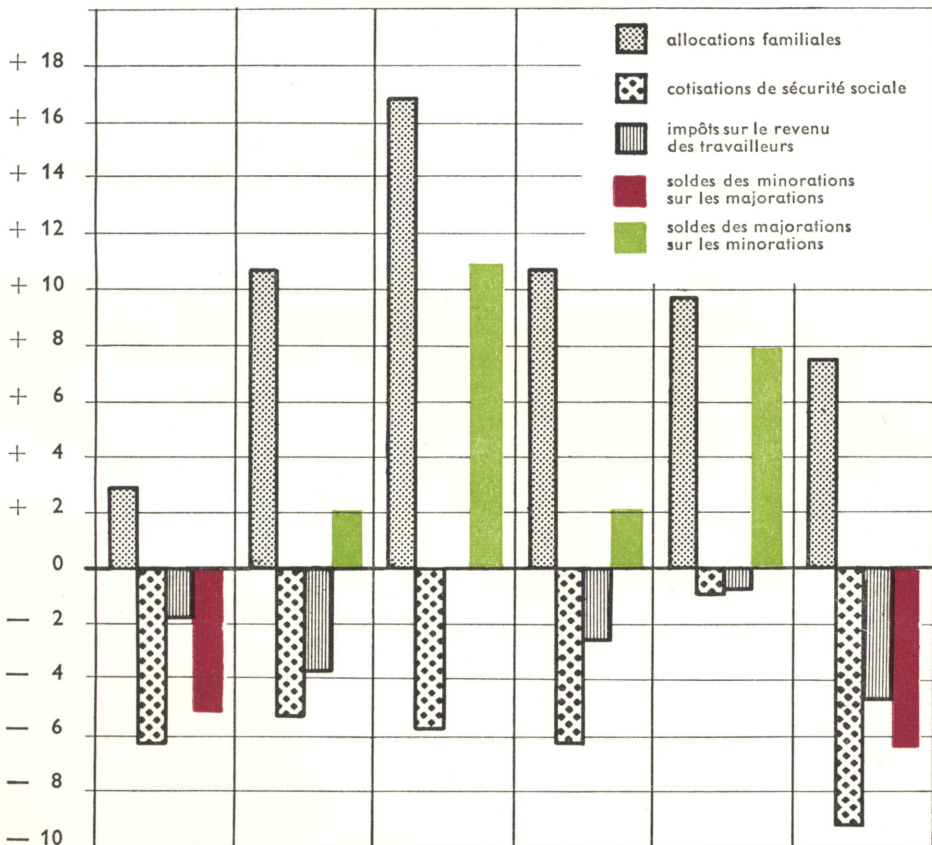
RAPPORT ENTRE ALLOCATIONS FAMILIALES,
COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET IMPÔTS SUR LE REVENU DES TRAVAILLEURS, 1954

Ouvriers du fond, inscrits
EN 1 000 FR. BELGES / ANNÉE (PANIER BELGE)

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



Combinaison des trois facteurs

Il reste encore à confronter, ne fût-ce que dans un exposé succinct les allocations familiales, d'une part, et, d'autre part, les cotisations de sécurité sociale et les impôts acquittés sur le revenu. Le tableau ci-après récapitule les ordres de grandeur en francs belges (panier belge pris comme base). On décèle alors les relations suivantes :

**Allocations familiales, cotisations de sécurité sociale
et impôts sur le revenu en valeur absolue — 1954**
Mines de houille, ouvriers du fond, inscrits
(en francs belges sur la base du panier belge)

Pays	Allocations familiales	Cotisations de sécurité sociale	Impôts sur le revenu	Solde
<i>Mariés, sans enfant</i>				
Allemagne (R.F.)	1.249	6.039	3.859	— 8.649
Belgique	—	5.216	4.224	— 9.440
France	—	5.735	—	— 5.735
Sarre	2.924	6.194	3.610	— 6.680
Italie	2.316	894	665	+ 757
Pays-Bas	2.366	9.195	7.350	— 14.179
<i>Mariés, deux enfants</i>				
Allemagne (R.F.)	2.838	6.209	1.759	— 5.130
Belgique	10.740	5.216	3.552	+ 1.972
France	16.557	5.735	—	+ 10.822
Sarre	10.720	6.194	2.563	+ 1.963
Italie	9.305	894	665	+ 7.746
Pays-Bas	7.460	9.195	4.606	— 6.341

Pour les mariés sans enfant, les retenues sont partout supérieures aux allocations familiales accordées, à l'exception de l'Italie où les allocations familiales sont, dans ce cas, plus importantes.

Toujours en ce qui concerne les familles sans enfant, les Pays-Bas ont parallèlement des cotisations de sécurité sociale élevées avec des impôts élevés ; mais les allocations familiales sont également relativement fortes. En Sarre, les cotisations de sécurité sociale sont relativement importantes (encore qu'inférieures d'un tiers à celles des Pays-Bas) ; l'impôt acquitté sur le revenu n'est pas entièrement compensé par les allocations familiales. En France, les mariés sans enfant n'ont à verser que les cotisations de sécurité sociale. En Belgique, l'impôt qu'ils acquittent et les cotisations de sécurité sociale qu'ils versent n'ont pas d'allocations familiales comme compensation. En Allemagne (R.F.), enfin, les

allocations familiales sont relativement faibles ; elles n'arrivent même pas à couvrir un tiers de l'impôt sur le revenu.

Tout autre est la situation pour les mariés ayant deux enfants à charge. A deux exceptions près, les allocations familiales sont partout tellement supérieures, et l'impôt payé sur le revenu parfois encore si réduit, qu'en France, en Italie, en Belgique et en Sarre, il reste d'importants soldes aux salariés. Aux Pays-Bas et en Allemagne, au contraire, les cotisations de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu sont au total nettement plus élevés que les allocations familiales, et la dégressivité, relativement prononcée dans ces deux pays, de l'impôt sur le revenu en fonction du nombre croissant des enfants, n'y change rien.

**Note subsidiaire : Comparaison des revenus réels des ouvriers
non logés par la mine**

Un certain nombre d'experts avaient suggéré de procéder également à une comparaison des revenus réels des ouvriers non logés par la mine. On la trouvera ci-après pour les ouvriers du fond. A cet égard, les allocations compensatrices perçues par les ouvriers non logés par leur entreprise sont ajoutées aux revenus conformément au Statut du Mineur en vigueur en France. Les loyers effectivement payés sont pris en considération dans les parités économiques (voir pages 31 et 32).

Le tableau ci-après sert à comparer l'échelonnement des revenus réels des mineurs du fond inscrits mariés, deux enfants, selon qu'ils sont ou non logés par la mine.

**Echelonnement des revenus des mineurs du fond inscrits, mariés, deux enfants,
compte tenu de tous les paniers — 1954
en % par rapport au pays ayant le revenu le plus élevé**

Pays	Non logés par la mine	Logés par la mine
Italie	52 — 59	61 — 69
Allemagne (R.F.)	65 — 75	65 — 75
France	94 — 98	92 — 98
Pays-Bas	85 — 100	86 — 100
Sarre	97 — 100	96 — 100
Belgique	92 — 100	91 — 100

On voit qu'en général les différences sont extrêmement faibles, à l'exception de l'Italie, où l'avantage « logement », en 1954, a été chiffré à 11,5 % environ du revenu net.

2. SIDERURGIE

A. LES FAITS

Les données de base

Ainsi qu'il a déjà été exposé page 26, les revenus nets annuels des ouvriers sidérurgistes sont disponibles pour 1954 ; ils ont été relevés par ouvrier inscrit (« figurant sur la liste des effectifs ») et par ouvrier figurant sur le bordereau des salaires (ayant perçu au moins une fois un salaire dans le mois). En général, les revenus ont été déterminés pour les ouvriers non logés par l'usine ; pour la France et l'Italie, qui ont déjà déclaré pour 1954 l'avantage « logement », les indications sont en outre fournies pour les familles vivant dans un logement appartenant à l'usine.

Les données relatives à la France s'appliquent à la région de l'Est et à l'Allemagne au Land de Rhénanie du Nord-Westphalie ; ces deux régions sont en effet particulièrement importantes dans leur pays respectif.

On a renoncé à ventiler les statistiques de revenus entre le total des effectifs et les ouvriers âgés de plus de 18 ans ; la proportion des adolescents étant relativement faible dans les divers pays, les différences existantes n'ont guère de poids ⁽¹⁾.

Proportion des ouvriers de moins de 18 ans dans le total des effectifs ouvriers de la sidérurgie

Fin décembre 1954

Sarre	5,7 %
Allemagne (R.F.)	4,9 %
France	4,8 %
Pays-Bas	2,6 %
Luxembourg	2,7 %
Italie	0,6 %

(1) Voir : « Répartition par âge des ouvriers des mines de fer, ainsi que de l'industrie sidérurgique de la Communauté dans *Informations Statistiques*, 3^{me} année, N° 3, mai-juin 1956, p. 9 et suiv.

INDUSTRIE SIDERURGIQUE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers

**Ouvriers inscrits (sur la liste des effectifs de l'entreprise),
mariés, sans enfant, non logés par l'usine**

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier						
	allemand	belge	français	sarrois	italien	luxem- bourgeois	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fb.	Fl.
Allem. (R.F.) (1)	4.712	—	383.089	440.374	628.267	55.047	3.295
Belgique (2)	—	—	—	—	—	—	—
France (3)	4.235	—	398.397	409.705	660.472	51.525	3.133
Sarre	4.337	—	389.866	429.515	656.550	53.234	3.157
Italie	3.922	—	339.328	367.205	630.875	45.968	2.841
Luxembourg	6.184	—	540.691	589.548	891.708	78.292	4.584
Pays-Bas	4.273	—	350.000	411.250	587.500	49.698	3.290

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allem. (R.F.) (1)	100,0	—	96,2	102,5	99,6	70,3	100,2
Belgique (2)	—	—	—	—	—	—	—
France (3)	89,9	—	100,0	95,4	104,7	65,8	95,2
Sarre	92,0	—	97,9	100,0	104,1	68,0	96,0
Italie	83,2	—	85,2	85,5	100,0	58,7	86,4
Luxembourg	131,2	—	135,7	137,3	141,4	100,0	139,3
Pays-Bas	90,7	—	87,9	95,8	93,2	63,5	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allem. (R.F.) (1)	76,2	—	70,9	74,7	70,5	70,3	71,9
Belgique (2)	—	—	—	—	—	—	—
France (3)	68,5	—	73,7	69,5	74,1	65,8	68,4
Sarre	70,1	—	72,1	72,9	73,6	68,0	68,9
Italie	63,4	—	62,8	62,3	70,7	58,7	62,0
Luxembourg	100,0	—	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas	69,1	—	64,7	69,8	65,9	63,5	71,8

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Données statistiques pour la Belgique, non disponibles.

(3) Est de la France.

INDUSTRIE SIDERURGIQUE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers

**Ouvriers inscrits (sur la liste des effectifs de l'entreprise)
mariés, deux enfants, non logés par l'usine**

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier						
	allemand	belge	français	sarrois	italien	luxembourgeois	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fb.	Fl.
Allem. (R.F.) (1)	5.090	—	413.821	475.701	678.667	59.463	3.559
Belgique (2) . . .	—	—	—	—	—	—	—
France (3)	5.652	—	531.657	546.747	881.394	68.760	4.181
Sarre	4.985	—	448.172	493.751	754.740	61.196	3.629
Italie	4.527	—	391.675	423.853	727.967	53.060	3.279
Luxembourg . . .	7.355	—	643.025	701.130	1.060.478	93.110	5.451
Pays-Bas	4.865	—	398.511	468.250	668.929	56.586	3.746

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allem. (R.F.) (1)	100,0	—	77,8	96,3	93,2	63,9	95,0
Belgique (2) . . .	—	—	—	—	—	—	—
France (3)	111,0	—	100,0	110,7	121,1	73,9	111,6
Sarre	97,9	—	84,3	100,0	103,7	65,7	96,9
Italie	88,9	—	73,7	85,8	100,0	57,0	87,5
Luxembourg . . .	144,5	—	121,0	142,0	145,7	100,0	145,5
Pays-Bas	95,6	—	75,0	94,8	91,9	60,8	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allem. (R.F.) (1)	69,2	—	64,4	67,8	64,0	63,9	65,3
Belgique (2) . . .	—	—	—	—	—	—	—
France (3)	76,9	—	82,7	78,0	83,1	73,9	76,7
Sarre	67,8	—	69,7	70,4	71,2	65,7	66,6
Italie	61,6	—	60,9	60,5	68,7	57,0	60,2
Luxembourg . . .	100,0	—	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas	66,2	—	62,0	66,8	63,1	60,8	68,7

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

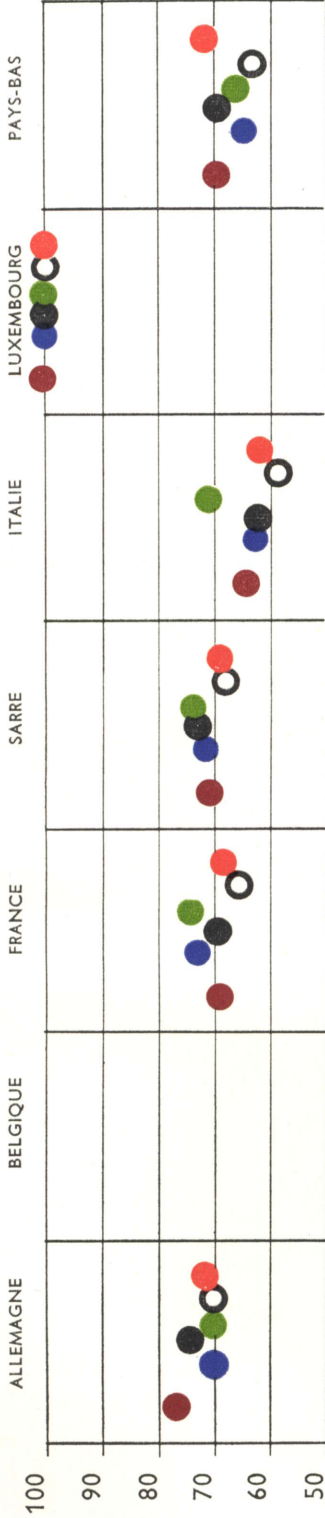
(2) Données statistiques pour la Belgique, non disponibles.

(3) Est de la France.

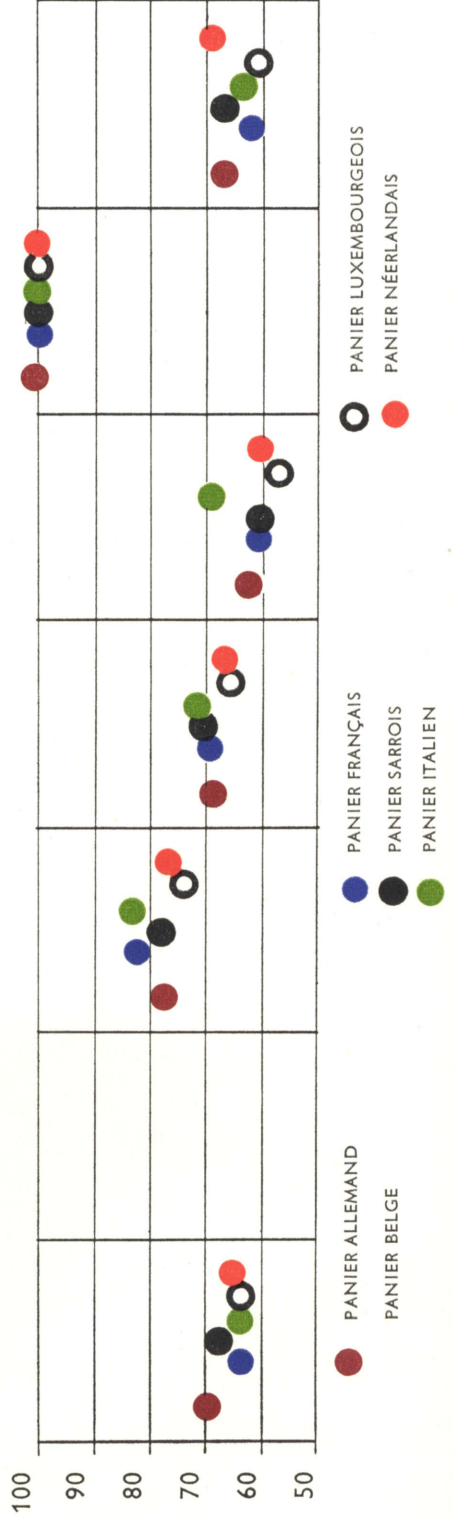
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers inscrits, non logés par l'entreprise
Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



INDUSTRIE SIDERURGIQUE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers

Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, mariés, sans enfant, non logés par l'usine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier						
	allemand	belge	français	sarrois	italien	luxem- bourgeois	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fb.	Fl.
Allem. (R.F.) (1)	4.852	56.616	394.472	453.458	646.933	56.682	3.393
Belgique	5.609	70.670	487.043	541.948	794.938	69.571	4.116
France (2)	4.433	53.988	417.056	428.893	691.406	53.938	3.280
Sarre	4.421	54.172	397.463	437.885	669.344	54.272	3.219
Italie	4.104	47.607	355.077	384.249	659.947	48.102	2.973
Luxembourg . . .	6.297	79.213	550.552	600.301	907.973	79.720	4.667
Pays-Bas	4.526	56.575	370.744	435.625	622.321	52.644	3.485

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allem. (R.F.) (1)	100,0	80,1	94,6	103,6	98,0	71,1	97,4
Belgique	115,6	100,0	116,8	123,8	120,5	87,3	118,1
France (2)	91,4	76,4	100,0	98,0	104,8	67,7	94,1
Sarre	91,1	76,7	95,3	100,0	101,4	68,1	92,4
Italie	84,6	67,4	85,1	87,8	100,0	60,3	85,3
Luxembourg . . .	129,8	112,1	132,0	137,1	137,6	100,0	133,9
Pays-Bas	93,3	80,1	88,9	99,5	94,3	66,0	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allem. (R.F.) (1)	77,1	71,5	71,7	75,5	71,3	71,1	72,7
Belgique	89,1	89,2	88,5	90,3	87,6	87,3	88,2
France (2)	70,4	68,2	75,8	71,5	76,2	67,7	70,3
Sarre	70,2	68,4	72,2	72,9	73,7	68,1	69,0
Italie	65,2	60,1	64,5	64,0	72,7	60,3	63,7
Luxembourg . . .	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas	71,9	71,4	67,3	72,6	68,5	66,0	74,7

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

INDUSTRIE SIDERURGIQUE

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers

Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, mariés, deux enfants, non logés par l'usine

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier						
	allemand	belge	français	sarrois	italien	luxembourgeois	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fb.	Fl.
Allem. (R.F.) (1)	5.239	61.132	425.935	489.626	698.533	61.203	3.664
Belgique	6.473	81.566	562.136	625.506	917.503	80.297	4.750
France (2)	5.850	71.238	550.316	565.936	912.328	71.173	4.328
Sarre	5.070	62.120	455.780	502.133	767.553	62.235	3.691
Italie	4.709	54.625	407.434	440.896	757.239	55.193	3.411
Luxembourg	7.473	94.008	653.384	712.425	1.077.563	94.610	5.539
Pays-Bas	5.129	64.107	420.106	493.625	705.179	59.663	3.949

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allem. (R.F.) (1)	100,0	74,9	77,4	97,5	92,2	64,7	92,8
Belgique	123,6	100,0	102,1	124,6	121,2	85,0	120,3
France (2)	111,7	87,3	100,0	112,7	120,5	75,2	109,6
Sarre	96,8	76,2	82,8	100,0	101,4	65,8	93,5
Italie	89,9	66,9	74,0	87,8	100,0	58,3	86,4
Luxembourg	142,6	115,3	118,7	141,9	142,3	100,0	140,3
Pays-Bas	97,9	78,6	76,3	98,3	93,1	63,1	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allem. (R.F.) (1)	70,1	65,0	65,2	68,7	64,8	64,7	66,2
Belgique	86,6	86,8	86,0	87,8	85,2	85,0	85,8
France (2)	78,3	75,8	84,2	79,4	84,7	75,2	78,1
Sarre	67,8	66,1	69,8	70,5	71,2	65,8	66,6
Italie	63,0	58,1	62,4	61,9	70,3	58,3	61,6
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas	68,6	68,2	64,3	69,3	65,4	63,1	71,3

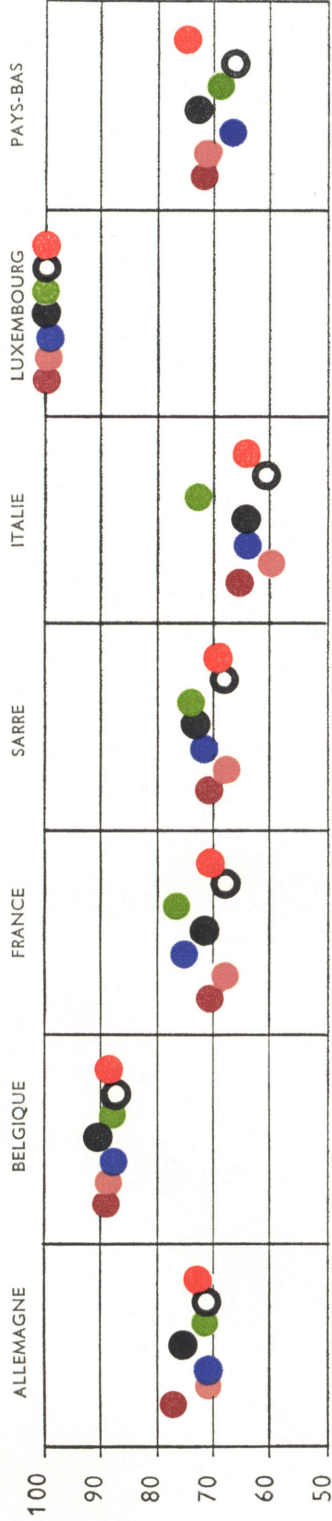
(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

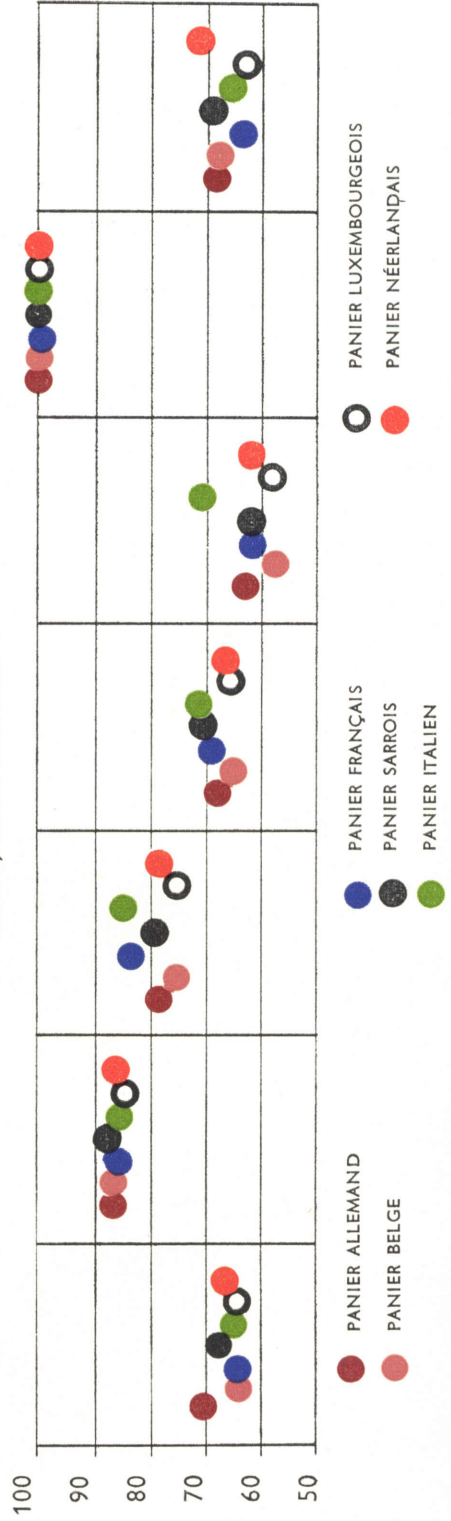
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, non logés par l'usine
 Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



Le revenu des ouvriers sidérurgistes

Les tableaux qui vont suivre montrent clairement que, parmi les ouvriers sidérurgistes de la Communauté, l'ouvrier luxembourgeois vient en tête des revenus réels. La deuxième place est occupée par l'ouvrier belge, si l'on se réfère au revenu des ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires. Derrière ce groupe de tête, mais à une distance appréciable, nous trouvons les autres pays, se tenant d'assez près ; seule, l'Italie s'en écarte un peu.

Echelonnement des revenus réels des ouvriers sidérurgistes

compte tenu de tous les paniers — 1954

Ouvriers, sidérurgistes, non logés par l'usine

	Inscrits	Figurant sur les bordereaux de salaires	Inscrits	Figurant sur les bordereaux de salaires
	<i>Mariés, sans enfant</i>		<i>Mariés, deux enfants</i>	
1 ^{re} place	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
2 ^{me} place	Belgique (1)	Belgique	Belgique (1)	Belgique
3 ^{me} place	Allem. (RF)	Allem. (RF)	France	France
4 ^{me} place	Sarre	France	Sarre	Sarre
5 ^{me} place	France	Sarre	Allem. (RF)	Allem. (RF)
6 ^{me} place	Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
7 ^{me} place	Italie	Italie	Italie	Italie

(1) Les données pour la Belgique ne sont pas disponibles.

L'échelonnement concret des revenus réels par ouvrier sidérurgiste est donné dans le tableau ci-après. L'écart entre le pays qui a le revenu réel le plus élevé (Luxembourg) et celui qui a le revenu réel le plus bas (Italie) est approximativement de 100 à 60 - 70.

**Revenu annuel net réel de l'ouvrier sidérurgiste, non logé par l'usine,
par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé,
compte tenu de tous les paniers — 1954**

Pays	Inscrit	Figurant sur les bordereaux de salaires
<i>Mariés, sans enfant</i>		
Luxembourg	100	100
Belgique	87 — 90
Allemagne (RF) (1)	70 — 76	71 — 77
France (2)	66 — 74	68 — 76
Sarre	68 — 74	68 — 74
Pays-Bas	64 — 72	66 — 75
Italie	59 — 71	60 — 73
<i>Mariés, deux enfants</i>		
Luxembourg	100	100
Belgique	85 — 88
Allemagne (RF) (1)	64 — 69	65 — 69
France (2)	74 — 83	75 — 85
Sarre	66 — 71	66 — 71
Pays-Bas	61 — 69	63 — 71
Italie	57 — 69	58 — 70

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

On peut par ailleurs, noter les interdépendances marquantes ci-après.

a) les différences entre les revenus par ouvrier inscrit ou par ouvrier figurant sur les bordereaux de salaires sont en général modestes, si l'on considère comme égal à 100 le pays ayant le revenu le plus élevé ;

b) les écarts sont plus importants si l'on tient compte du nombre d'enfants, Dans ce cas, l'Allemagne (RF) perd des places dans l'échelonnement des revenus réels, alors que la France en gagne.

D'autres détails, comme l'incidence de la durée du travail, la relation du gain brut et du revenu net, sont traités dans le chapitre suivant.

B. ANALYSE DES FAITS

Revenu réel par heure de travail payée

Une analyse prudente des chiffres énumérés ci-dessous d'après le nombre d'heures travaillées révèle quelques légers glissements. Par ouvrier inscrit sur les bordereaux de salaires le nombre des heures rémunérées était en 1954 :

Belgique	2.313 heures
Luxembourg	2.382 heures
Sarre	2.390 heures
Allemagne (1)	2.429 heures
France (2)	2.505 heures
Italie	2.247 heures
Pays-Bas	2.276 heures

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.
(2) Est de la France.

Si l'on applique ce nombre d'heures au revenu net par ouvrier inscrit sur les bordereaux de salaires — méthode qui n'est pas entièrement satisfaisante, mais ne peut encore, faute de meilleures données, être améliorée — on constate un certain relèvement du niveau des revenus réels par heure en Italie et aux Pays-Bas ; pour la France, on trouve par rapport au Luxembourg un très faible fléchissement. Cependant on ne relève pas de modifications radicales de l'échelonnement.

**Revenus net réel de l'ouvrier sidérurgiste par heure rémunérée et par an
en comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé,
compte tenu de tous les paniers — 1954**
Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires

Pays	par heure		par an	
	<i>Mariés, sans enfant</i>		<i>Mariés, deux enfants</i>	
Luxembourg	100	100	100	100
Allemagne (RF) (1) .	70 — 76	71 — 77	63 — 69	65 — 69
France (2)	64 — 72	68 — 76	72 — 81	75 — 85
Sarre	68 — 74	68 — 74	66 — 71	66 — 71
Pays-Bas	69 — 78	66 — 75	66 — 75	63 — 71
Italie	64 — 77	60 — 73	62 — 75	58 — 70
Belgique	90 — 92	87 — 90	87 — 90	85 — 87

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.
(2) Est de la France.

Revenu réel des ouvriers logés et non logés

Deux pays, l'Italie et la France, ont fourni des indications pour les ouvriers sidérurgistes logés par l'usine. En France, cette catégorie d'ouvriers est particulièrement importante, puisque près de 45 % des ouvriers sidérurgistes mariés sont logés par l'usine ; la proportion correspondante pour l'Italie est d'environ 7 %.

On peut maintenant établir une double comparaison. La première consiste à calculer dans un même pays le revenu par ouvrier sidérurgiste avec et sans avantage « logement », ce qui, à vrai dire, relève encore des études portant sur les revenus nominaux.

Revenu net des ouvriers sidérurgistes en 1954

Inscrits, marié

	France (1.000 Ffr.)		Italie (1.000 Lire)	
	sans enfant	deux enfants	sans enfant	deux enfants
Avec logement . . .	413	546	672	769
Sans logement . . .	398	532	631	728
Pourcentage de majoration dû au logement	3,7	2,7	6,5	5,6

L'autre comparaison consiste à recalculer alternativement le revenu français et le revenu italien d'après le panier français ou le panier italien ; l'avantage « logement » légèrement plus important rapproche quelque peu l'Italie du niveau français.

Relation entre le revenu de l'ouvrier sidérurgiste français et celui de l'ouvrier sidérurgiste italien

Ouvrier inscrit, marié

(France = 100)

	Avec logement		Sans logement	
	France	Italie	France	Italie
	<i>sans enfant</i>			
Panier français . . .	100	88	100	85
Panier italien . . .	100	98	100	95
	<i>deux enfants</i>			
Panier français . . .	100	76	100	74
Panier italien . . .	100	85	100	83

Il n'est malheureusement pas possible avec les données disponibles de classer ces revenus, avantage « logement » compris, dans l'échelle générale des pays ; dans les autres Etats membres, en effet, l'inclusion de l'avantage « logement » majorerait légèrement les revenus.

En imaginant le cas où l'avantage « logement » serait nul au Luxembourg — ce qui serait tout à fait théorique — les relations se modifieraient comme suit pour la France et l'Italie.

(Luxembourg = 100, panier français)

	Avantage « logement » non compris dans les trois pays	Avantage « logement » non compris au Luxembourg seulement
France sans enfant	74	76
deux enfants	83	85
Italie sans enfant	63	67
deux enfants	61	64

On voit que même dans ce cas extrême, les différences ne sont pas excessives.

Relations entre gain brut et revenu net

Comme il a été fait pour les houillères, il y a lieu d'analyser les principaux éléments qui, dans les divers pays, déterminent le rapport entre le gain brut et le revenu net de l'ouvrier sidérurgiste. Il s'agit donc d'examiner successivement les allocations familiales, les cotisations ouvrières de sécurité sociale et les impôts sur le revenu ; par la suite leur incidence conjuguée devrait être mise en lumière.

Nous nous efforcerons ici encore de rapprocher les indications en monnaie commune, le panier belge servant de base ⁽¹⁾. La légère distorsion qui s'ensuit en faveur du Luxembourg peut être admise, en regard des écarts considérables séparant les pays. Les données pour la Belgique sont indiquées page 94.

(1) Rappelons que pour le calcul des taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation du Luxembourg, le panier belge a été utilisé ; voir *Informations Statistiques*, 2^me année, N° 5, page 9.

Les allocations familiales dans l'industrie sidérurgique

Déjà en matière d'allocations familiales, des différences considérables apparaissent entre les ouvriers de l'industrie sidérurgique et ceux des houillères. Alors que la France ne verse plus d'allocations familiales lorsque le couple reste sans enfant après un délai de deux ans, l'industrie sidérurgique des Pays-Bas, jusqu'en 1954 en tous cas, ignore le système des allocations familiales aux mariés sans enfant. En Allemagne, les allocations familiales accordées à cette catégorie de travailleurs de l'industrie sidérurgique ne représentent que 40 % environ des allocations accordées dans les houillères : en 1954, en Allemagne, les allocations familiales étaient à la charge exclusive de l'industrie. En Sarre et en Italie, les deux industries ont approximativement les mêmes allocations pour les mariés sans enfant.

Pour les ouvriers mariés avec deux enfants à charge, la France vient en tête pour les allocations familiales (les différences constatées avec les houillères proviennent des abattements de zones) ; en Sarre et en Italie, les différences entre les deux industries sont également minimales. En revanche, l'Allemagne (RF) et surtout les Pays-Bas versent à ce groupe, dans l'industrie sidérurgique, des allocations familiales nettement inférieures à celles de l'industrie houillère.

Allocations familiales dans l'industrie sidérurgique 1954
 exprimées en monnaie commune
Ouvriers inscrits, non logés
 (Francs luxembourgeois, panier belge)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF) (1)	503	2.057
France (2)	—	17.235
Sarre	3.011	11.044
Italie	2.349	9.441
Luxembourg	1.200	11.856
Pays-Bas	—	4.894

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

Le tableau ci-après, établi sur la base des différents taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation pour les divers paniers, confirme l'échelonnement des allocations familiales versées ; pour les mariés avec 2 enfants à charge, la plupart des pays sont, comparativement à la France, légèrement moins bien placés que dans le cas des houillères.

Allocations familiales dans l'industrie sidérurgique des divers pays en 1954

Ouvriers inscrits, compte tenu de tous les paniers

(100 = indice du pays ayant le niveau le plus élevé)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF) (1)	15 — 18	11 — 12
France (2)	—	100
Sarre	100	61 — 65
Italie	77 — 87	52 — 59
Luxembourg	37 — 40	61 — 69
Pays-Bas	—	26 — 31

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

Enfin la progressivité des allocations dans l'industrie sidérurgique, lorsqu'on passe d'une famille sans enfant à une famille avec 2 enfants, est en Allemagne (RF) plus prononcée que dans l'industrie charbonnière ; l'Italie et la Sarre ont, pour les ouvriers sidérurgistes, la même progressivité que pour les mineurs du fond.

Progressivité des allocations familiales en 1954 de 0 enfant à 2 enfants

Ouvriers inscrits

Allocations pour mariés avec 2 enfants (0 enfant = 100)	
Allemagne (RF)	409
Sarre	367
Italie	401
Luxembourg	988

Les cotisations à la sécurité sociale

Les cotisations de sécurité sociale diffèrent aussi très fortement dans les divers pays. Dans le groupe des mariés sans enfant, les ouvriers luxembourgeois de la sidérurgie versent les cotisations les plus élevées (près de 7.800 Fr. belges) ; les cotisations les plus basses sont celles de l'Italie (environ 1.800 Fr. belges). Les cotisations ne varient absolument pas en fonction du nombre d'enfants (France, Sarre, Italie et Pays-Bas) ou n'augmentant que très légèrement (Allemagne, Luxembourg) (1), les cotisations de sécurité sociale indiquées ci-dessus s'appliquent pratiquement aussi aux ouvriers sidérurgistes mariés avec 2 enfants à charge.

(1) Voir à ce sujet l'explication donnée page 70 et suivantes.

Cotisations de sécurité sociale dans l'industrie sidérurgique
exprimées en monnaie commune — 1954
 (Francs luxembourgeois, panier belge)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF) (1)	6.086	6.227
France (2)	3.200	3.200
Sarre	5.327	5.327
Italie	1.829	1.829
Luxembourg	7.770	7.814
Pays-Bas	5.287	5.287

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

Le tableau ci-après montre la relation entre les cotisations de sécurité sociale (calculées d'après les paniers respectifs) et les cotisations du pays ayant la plus forte contribution, en l'espèce le Luxembourg (1).

Cotisations de sécurité sociale dans les divers pays
compte tenu de tous les paniers — 1954
Ouvriers sidérurgistes inscrits
 Pays ayant le niveau le plus élevé = 100

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF) (1)	78 — 85	80 — 86
France (2)	42 — 46	41 — 46
Sarre	69 — 74	68 — 74
Italie	24 — 28	23 — 28
Luxembourg	100	100
Pays-Bas	68 — 77	68 — 77

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

Impôts sur le revenu

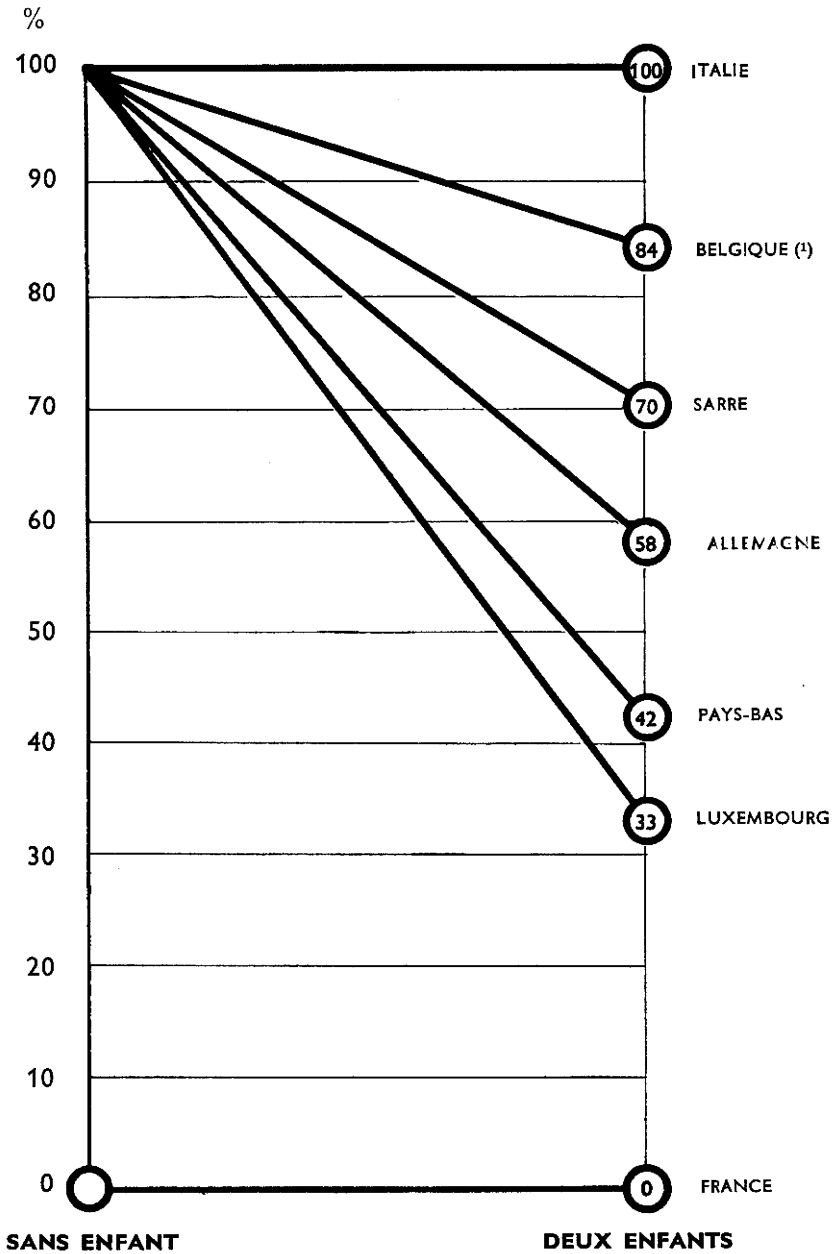
Les considérations de principe visant la question de l'imposition dans une comparaison des revenus réels ont déjà été énoncées ci-dessus au chapitre consacré aux houillères ; il est inutile de les répéter ici (2).

(1) On peut admettre, comme dans le cas des houillères, que le pays ayant les cotisations les plus élevées offre également des prestations d'assurance sociale particulièrement fortes. Pour l'Italie, les remarques précédentes (page 71) restent valables.

(2) Voir notamment les pages 67, 68 et 72.

DÉGRESSIVITÉ DES IMPÔTS VERSÉS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS, 1954

Ouvriers inscrits
 impôts versés par les familles de deux enfants
 Familles sans enfant = 100



(1) ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires

Les gains bruts dans les houillères atteignant un niveau différent de ceux de la sidérurgie, on doit donc renoncer à comparer l'imposition des ouvriers de ces deux industries. Nous nous contenterons de confronter entre les pays les impôts acquittés dans le secteur de la sidérurgie, les résultats étant les suivants en francs luxembourgeois d'après le panier belge.

**Impôts acquittés par les travailleurs sur leur revenu,
exprimés en monnaie commune, 1954
Ouvriers sidérurgistes inscrits
(Francs luxembourgeois, panier belge)**

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	7.150	4.147
Sarre	2.870	2.008
Italie	1.202	1.202
Luxembourg	4.992	1.666
Pays-Bas	3.459	1.465

Ici encore, il faut constater que les différences entre les pays sont extrêmement marquées, les montants les plus élevés étant versés en Allemagne — indépendamment du nombre d'enfants. Les impôts des mariés sans enfant sont également relativement lourds au Luxembourg et aux Pays-Bas ; lorsqu'on passe aux familles avec 2 enfants, la dégressivité est généralement prononcée. Seule fait exception l'Italie, qui, indépendamment du nombre d'enfants, prélève directement sur le travailleur des impôts très faibles.

**Dégressivité des impôts selon le nombre d'enfants, 1954
Ouvriers sidérurgistes inscrits**

Pays	Impôts supportés par les familles ayant deux enfants à charge <i>Familles sans enfant = 100</i>
Allemagne (RF)	58
Sarre	70
Italie	100
Luxembourg	33
Pays-Bas	42

Pour être complet, nous ajouterons ici un tableau donnant, comparativement au pays qui a les impôts les plus forts (en l'occurrence l'Allemagne), l'échelonnement des impôts des autres pays.

**Impôts sur le revenu dans les divers pays,
compte tenu de tous les paniers — 1954**
Ouvriers sidérurgistes inscrits
(Pays ayant le niveau le plus élevé = 100)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	100	100
Sarre	38 — 43	46 — 52
Italie	18 — 20	29 — 35
Luxembourg	66 — 70	37 — 40
Pays-Bas	48 — 54	35 — 39

Il convient de noter qu'il existe une certaine relation entre l'allure de la dégressivité de l'impôt et celle de la progression du montant des allocations familiales en fonction du nombre croissant des enfants.

Allocations familiales et impôts acquittés en fonction du nombre d'enfants, 1954
Ouvriers sidérurgistes inscrits

Pays	Montant de l'impôt par familles de deux enfants en % du montant acquitté par une famille sans enfant	Allocations familiales aux familles avec deux enfants en % du montant versé aux familles sans enfant
Allemagne (RF) (1)	58	409
Sarre	70	367
Italie	100	401
Luxembourg	33	988

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

On voit qu'il existe une corrélation relativement étroite : la dégressivité de l'impôt et la progression du montant des allocations familiales vont de pair dans chacun des pays. En France, dans le cadre des revenus considérés ici, il ne peut être accordé un nouveau dégrèvement fiscal en fonction du nombre croissant des enfants, les mariés sans enfant n'acquittant pas l'impôt. En Italie, par contre, l'impôt reste identique indépendamment du nombre d'enfants. Aux Pays-Bas, il y a une dégressivité moyenne des impôts ; les allocations familiales, dans l'industrie sidérurgique, sont versées seulement aux ouvriers mariés avec enfants à charge.

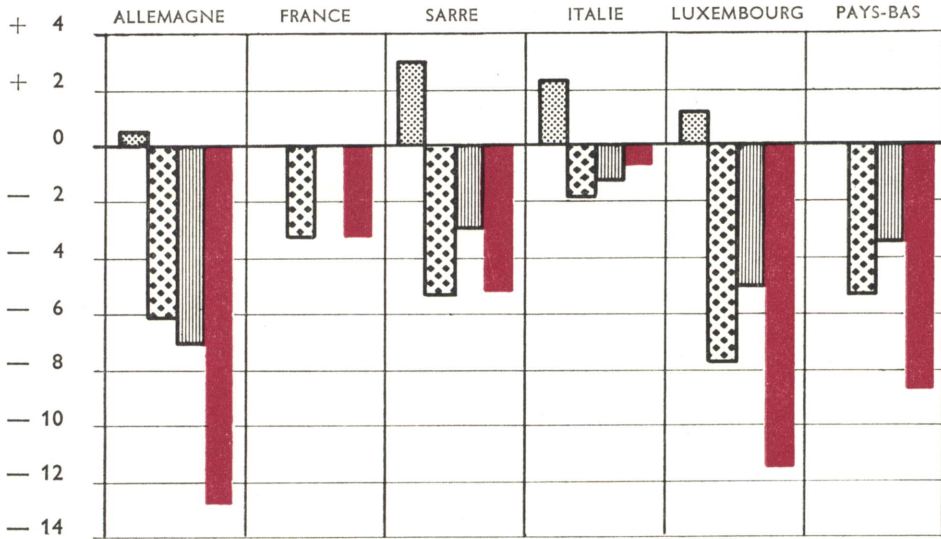
Combinaison des trois facteurs

Il convient de considérer enfin l'incidence conjuguée des allocations familiales, d'une part, et des impôts sur le revenu ainsi que des cotisations de sécurité sociale des travailleurs de la sidérurgie, d'autre part.

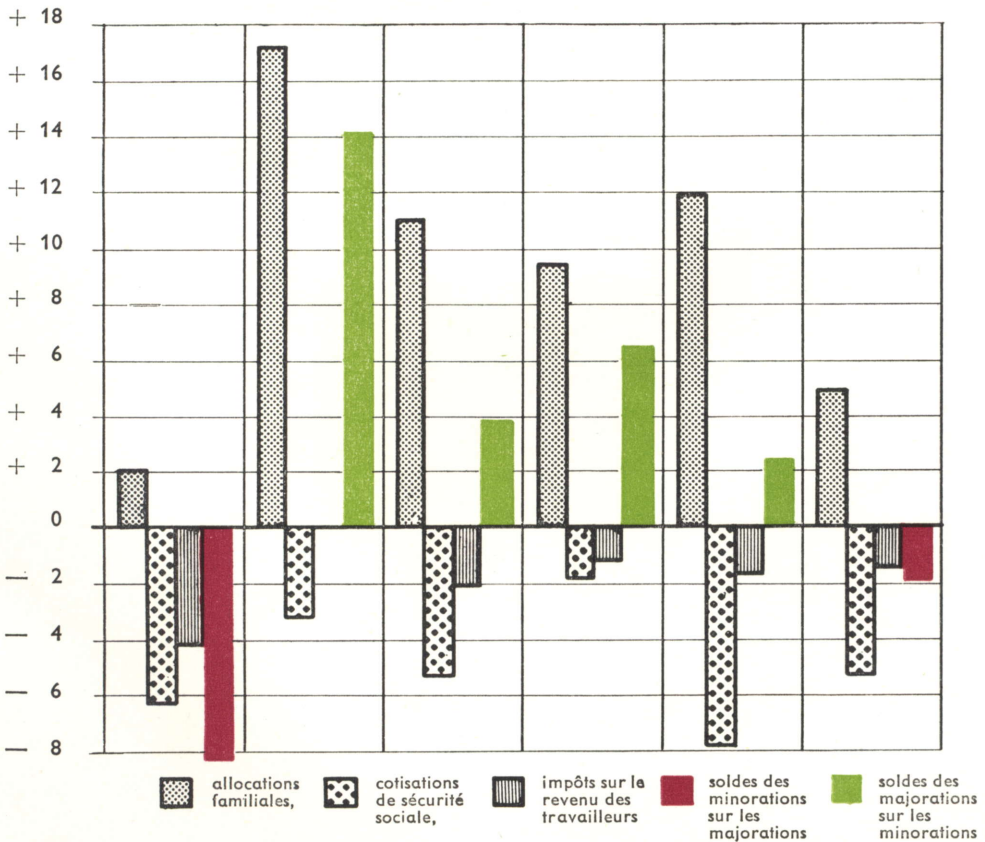
RAPPORT ENTRE ALLOCATIONS FAMILIALES,
COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET IMPÔTS SUR LE REVENU DES TRAVAILLEURS, 1954

Ouvriers inscrits
(EN 1 000 FR. BELGES / ANNÉE (PANIER BELGE))

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



**Allocations familiales, cotisations de sécurité sociale
et impôts acquittés sur le revenu en valeur absolue — 1954**

Ouvriers sidérurgistes inscrits

(En francs luxembourgeois, sur la base du panier belge)

Pays	Allocations familiales	Cotisations de sécurité sociale	Impôts sur le revenu	Solde
<i>Mariés, sans enfant</i>				
Allemagne (RF) (1)	503	6.086	7.150	— 12.733
France (2)	—	3.200	—	— 3.200
Sarre	3.011	5.327	2.870	— 5.186
Italie	2.349	1.829	1.202	— 682
Luxembourg	1.200	7.770	4.992	— 11.562
Pays-Bas	—	5.287	3.459	— 8.746
<i>Mariés, deux enfants</i>				
Allemagne (RF) (1)	2.057	6.227	4.147	— 8.317
France (2)	17.235	3.200	—	+ 14.035
Sarre	11.044	5.327	2.008	+ 3.709
Italie	9.441	1.829	1.202	+ 6.410
Luxembourg	11.856	7.814	1.666	+ 2.376
Pays-Bas	4.894	5.287	1.465	— 1.858

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Est de la France.

Dans tous les pays, en 1954, les ouvriers sidérurgistes mariés sans enfant ont dû verser, sous forme de cotisations de sécurité sociale et d'impôts sur le revenu, plus qu'ils ne percevaient au titre des allocations familiales. Les soldes accusent évidemment de grands écarts ; ils sont les plus forts en Allemagne (près de 13.000 Fb par an), au Luxembourg et aux Pays-Bas ; ils sont les plus faibles en Italie (environ 700 Fb).

Pour les ouvriers mariés avec 2 enfants à charge, le cumul des impôts et des cotisations de sécurité sociale n'atteint pas le niveau des allocations familiales, sauf en Allemagne et aux Pays-Bas. Les soldes s'échelonnent entre + 14.000 Fb (France) et — 8.000 Fb (Allemagne), ce qui, d'ailleurs explique les grands écarts entre les gains bruts des ouvriers sidérurgistes de ces deux pays (1).

(1) Les gains bruts par ouvrier — c'est-à-dire le montant que l'ouvrier reçoit de son entreprise — étaient en 1954 en F. lux. (ouvriers sidérurgistes, inscrits, mariés, sans enfant) :

Ruhr : 67.780 F. lux. (non logés)
Est de la France : 54.725 F. lux. (non logés)
Est de la France : 56.609 F. lux. (logés)

Comme déjà exposé précédemment, la Belgique ne dispose pas d'indications au sujet des ouvriers inscrits sur la liste des effectifs. C'est pourquoi, nous établissons ci-après une brève comparaison entre la Belgique et le Luxembourg, en relevant pour la Belgique les ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, et pour le Luxembourg, d'une part, les ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, et d'autre part les ouvriers inscrits sur la liste des effectifs. Au total, les retenues, aussi bien que les allocations familiales, sont un peu plus faibles en Belgique qu'au Luxembourg.

**Retenues et allocations familiales sur le revenu
des ouvriers sidérurgiques belges et luxembourgeois — 1954**

	Belgique ouvriers figurant sur le bordereau de salaires <i>fr. belges</i>	Luxembourg ouvriers figurant sur le bordereau de salaires <i>fr. luxembg.</i>	Luxembourg ouvriers inscrits sur la liste des effectifs <i>fr. luxembg.</i>
	<i>Mariés, sans enfant</i>		
Cotisations ouvrières de sécurité sociale	5.778	7.856	7.770
Impôts sur le salaire	4.740	5.232	4.992
Allocations familiales	—	1.200	1.200
Solde	— 10.518	— 11.888	— 11.562
	<i>Mariés, deux enfants</i>		
Cotisations ouvrières de sécurité sociale	5.778	7.900	7.814
Impôts sur le salaire	3.984	1.834	1.666
Allocations familiales	10.140	11.856	11.856
Solde	+ 378	+ 2.122	+ 2.376

3. MINES DE FER

A. LES FAITS

Observations préliminaires

Pour la première fois cette année, une comparaison des revenus réels peut être effectuée pour les mines de fer, qui occupent dans la Communauté quelque 50.000 ouvriers. Evidemment, de pareilles comparaisons appellent à maints égards des explications et certaines réserves.

En ce qui concerne la question des revenus, il a déjà été signalé plus haut (page 24) que les données relatives au Luxembourg, à l'Allemagne (RF) et à l'Italie ne visent jusqu'ici que les ouvriers non logés par la mine. Ce type d'ouvriers n'existe pas en France où le mineur habite un logement appartenant à la mine ou perçoit une indemnité compensatrice.

La valeur de l'avantage en nature représenté par le logement s'élève en France à environ 40.000 FFr et l'indemnité compensatrice à environ 20.400 FFr ; la différence rapportée au revenu annuel net s'élève, pour les mariés sans enfant, à environ 3 %, et pour les mariés avec deux enfants à charge à environ 2,5 %. Conformément à une résolution de la Commission d'experts « Rémunération - Mines de fer », et pour plus de simplicité, il ne sera question pour la France que des ouvriers logés par l'entreprise. Ils sont repris dans tous les tableaux suivants.

En Allemagne et en France, les revenus portent seulement sur les principaux bassins : Basse Saxe et Est de la France.

Les revenus ne peuvent jusqu'ici être calculés que par ouvrier inscrit, une statistique détaillée pour les postes comme celle existant dans les mines de houille n'en étant encore qu'au stade de l'élaboration et ne pouvant fournir de résultats qu'à partir de 1956. La seule correction que l'on puisse y apporter ultérieurement (voir page 104) concerne le nombre des heures ouvrées par ouvrier inscrit.

Quant aux parités économiques, il faut remarquer que celles-ci ont été spécialement calculées pour les bassins des mines de fer (voir page 33) ; en Italie, les prix de la ville de Piombino ont été retenus au lieu de ceux de l'Île d'Elbe, ce qui rend peut-être légèrement plus favorable la situation des prix pour l'ouvrier des mines de fer d'Italie.

Comme il a déjà été précisé, il n'a été jusqu'ici possible de recenser l'avantage « logement » des ouvriers logés par la mine que pour la France. Pour tous les autres pays, les loyers ne sont pas non plus disponibles, en sorte que les parités économiques ont dû jusqu'ici être calculées sans tenir compte du loyer. C'est pourquoi, les indications qui suivront doivent être considérées comme provisoires.

Les revenus annuels nets des ouvriers des mines de fer sont reproduits pour 1954 dans les pages ci-après. Les tableaux concernent les catégories suivantes :

Ouvriers du fond, inscrits, non logés, mariés :

- a) sans enfant
- b) deux enfants.

Ouvriers du jour, inscrits, non logés, mariés :

- a) sans enfant
- b) deux enfants

Pour la France, nous avons repris les ouvriers logés par la mine. Ici apparaissent certaines difficultés de comparaison avec les autres pays, encore qu'une correction de ces déficiences ne modifie pas radicalement les ordres de grandeur.

Les tableaux qui vont suivre sont en principe les mêmes que ceux qui ont été établis pour les charbonnages ; le détail des méthodes de présentation a été exposé précédemment (voir page 37).

MINES DE FER

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du fond

Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, non logés par la mine, ne percevant pas d'indemnité compensatrice

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier			
	allemand	français	italien	luxem- bourgeois

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Ffr.	Lire	Fb.
Allemagne (RF) (1)	3.662	312.991	463.544	43.337
France (2) (3)	6.217	652.574	989.948	81.798
Italie	3.402	321.976	561.011	42.164
Luxembourg	7.380	724.191	1.078.120	100.373

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF) (1)	100,0	48,0	82,6	43,2
France (2) (3)	169,8	100,0	176,5	81,5
Italie	92,9	49,3	100,0	42,0
Luxembourg	201,5	111,0	192,2	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF) (1)	49,6	43,2	43,0	43,2
France (2) (3)	84,2	90,1	91,8	81,5
Italie	46,1	44,5	52,0	42,0
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Basse-Saxe.

(2) Est de la France.

(3) Les données concernant la France s'appliquent aux ouvriers logés par la mine.

MINES DE FER

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du fond

Ouvriers inscrits, mariés, deux enfants, non logés par la mine, ne percevant pas d'indemnité compensatrice

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier			
	allemand	français	italien	luxem- bourgeois

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Ffr.	Lire	Fb.
Allemagne (RF) (1)	3.882	331.795	491.392	45.941
France (2) (3)	7.485	785.714	1.191.921	98.486
Italie	3.992	377.814	658.303	49.476
Luxembourg	8.560	839.921	1.250.408	116.413

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF) (1)	100,0	42,2	74,7	39,5
France (2) (3)	192,8	100,0	181,1	84,6
Italie	102,8	48,1	100,0	42,5
Luxembourg	220,5	106,9	189,9	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF) (1)	45,4	39,5	39,3	39,5
France (2) (3)	87,4	93,6	95,3	84,6
Italie	46,6	45,0	52,7	42,5
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Basse-Saxe.

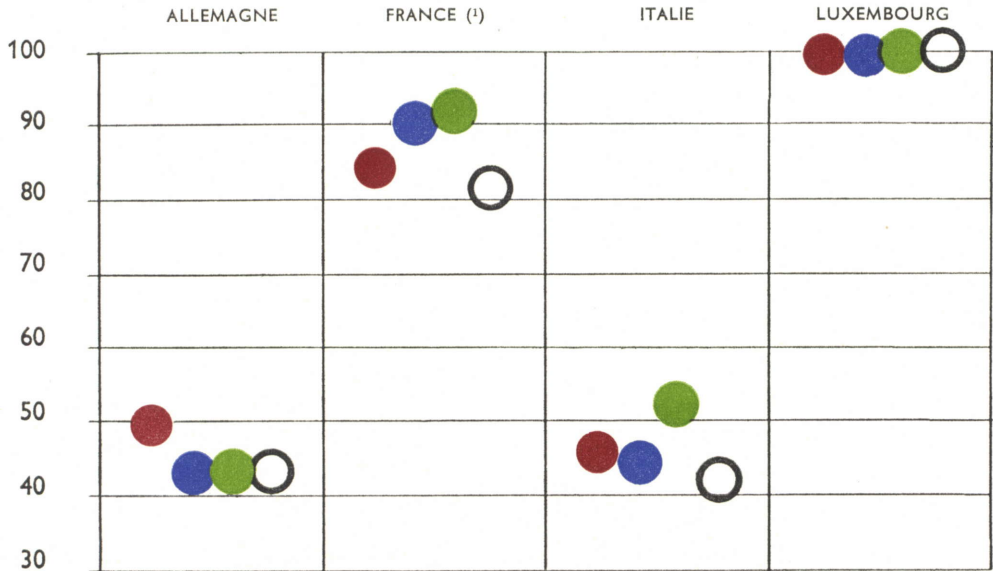
(2) Est de la France.

(3) Les données concernant la France s'appliquent aux ouvriers logés par la mine.

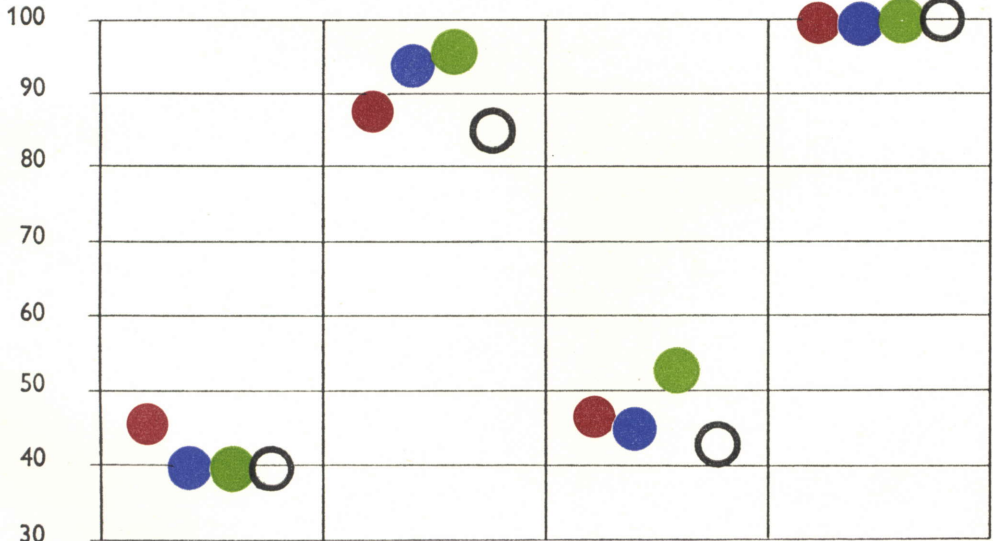
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers du fond, inscrits, non logés par la mine
 Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



- PANIER ALLEMAND
- PANIER ITALIEN
- PANIER FRANCAIS
- PANIER LUXEMBOURGEOIS

(1) logés par la mine

MINES DE FER

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du jour

**Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, non logés par la mine,
ne percevant pas d'indemnité compensatrice**

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier			
	allemand	français	italien	luxem- bourgeois

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Ffr.	Lire	Fb.
Allemagne (RF) (1)	3.208	274.188	406.076	37.964
France (2) (3)	4.276	448.900	680.977	56.268
Italie	2.972	281.270	490.084	36.833
Luxembourg	5.371	527.049	784.629	73.049

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF) (1)	100,0	61,1	82,9	52,0
France (2) (3)	133,3	100,0	139,0	77,0
Italie	92,6	62,7	100,0	50,4
Luxembourg	167,4	117,4	160,1	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF) (1)	59,7	52,0	51,8	52,0
France (2) (3)	79,6	85,2	86,8	77,0
Italie	55,3	53,4	62,5	50,4
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Basse-Saxe.

(2) Est de la France.

(3) Les données concernant la France s'appliquent aux ouvriers logés par la mine.

MINES DE FER

REVENUS ANNUELS NETS REELS 1954

Total des ouvriers du jour

Ouvriers inscrits, mariés, deux enfants, non logés par la mine, ne percevant pas d'indemnité compensatrice

Revenu de l'ouvrier en :	Revenu annuel net réel calculé sur la base du panier			
	allemand	français	italien	luxembourgeois

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Ffr.	Lire	Fb.
Allemagne (RF) (1)	3.378	288.718	427.595	39.976
France (2) (3)	5.545	582.040	882.949	72.967
Italie	3.562	337.107	587.376	44.145
Luxembourg	6.436	631.522	940.161	87.529

100 = Indice du pays dont le panier a été pris comme base

Allemagne (RF) (1)	100,0	49,6	72,8	45,7
France (2) (3)	164,2	100,0	150,3	83,4
Italie	105,5	57,9	100,0	50,4
Luxembourg	190,5	108,5	160,1	100,0

100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF) (1)	52,5	45,7	45,5	45,7
France (2) (3)	86,2	92,2	93,9	83,4
Italie	55,3	53,4	62,4	50,4
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Basse-Saxe.

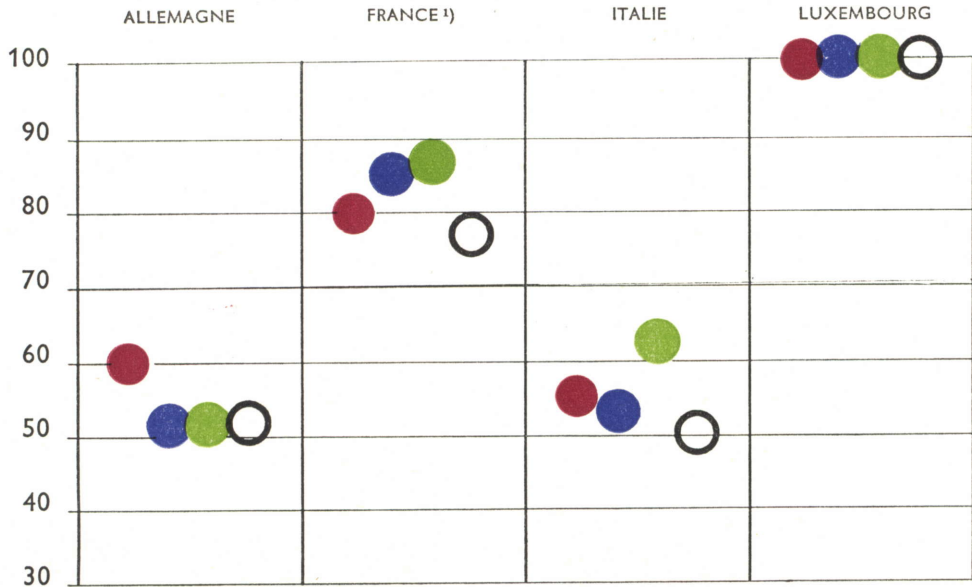
(2) Est de la France.

(3) Les données concernant la France s'appliquent aux ouvriers logés par la mine.

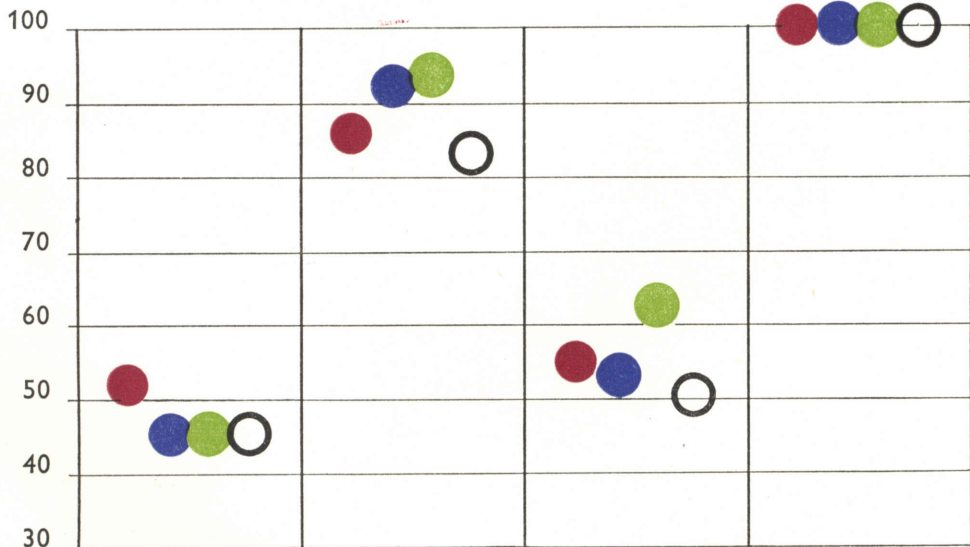
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS 1954

Ouvriers du jour, inscrits, non logés par la mine
 Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



● PANIER ALLEMAND
 ● PANIER FRANÇAIS

● PANIER ITALIEN
 ○ PANIER LUXEMBOURGEOIS

¹⁾ logés par la mine

Le revenu réel des ouvriers des mines de fer en 1954

Les tableaux révèlent, pour quelque type d'ouvrier que ce soit, un échelonnement beaucoup plus étalé dans les revenus réels que pour les houillères, par exemple. Il est probable que ceci s'explique en partie par des conditions d'extraction très variables dans les mines de fer des divers pays.

Structure des mines de fer des pays de la Communauté en 1954

	Allemagne (RF)	France	Italie	Luxembourg
Nombre des mines	67	79	11	30
Production marchande (<i>mil- lions de t</i>)	9,7	43,8	1,1	5,9
Production moyenne par mine (<i>milliers de t</i>)	145	555	100	196
Nombre d'ouvriers inscrits (fin janvier 1955, en <i>mil- liers</i>)	17,7	24,9	3,4	2,4

Certes, il est aléatoire d'établir des chiffres de rendement par travailleur et par poste ; les données disponibles, qui sont provisoires et appellent une vérification, dénotent entre les divers pays des écarts anormalement élevés. Cette circonstance n'a certes pas été sans influencer sur l'écart séparant les revenus réels.

A cela s'ajoute que le caractère industriel de l'exploitation des mines de fer diffère grandement de pays à pays. En moyenne nationale, la production de minerai marchand par mine varie entre 1 et 5,6 et bien davantage encore, si l'on compare les plus petites mines aux plus importantes. En outre, les pays plus nettement axés sur la petite exploitation connaissent une imbrication agraire relativement prononcée ; nous trouvons fréquemment des « paysans-mineurs », qui en plus du travail de la mine, exploitent des parcelles agricoles. Le revenu du travail reflète alors de façon moins fidèle les conditions de vie réelles de ces mineurs par rapport à ceux de l'industrie houillère, par exemple.

Compte tenu de ces réserves, il est maintenant possible de donner un premier aperçu des revenus réels des ouvriers des mines de fer.

En ce qui concerne tout d'abord le classement, la composition du groupe de tête ne fait aucun doute. Dans tous les cas, l'ouvrier des mines de fer du Luxembourg se situe en tête (il semble, de toute façon, qu'il soit, dans les industries et les pays de la Communauté, l'ouvrier qui a le revenu annuel net le plus élevé).

La seconde place revient à la France (les chiffres donnés dans les tableaux sont, comparativement aux autres pays, légèrement surélevés parce qu'ils englobent l'avantage « logement »). Même s'il n'y avait pas en France d'avantage « logement », — ni en nature, ni sous forme d'indemnité compensatrice — le revenu net serait largement supérieur à celui des mines de fer allemandes et italiennes.

L'ordre de succession n'est pas aussi net en ce qui concerne les revenus nets réels des ouvriers des mines de fer d'Italie et d'Allemagne. Dans l'ensemble les écarts entre les deux sont faibles.

**Echelonnement des revenus réels des ouvriers des mines de fer
compte tenu de tous les paniers — 1954**

Ouvriers inscrits, non logés par la mine

	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
	<i>Ouvriers du fond</i>	
1 ^{re} place	Luxembourg	Luxembourg
2 ^{me} place	France	France
3 ^{me} place	Italie	Italie
4 ^{me} place	Allemagne (RF)	Allemagne (RF)
	<i>Ouvriers du jour</i>	
1 ^{re} place	Luxembourg	Luxembourg
2 ^{me} place	France	France
3 ^{me} place	Italie	Italie
4 ^{me} place	Allemagne (RF)	Allemagne (RF)

L'écart des revenus par rapport au pays ayant le revenu le plus élevé (le Luxembourg dans tous les cas) est indiqué dans le tableau suivant. Les ouvriers des mines de fer français approchent à 10 % près du revenu annuel net des ouvriers luxembourgeois ⁽¹⁾.

(1) Si l'on fait abstraction de l'avantage « logement », dont bénéficie toujours l'ouvrier français, en sorte qu'il s'agit là d'une hypothèse purement théorique (qui ne peut en un certain sens être justifiée que du fait que l'avantage « logement » n'a pu encore être recensé pour l'ouvrier des mines de fer du Luxembourg), le tableau comparatif serait le suivant :

Revenu annuel net de l'ouvrier français en % du revenu luxembourgeois :

ouvrier du fond, marié, sans enfant :	76 - 86 %
ouvrier du fond, marié, deux enfants :	83 - 91 %
ouvrier du jour, marié, sans enfant :	70 - 79 %
ouvrier du jour, marié, deux enfants :	78 - 88 %

En Italie et en Allemagne les chiffres sont approximativement de 40 à 50 % pour les ouvriers du fond et de 50 à 60 % pour les ouvriers du jour. L'ouvrier italien est, lorsqu'il a 2 enfants, nettement avantagé par le système italien des allocations familiales.

Revenu annuel net de l'ouvrier des mines de fer par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé, compte tenu de tous les paniers — 1954

Ouvriers inscrits, non logés par la mine

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
<i>Ouvriers du fond</i>		
Luxembourg	100	100
France (1) (2)	82 — 92	85 — 95
Italie	42 — 52	42 — 53
Allemagne (RF) (3)	43 — 50	39 — 45
<i>Ouvriers du jour</i>		
Luxembourg	100	100
France (1) (2)	77 — 87	83 — 94
Italie	50 — 63	50 — 62
Allemagne (RF) (3)	52 — 60	46 — 53

(1) Logés par la mine.

(2) Est de la France.

(3) Basse-Saxe.

Les autres chiffres n'appellent pas d'explication ; il suffit de rappeler encore une fois les réserves formulées plus haut (page 101).

B. ANALYSE DES FAITS

Point de départ de l'analyse

Malheureusement, nous ne disposons pas encore pour les mines de fer de chiffres aussi complets que pour les houillères. Toujours est-il que l'on peut analyser ici deux points particuliers.

1. en rapportant les revenus à la durée du travail ;
2. en examinant les relations entre les cotisations ouvrières à la Sécurité Sociale et les impôts d'une part, et les allocations familiales d'autre part.

Les experts n'ont pas jugé indispensable de dissocier du total des effectifs ouvriers les ouvriers âgés de plus de 18 ans, les différences de structure étant relativement négligeables entre les pays. Même en englobant les apprentis mineurs, la proportion des adolescents de moins de 18 ans était à fin 1954 :

**Proportion des ouvriers âgés de moins de 18 ans
par rapport au total des ouvriers — fin 1954 —**

Pays	Mines de fer	Mines de charbon jour
Allemagne (R.F) (1)	6,36 %	18,55 %
France (2)	4,69 »	4,16 »
Italie	1,38 »	0,06 »
Luxembourg	0,79 »	—
Pays-Bas	—	16,68 »
Sarre	—	24,22 »

(1) Basse-Saxe.

(2) Est de la France.

On envisage d'effectuer en 1956 une enquête à titre probatoire mais on peut se demander si la portée des résultats recherchés justifie la dépense de travail.

Revenu réel par heure de travail

Les différences entre les nombres d'heures ouvrées par ouvrier inscrit étaient en 1954 relativement faibles dans les mines de fer de la Communauté, bien plus faibles que dans les houillères par exemple. Pour les ouvriers du fond, le maximum (Est de la France) dépassait de 3,5 % le minimum (Basse-Saxe) ; pour les ouvriers du jour, la différence entre le minimum (Italie) et le maximum (Basse-Saxe) était de + 5,2 %.

Si l'on tient compte de ces différences, on obtient le tableau comparatif ci-après :

**Revenu net de l'ouvrier des mines de fer (fond et jour) par heure ouvrée
comparé avec celui du pays ayant le revenu le plus élevé,
compte tenu de tous les paniers — 1954**

Ouvriers inscrits, non logés par la mine

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
	<i>Ouvrier du fond</i>	
Luxembourg	100	100
France (1) (2)	79 — 89	82 — 92
Italie	42 — 52	42 — 52
Allemagne (RF) (3)	43 — 50	39 — 45
	<i>Ouvrier du jour</i>	
Luxembourg	100	100
France (1) (2)	75 — 84	81 — 91
Italie	51 — 64	51 — 64
Allemagne (RF) (3)	50 — 58	44 — 51

(1) Logés par la mine.

(2) Est de la France.

(3) Basse-Saxe.

En ce qui concerne les ouvriers du fond — compte tenu du calcul horaire — il n'y a de glissements faibles que pour la France. L'ouvrier des mines de fer français travaille un peu plus longtemps que son camarade luxembourgeois ; sous cet angle, son revenu net représente environ 79 - 89 % du revenu luxembourgeois (ouvrier marié, sans enfant) contre 82 - 92 % sur une base annuelle. La même tendance apparaît, bien que réduite, chez les ouvriers du jour. Mais, dans l'ensemble, le facteur durée du travail n'entraîne aucun déplacement fondamental.

Relations entre gain brut et revenu net

L'interdépendance entre le gain brut et le revenu net accuse chez les ouvriers des mines de fer des divergences particulièrement marquées ; ceci s'explique par l'écart bien plus important existant entre les gains bruts des divers pays que ce n'est le cas dans les charbonnages ou la sidérurgie.

Les allocations familiales dans les mines de fer

En valeur absolue (francs luxembourgeois, panier belge) les allocations familiales des ouvriers du fond des mines de fer (sans enfant) atteignent en Italie le niveau le plus élevé avec 2.423 F. lux. ; le minimum est constaté en France où les mariés, sans enfant après deux ans de mariage ne touchent pas d'allocations familiales. Pour les familles avec deux enfants, le maximum d'allocations familiales était en 1954 d'environ 17.000 F. lux. (France) et le minimum d'environ 1.600 F. lux. (Allemagne RF).

Allocations familiales dans les mines de fer, exprimées en monnaie commune, en 1954
(Francs luxembourgeois, panier belge)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	533	1.597
France	—	16.688
Italie	2.423	9.735
Luxembourg	1.200	11.856

La progressivité des allocations familiales, lorsqu'on compare des familles sans enfant et des familles avec deux enfants, est en Allemagne bien moins prononcée qu'au Luxembourg ou en Italie.

Progressivité des allocations familiales
entre les familles sans enfants et les familles avec deux enfants

Ouvriers inscrits

Allocations pour mariés avec deux enfants (familles sans enfant = 100)	
Allemagne (RF)	300
Italie	402
Luxembourg	988

Enfin, le tableau ci-après donne l'échelonnement des allocations familiales compte tenu de tous les paniers, le pays ayant les allocations familiales les plus élevées, étant chaque fois affecté du coefficient 100.

**Allocations familiales dans les mines de fer des divers pays,
compte tenu de tous les paniers — 1954**

Ouvriers inscrits, du fond
(Pays ayant le niveau le plus élevé = 100)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF) (1)	18 — 23	9 — 11
France (2)	—	100
Italie	100	56 — 64
Luxembourg	40 — 50	63 — 71

(1) Basse-Saxe.
(2) Est de la France.

Les cotisations ouvrières à la Sécurité Sociale

Les cotisations ouvrières à la Sécurité Sociale dans les mines de fer de la Communauté s'inscrivent pour les mariés sans enfant entre environ 10.000 F. lux. par an (Luxembourg) et moins de 2.000 F. lux. en Italie. Les cotisations restent pratiquement, dans tous les pays, les mêmes pour les mariés avec 2 enfants à charge.

**Cotisations de sécurité sociale dans les mines de fer
exprimées en monnaie commune, 1954**

Ouvriers inscrits, du fond
(Francs luxembourgeois, panier belge)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	5.337	5.337
France	6.343	6.343
Italie	1.997	1.997
Luxembourg	9.898	9.940

Le tableau suivant donne l'échelonnement des cotisations à la Sécurité Sociale, compte tenu de tous les paniers, le Luxembourg étant pris pour base 100.

**Cotisations de sécurité sociale dans les mines de fer des divers pays,
compte tenu de tous les paniers — 1954**

Ouvriers inscrits, du fond
(Pays ayant le niveau le plus élevé = 100)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	54 — 62	54 — 62
France	64 — 72	64 — 72
Italie	20 — 25	20 — 25
Luxembourg	100	100

En France, les cotisations sont, comparativement au Luxembourg, plus importantes que dans la sidérurgie, par suite du niveau relativement élevé des revenus des ouvriers; en Allemagne, la situation est inverse.

Impôts sur le revenu

En principe, nous retrouvons le même tableau que dans les autres industries de la Communauté, mais le niveau des revenus joue naturellement un rôle : exonération fiscale en France, impôts relativement bas (en raison du bas niveau du revenu) en Allemagne, impôts relativement élevés (en raison du haut niveau des revenus) au Luxembourg.

Impôts acquittés sur le revenu par les travailleurs des mines de fer,
exprimés en monnaie commune — 1954
Ouvriers inscrits, du fond
(Francs luxembourgeois — panier belge)

Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	1.704	166
Italie	999	999
Luxembourg	9.710	5.114

C'est pourquoi l'échelonnement des impôts acquittés, compte tenu de tous les paniers est sensiblement plus étalé que dans l'industrie sidérurgique, par exemple.

Impôts acquittés sur le revenu dans les mines de fer des divers pays,
compte tenu de tous les paniers — 1954
Ouvriers inscrits, du fond
(Pays ayant le niveau le plus élevé = 100)

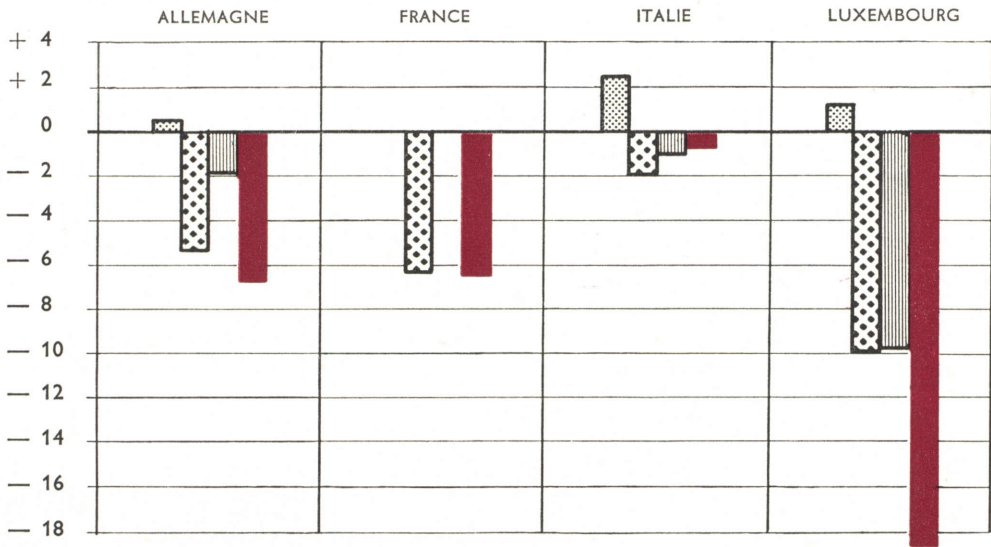
Pays	Mariés, sans enfant	Mariés, deux enfants
Allemagne (RF)	18 — 20	3 — 4
Italie	11 — 13	20 — 25
Luxembourg	100	100

Enfin, en ce qui concerne la dégressivité des impôts acquittés par les familles ayant un nombre d'enfants plus élevé, le montant reste inchangé en Italie ; alors qu'au Luxembourg la dégressivité est relativement faible (par suite du niveau relativement élevé des revenus), elle est en Allemagne (RF) très forte (les revenus étant relativement bas).

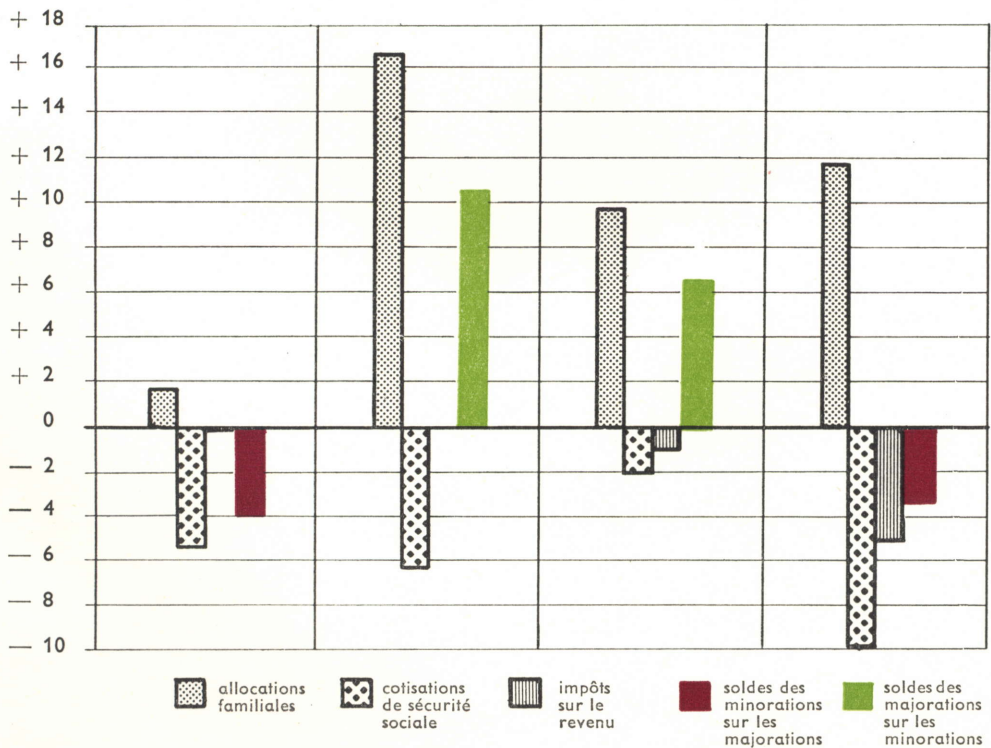
RAPPORT ENTRE ALLOCATIONS FAMILIALES,
COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET IMPÔTS SUR LE REVENU DES TRAVAILLEURS, 1954

Ouvriers du fond, inscrits
(EN 1 000 FRS BELGES / ANNÉE, (PANIER BELGE))

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



allocations familiales

cotisations de sécurité sociale

impôts sur le revenu

soldes des minoraions sur les majoraions

soldes des majoraions sur les minoraions

Dégressivité de l'impôt en fonction du nombre d'enfants
Ouvriers inscrits, du fond

Pays	Impôts acquittés par les familles avec deux enfants (familles sans enfant = 100)
Allemagne (RF)	10
Italie	100
Luxembourg	53

Combinaison des trois facteurs

La confrontation ci-après est particulièrement instructive. Elle montre que pour les ouvriers des mines de fer (mariés sans enfant) les retenues sont, dans tous les pays de la Communauté, plus importantes que les allocations familiales. En définitive, le solde négatif représente en Italie à peine 600 F. lux. par an, alors qu'au Luxembourg (où le revenu net est le plus élevé de la Communauté) il dépasse 18.000 F. lux.

En ce qui concerne les mariés avec 2 enfants à charge, les différences entre les divers pays sont également très grandes. En Allemagne (RF), en dépit du niveau relativement bas des revenus, les retenues sous forme d'impôts et de cotisations de sécurité sociale excèdent les allocations familiales de 3.900 F. lux., tandis qu'au Luxembourg le solde négatif est de 3.200 F. lux. Au contraire, en Italie les allocations familiales dépassent les retenues de près de 7.000 F. lux. et en France de plus de 10.000 F. lux.

Allocations familiales, cotisations de sécurité sociale et impôts acquittés sur le revenu en valeur absolue — 1954

Ouvriers inscrits, du fond

(Francs luxembourgeois, panier belge)

Pays	Allocations familiales	Cotisations de sécurité sociale	Impôts sur le revenu	Solde
<i>Mariés, sans enfant</i>				
Allemagne (RF)	533	5.337	1.704	— 6.508
France	—	6.343	—	— 6.343
Italie	2.423	1.997	999	— 573
Luxembourg	1.200	9.898	9.710	— 18.408
<i>Mariés, deux enfants</i>				
Allemagne (RF)	1.597	5.337	166	— 3.906
France	16.688	6.343	—	+ 10.345
Italie	9.735	1.997	999	+ 6.739
Luxembourg	11.856	9.940	5.114	— 3.198

CHAPITRE III

EVOLUTION DES GAINS HORAIRES BRUTS JUSQU'AU MILIEU DE 1956

Point de départ

La Haute Autorité elle-même ainsi que les milieux intéressés parmi les « utilisateurs » des statistiques ont à diverses reprises exprimé le vœu d'obtenir plus rapidement les indications sur les revenus des travailleurs, qu'il s'agisse de revenus nominaux ou réels ⁽¹⁾. Jusqu'ici cependant les travaux relatifs à la mise au point des notions abordées prenaient si longtemps qu'il n'était pas possible d'accélérer la publication. La définition des notions étant désormais arrêtée et les entreprises mieux familiarisées avec les questionnaires à remplir, il sera probablement possible à l'avenir de publier les résultats statistiques des enquêtes annuelles plus rapidement.

Mais parallèlement une autre voie a été suivie, celle des statistiques à court terme sur le salaire direct. Cette statistique a été élaborée pour les trois industries ; dans la sidérurgie une statistique trimestrielle existe depuis 1953 ⁽²⁾, dans les mines de fer et les houillères depuis le début 1956.

Ces statistiques ne concernent que le *salaire direct*, c'est-à-dire le gain en espèces, à l'exclusion de la rémunération des jours non ouvrés ainsi que des diverses primes et gratifications. Le salaire direct est recensé par heure dans les mines de fer et la sidérurgie et par poste dans l'industrie houillère.

Des considérations d'ordre pratique sont à l'origine de cette limitation aux salaires directs. Une statistique à court terme appelée à ne dégager que des tendances d'évolution doit être rapidement disponible ; de ce fait, les chiffres ont évidemment pour les divers pays une valeur représentative très variable, ce qu'il convient de ne pas oublier lorsqu'on juge des résultats statistiques des relevés trimestriels.

(1) Voir p. ex. : *Salaires et prestations sociales*, Partie II, Avant-propos, point 9, et p. 87.

(2) Voir « Ouvriers occupés, heures de travail ouvrées et salaires horaires bruts directs dans l'industrie sidérurgique des pays de la Communauté » dans *Informations Statistiques*, 2^me année, N° 3, avril/mai 1955, p. 12 et suivantes.

Dans l'industrie houillère la part des salaires directs (recensés à court terme), dans le revenu net, est relativement élevée dans tous les pays à l'exception de l'Italie ; les calculs suivants ne se rapportent qu'aux ouvriers sans enfant.

**Part du salaire direct dans le gain en espèces et le revenu net
mines de houille — 1954**

Ouvriers inscrits, mariés sans enfant, logés par la mine

Pays	Salaire direct			
	en % du gain en espèces	en % du revenu net	en % du gain en espèces	en % du revenu net
	<i>Ouvriers du fond</i>		<i>Ouvriers du jour</i>	
Allemagne (RF)	89	96	90	92
Belgique	89	94	90	90
France	85	84	85	81
Sarre	77	78	78	75
Italie	64	51	72	55
Pays-Bas	87.	99	90	90

Dans l'industrie sidérurgique des pays de la Communauté, l'Italie mise à part, le salaire horaire direct, couvre encore un pourcentage plus élevé du revenu net (ici encore le marié sans enfant donne l'échelle de comparaison).

Proportion des salaires recensés à court terme dans l'industrie sidérurgique 1954

Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, non logés par l'usine

(Le salaire direct correspond à % du revenu net)

Allemagne (RF) (1)	109
Belgique (2)	103
France (3)	96
Sarre	93
Italie	69
Luxembourg	100
Pays-Bas	105

(1) Bassin de Rhénanie du Nord Westphalie.

(2) Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires.

(3) Est de la France.

Enfin, les mines de fer offrent pour tous les pays des salaires directs relativement représentatifs en pourcentage du revenu net ; pour cette industrie, la remarque s'applique également à l'Italie.

Proportion des salaires recensés à court terme dans les mines de fer — 1954

Ouvriers inscrits, mariés, sans enfant, non logés par la mine

(Le salaire direct correspond à % du revenu net)

Pays	Ouvriers du fond	Ouvriers du jour
Allemagne (RF) (1)	104	103
France (Est) (2) (3)	95	94
Italie	84	83
Luxembourg	104	99

(1) Basse-Saxe.

(2) Ouvriers logés par la mine.

(3) Est de la France.

Le tableau ci-après récapitule une fois encore, pour les trois branches industrielles, les données de base concernant les salaires.

**Salaires directs par poste ou par heure dans les industries de la Communauté
1953 et 2^{me} trimestre 1956**

	Alle- magne DM	Belgique Fb.	France Ffr.	Sarre Ffr.	Italie Lire	Luxem- bourg F.lux.	Pays-Bas Fl.
AU FOND	<i>Industrie houillère (par poste)</i>						
1953	16,30	261,25	1.553	1.715	1.188	—	14,75
1956 - 2 ^{me} trim.	22,07 (1)	287,64	1.803	2.357	1.500	—	18,13
AU JOUR	<i>Industrie sidérurgique (par heure)</i>						
1953	12,29	181,53	1.105	1.101	1.070	—	8,84
1956 - 2 ^{me} trim.	14,43	196,90	1.381	1.493	1.321	—	11,42
TOTAL	<i>Mines de fer (par heure)</i>						
1953	2,06	30,36	154,00 (2)	170	237,0	33,07	1,50
1956 - 2 ^{me} trim.	2,54	34,15	200,97 (2)	212,13	272,5	39,75	1,88
TOTAL	<i>Mines de fer (par heure)</i>						
1953	1,58	—	250,43 (2)	—	164,7	42,58	—
1956 - 2 ^{me} trim.	1,92	—	316,39 (2)	—	183,9	44,98	—

(1) Y compris la prime de poste instituée le 15-2-1956.

(2) Est de la France.

En ce qui concerne également les *taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation*, une extrapolation à court terme appelle quelques remarques. On sait que ces parités économiques ne sont déterminées qu'une fois par an par la Division des Statistiques de la Haute Autorité et ne peuvent par conséquent pas encore être fournies pour 1956.

C'est pourquoi les parités économiques relevées pour 1955 ont été extrapolées au moyen de l'indice des prix de détail (ou des indices de prix concernant le niveau de vie). Cette extrapolation ne saurait comporter d'erreurs essentielles, puisqu'elle porte sur une durée relativement courte.

Evolution de l'indice des prix de détail de l'automne 1955 au 2^m trimestre 1956

Sept. - dec. 1955 = 100

Pays	Indice 1956 — 2 ^m trimestre
Allemagne (RF)	100,96
Belgique	100,78
France	100,10
Sarre	101,09
Italie	101,73
Luxembourg	99,41
Pays-Bas	100,93

Taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation pour le 2e trimestre 1956

D'après les systèmes de pondération respectifs des pays de référence

Pays	Pays de référence dont le panier sert à la comparaison						
	Alle- magne	Belgique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	Sarre
	1 DM =	100 Fb. =	100 Ffr. =	100 Lit. =	100 F.lux. =	1 Fl. =	100 Ffr. =
	<i>Industrie houillère</i>						
Allem. (RF)	—	8,95	1,20	0,75	—	1,47	1,07
Belgique	12,05	—	13,65	8,58	—	16,63	12,42
France	94,21	792,88	—	60,95	—	132,34	95,94
Italie	158,98	1.435,38	184,13	—	—	228,51	166,10
Pays-Bas	0,75	6,28	0,92	0,56	—	—	0,78
Sarre	99,95	851,66	108,62	64,99	—	141,20	—
	<i>Sidérurgie</i>						
Allem. (RF)	—	8,71	1,28	0,74	9,02	1,46	1,07
Belgique	12,41	—	14,82	8,64	105,42	17,32	12,72
France	90,65	756,26	—	57,36	785,64	125,64	92,90
Italie	162,93	1.426,90	195,44	—	1.465,81	230,62	172,54
Luxembourg	12,03	97,13	14,27	8,32	—	16,63	12,51
Pays-Bas	0,75	6,10	0,96	0,55	6,81	—	0,77
Sarre	99,90	828,31	115,33	65,12	858,05	140,68	—
	<i>Mines de fer</i>						
Allem. (RF)	—	—	1,22	0,78	8,73	—	—
France	101,15	—	—	62,69	810,62	—	—
Italie	167,09	—	183,23	—	1.421,55	—	—
Luxembourg	12,93	—	13,67	8,73	—	—	—

Mines de houille

Les tableaux suivants donnent pour l'ouvrier mineur du fond et du jour le salaire moyen par poste pour l'année 1953 et le deuxième trimestre 1956. La partie supérieure des tableaux contient les données rapportées aux divers paniers et la partie inférieure les indices obtenus lorsque le pays ayant le salaire par poste le plus élevé est affecté du coefficient 100.

Les graphiques s'y rapportant ont été établis, pour faciliter les calculs, en prenant pour base le panier européen (voir page 129 suiv.)

MINES DE HOUILLE

SALAIRE REEL PAR POSTE EFFECTUE — 1953

Total des ouvriers du fond

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire réel par poste calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais
<i>Dans les unités monétaires des pays</i>						
	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	16,30	183,56	1.381	1.567	2.090	10,79
Belgique	21,50	261,25	1.935	2.117	2.896	15,28
France	16,17	193,67	1.553	1.611	2.397	11,28
Sarre	16,90	200,03	1.586	1.715	2.494	11,73
Italie	7,79	86,96	685	757	1.188	5,31
Pays-Bas	19,93	241,41	1.676	1.941	2.588	14,75
<i>100 = Indice Belgique</i>						
Allemagne (RF)	75,8	70,3	71,4	74,0	72,2	70,6
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
France	75,2	74,1	80,3	76,1	82,8	73,8
Sarre	78,6	76,6	82,0	81,0	86,1	76,8
Italie	36,2	33,3	35,4	35,8	41,0	34,8
Pays-Bas	92,7	92,4	86,6	91,7	89,4	96,5

MINES DE HOUILLE

SALAIRE REEL PAR POSTE EFFECTUE - 2^m TRIMESTRE 1956

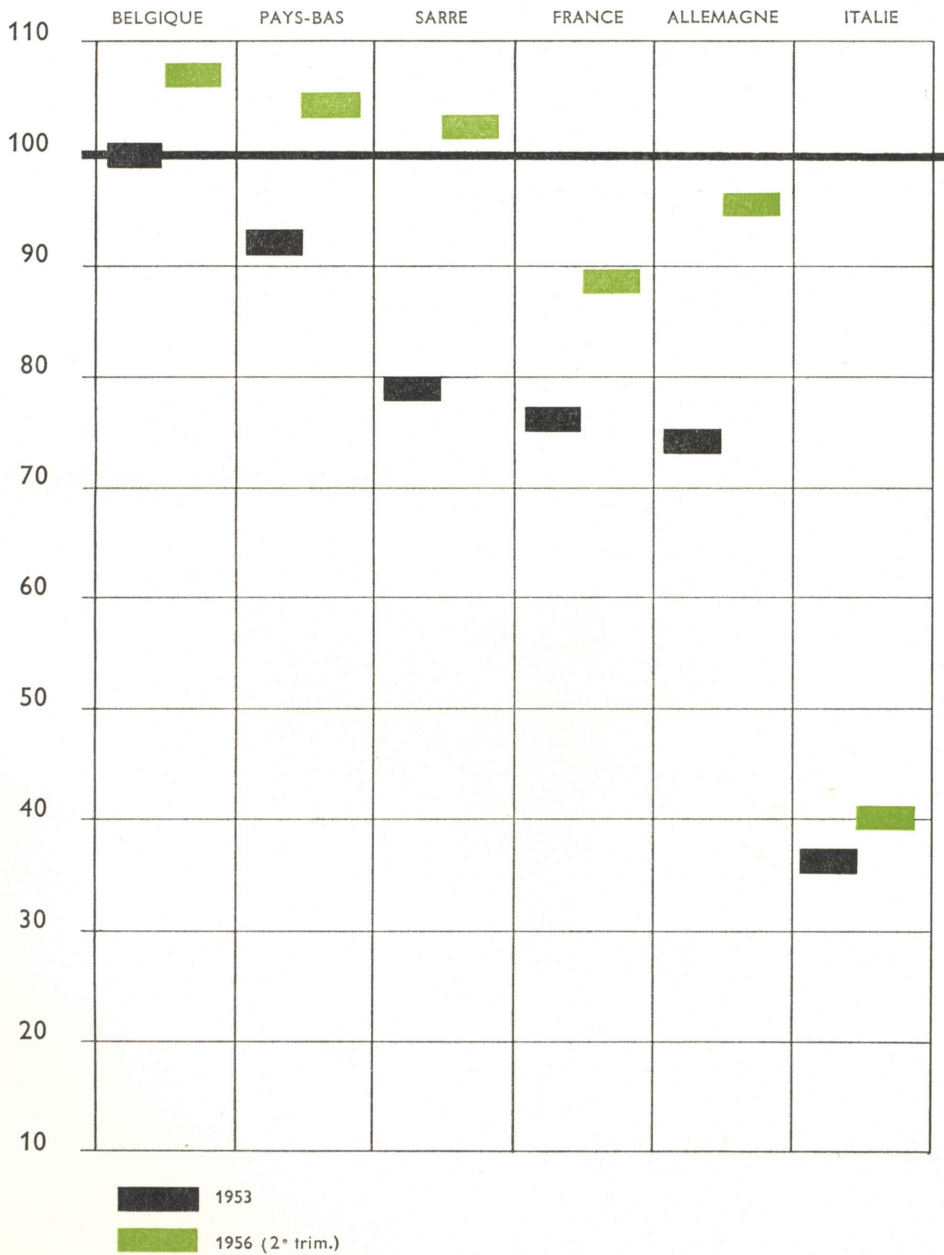
Total des ouvriers du fond

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire réel par poste calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais
<i>Dans les unités monétaires des pays</i>						
	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lira	Fl.
Allemagne (RF)	22,07	246,59	1.839	2.063	2.943	15,01
Belgique	23,87	287,64	2.107	2.316	3.352	17,30
France	19,14	227,40	1.803	1.879	2.958	13,62
Sarre	25,58	276,75	2.170	2.357	3.627	16,69
Italie	9,44	104,50	815	903	1.500	6,56
Pays-Bas	24,17	288,69	1.971	2.324	3.238	18,13
<i>100 = Indice du pays au revenu le plus élevé</i>						
Allemagne (RF)	91,3	85,4	84,7	87,5	81,1	82,8
Belgique	98,8	99,6	97,1	98,3	92,4	95,4
France	79,2	78,8	83,1	79,7	81,6	75,1
Sarre	97,6	95,9	100,0	100,0	100,0	92,1
Italie	39,1	36,2	37,6	38,3	41,4	36,2
Pays-Bas	100,0	100,0	90,8	98,6	89,3	100,0

ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS PAR POSTE DANS LES MINES DE HOUILLE
DE LA COMMUNAUTÉ DE 1953 AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956

Ouvriers du fond

CALCULÉS SUR LA BASE DU PANIER EUROPÉEN; REVENU EN BELGIQUE 1953 = 100



MINES DE HOUILLE

SALAIRE REEL PAR POSTE EFFECTUE — 1953

Total des ouvriers du jour

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire réel par poste calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais
<i>Dans les unités monétaires des pays</i>						
	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	12,29	138,40	1.042	1.182	1.576	8,14
Belgique	14,94	181,53	1.345	1.471	2.013	10,62
France	11,50	137,80	1.105	1.147	1.706	8,03
Sarre	10,85	128,41	1.018	1.101	1.601	7,53
Italie	7,02	78,33	617	681	1.070	4,78
Pays-Bas	11,95	144,68	1.005	1.163	1.551	8,84
<i>100 = Indice Belgique</i>						
Allemagne (RF)	82,3	76,2	77,5	80,4	78,3	76,6
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
France	77,0	75,9	82,2	78,0	84,7	75,6
Sarre	72,6	70,7	75,7	74,8	79,5	70,9
Italie	47,0	42,1	45,9	46,3	53,2	45,0
Pays-Bas	80,0	79,7	74,7	79,1	77,0	83,2

MINES DE HOUILLE

SALAIRE REEL PAR POSTE EFFECTUE - 2^{me} TRIMESTRE 1956

Total des ouvriers du jour

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire réel par poste calculé sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Lire	Fl.
Allemagne (RF)	14,43	161,23	1.203	1.349	1.924	9,81
Belgique	16,34	196,90	1.442	1.585	2.295	11,84
France	14,66	174,18	1.381	1.439	2.266	10,44
Sarre	14,94	175,30	1.375	1.493	2.297	10,57
Italie	8,31	92,03	717	795	1.321	5,78
Pays-Bas	15,23	181,85	1.241	1.464	2.039	11,42

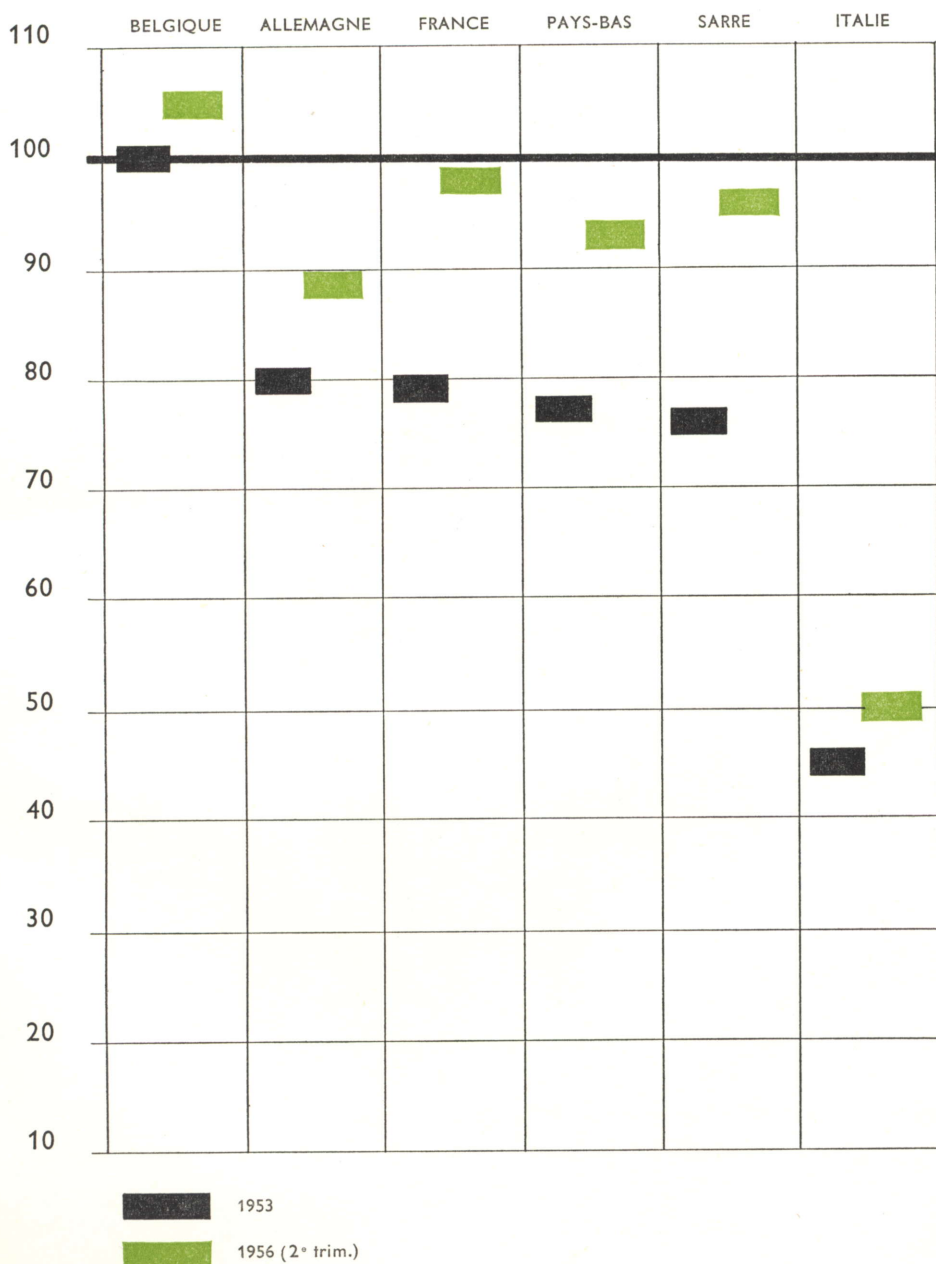
100 = Indice du pays au revenu le plus élevé

Allemagne (RF)	88,3	81,9	83,4	85,1	83,8	82,9
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
France	89,7	88,5	95,8	90,8	98,7	88,2
Sarre	91,4	89,0	95,4	94,2	100,0	89,3
Italie	50,9	46,7	49,7	50,2	57,5	48,8
Pays-Bas	93,2	92,4	86,1	92,4	88,8	96,5

ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS PAR POSTE DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA COMMUNAUTÉ DE 1953 AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956

Ouvriers du jour

CALCULÉS SUR LA BASE DU PANIER EUROPÉEN; REVENU EN BELGIQUE 1953 = 100



Ainsi qu'il ressortait déjà nettement des chiffres publiés à la page 113, le salaire par poste dans les houillères a, aussi bien au fond qu'au jour, augmenté de 1953 à 1956 dans tous les pays de la Communauté.

Ce qui nous intéresse, c'est le rapport existant entre les divers pays dans les salaires réels par poste. Ce rapport permettra de conclure à l'existence ou à l'absence de tendances à l'égalisation. Les différences dans l'évolution deviennent nettement perceptibles lorsqu'on applique la méthode suivante :

Comme point de départ on prend les salaires par poste de l'année 1953 et on calcule, comme dans les tableaux précédents, en prenant pour base chacun des paniers, les rapports entre le pouvoir d'achat réel du salaire par poste dans les divers pays et celui du salaire par poste dans le pays offrant le salaire le plus élevé.

Pour le calcul intéressant les ouvriers du fond dans les houillères le pays atteignant le maximum pour l'année 1953 était la Belgique.

Afin de suivre entre 1953 et le deuxième trimestre 1956 l'évolution des écarts entre les salaires, les salaires réels de 1953 et 1956 ont été calculés par pays en fonction de tous les paniers disponibles, puis exprimés en % du salaire réel belge de l'année 1953. Le tableau ci-après récapitule la correspondance des salaires par poste dans les houillères des différents pays par rapport au salaire maximum par poste de la Communauté en 1953.

Salaires par poste dans les houillères en % du pays qui offrait le salaire par poste le plus élevé en 1953 — compte tenu de tous les paniers
Salaire par poste en Belgique en 1953 = 100

Pays	1953	1956 - 2 ^{me} trimestre
	<i>Au fond</i>	
Belgique	100	107
Pays-Bas	87 — 97	99 — 110
Sarre	77 — 86	98 — 111
France	74 — 83	84 — 95
Allemagne (R.F)	70 — 76	91 — 98
Italie	33 — 41	38 — 46
	<i>Au jour</i>	
Belgique	100	105
Pays-Bas	75 — 83	89 — 100
Sarre	71 — 80	90 — 101
France	76 — 82	93 — 105
Allemagne (R.F)	76 — 82	85 — 92
Italie	43 — 53	48 — 59

Le résultat est clair : dans tous les pays il y a eu harmonisation dans le progrès et le pays de référence lui-même (Belgique) enregistre encore un relèvement des salaires par poste. Ce fait revêt une telle importance qu'il mérite d'être analysé.

1) De 1953 au 2^{me} trimestre de 1956, le salaire réel par poste a augmenté en Belgique de 6,6 % au fond et de 5,0 % au jour.

2) Les salaires par postes des autres pays de la Communauté se sont plus ou moins parfaitement alignés sur le niveau des salaires par poste de la Belgique en 1953.

Pour les ouvriers du fond les alignements sont les plus forts en Sarre et aux Pays-Bas ; dans ces deux pays le niveau de 1953 des salaires belges par poste a déjà été dépassé. Les mineurs allemands du fond ont pratiquement atteint à peu de chose près le niveau des salaires belges par poste de 1953 ; le mineur français, lui aussi, s'en est fortement approché. Les salaires par poste en Italie (au fond) ont également augmenté, mais sont toujours de beaucoup inférieurs aux salaires de tous les autres pays de la Communauté.

Pour les ouvriers du jour le salaire par poste en France a dépassé en 1956 le salaire belge par poste de l'année 1953 ; il a été atteint en Sarre et aux Pays-Bas. Le salaire du mineur allemand oscille autour de 90 % du salaire belge par poste de l'année 1953 et celui du mineur italien se situe entre 50 et 60 % de ce salaire.

Ainsi, l'intégration, sous l'angle des revenus des mineurs a fait de substantiels progrès de 1953 à 1956, sans que l'on puisse préciser jusqu'à quel point les effets du Marché Commun ont joué et jusqu'à quel point il s'agit de tendances évolutives de l'économie générale ; en tout cas, la tendance à l'intégration dans le progrès est indéniable.

• Sidérurgie

Pour l'industrie sidérurgique également, les gains horaires des ouvriers ont été respectivement, pour 1953 et pour le 2^{me} trimestre 1956, convertis en fonction de tous les systèmes de pondération et récapitulés dans les tableaux ci-après. La partie inférieure des tableaux sert à comparer respectivement, sous forme d'indices, les salaires horaires des divers pays à ceux du pays ayant le salaire horaire le plus élevé, c'est-à-dire le Luxembourg.

INDUSTRIE SIDERURGIQUE

SALAIRE HORAIRE REEL 1953

Total des ouvriers

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire horaire réel calculé sur la base du panier						
	allemand	belge	français	sarrois	italien	luxemb.	néerlan- dais

Dans les unités monétaires des pays

	<i>DM</i>	<i>Fb.</i>	<i>Ffr.</i>	<i>Ffr.</i>	<i>Lire</i>	<i>F.lux.</i>	<i>Fl.</i>
Allem. (RF) . . .	2,06	23,37	168,9	198,1	267,5	23,90	1,38
Belgique	2,43	30,36	212,8	240,2	335,1	29,89	1,70
France	1,62	19,60	154,0	160,7	246,4	19,59	1,15
Sarre	1,68	20,39	152,1	170,0	247,2	20,42	1,17
Italie	1,51	17,42	132,1	145,1	237,0	17,60	1,05
Luxembourg . . .	2,63	32,86	232,2	257,0	369,5	33,07	1,87
Pays-Bas	2,05	25,30	168,5	200,0	272,7	23,51	1,50

100 = Indice Luxembourg

Allem. (RF) . . .	78,3	72,6	72,7	77,1	72,4	72,3	73,8
Belgique	92,4	92,4	91,6	93,5	90,7	90,4	90,9
France	61,6	59,6	66,3	62,5	66,7	59,2	61,5
Sarre	63,9	62,1	65,5	66,1	66,9	61,7	62,6
Italie	57,4	53,0	56,9	56,5	64,1	53,2	56,1
Luxembourg . . .	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas	77,9	77,0	72,6	77,8	73,8	71,1	80,2

INDUSTRIE SIDERURGIQUE

SALAIRE HORAIRE REEL - 2^me TRIMESTRE 1956

Total des ouvriers

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire horaire réel calculé sur la base du panier						
	allemand	belge	français	sarrois	italien	luxemb.	néerlandais

Dans les unités monétaires des pays

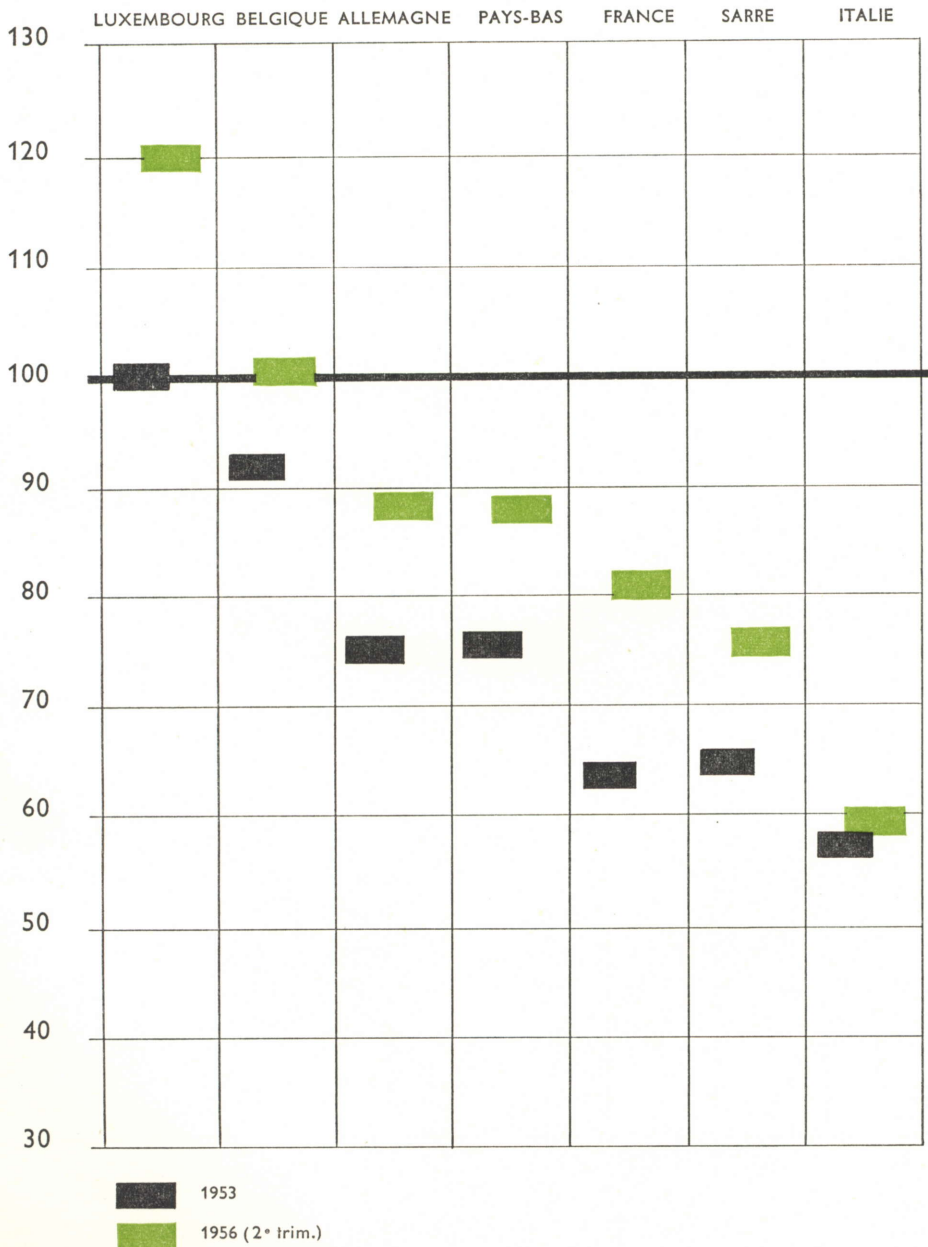
	DM	Fb.	Ffr.	Ffr.	Livre	F.lux.	Fl.
Allem. (RF) . . .	2,54	29,16	198,44	237,38	343,24	28,16	1,74
Belgique	2,75	34,15	230,43	268,47	395,26	32,39	1,97
France	2,22	26,57	200,97	216,33	350,37	25,58	1,60
Sarre	2,12	25,61	183,93	212,13	325,75	24,72	1,51
Italie	1,67	19,09	139,40	157,91	272,45	18,59	1,18
Luxembourg	3,30	40,92	278,56	317,75	477,76	39,75	2,39
Pays-Bas	2,51	30,82	195,83	244,16	341,81	27,61	1,88

100 = Indice Luxembourg

Allem. (RF) . . .	77,0	71,3	71,2	74,7	71,8	70,8	72,8
Belgique	83,3	83,5	82,7	84,5	82,7	81,5	82,4
France	67,3	64,9	72,1	68,1	73,3	64,4	66,9
Sarre	64,2	62,6	66,0	66,8	68,2	62,2	63,2
Italie	50,6	46,7	50,0	49,7	57,0	46,8	49,4
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas	76,1	75,3	70,3	76,8	71,5	69,5	78,7

ÉVOLUTION DES SALAIRES HORAIRES RÉELS DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE 1953 AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956

CALCULÉS SUR LA BASE DU PANIER EUROPÉEN; REVENU AU LUXEMBOURG 1953 = 100



Dans la sidérurgie, les salaires horaires réels ont progressé dans tous les pays de la Communauté de 1953 au 2^{me} trimestre de 1956. Au Luxembourg, pays de référence, l'augmentation a été de 20 %.

Au 2^{me} trimestre 1956 la Belgique avait atteint les salaires horaires réels du Luxembourg, tels qu'ils y étaient applicables en 1953. L'Allemagne et les Pays-Bas s'étaient rapprochés jusqu'à 90 % environ des salaires horaires réels luxembourgeois de 1953 et la France jusqu'à 85 % environ. La Sarre, qui, comme la France, avait été en 1953 très loin du salaire horaire réel luxembourgeois, s'inscrivait au 2^{me} trimestre 1956 entre 70 et 80 % du salaire horaire réel luxembourgeois de 1953. L'Italie enfin n'enregistre entre 1953 et le 2^{me} trimestre 1956 qu'une très légère augmentation du salaire horaire réel dans l'industrie sidérurgique ; ce salaire s'élève à la date indiquée à environ 65 % du salaire horaire réel luxembourgeois de 1953.

Salaires horaires réels dans l'industrie sidérurgique en % du pays qui offrait le salaire horaire le plus élevé en 1953 — compte tenu de tous les paniers

Salaire horaire au Luxembourg en 1953 = 100

Pays	1953	1956 - 2 ^{me} trimestre
Luxembourg	100	120
Belgique	91 — 94	98 — 102
Pays-Bas	71 — 80	83 — 93
Allemagne (RF)	72 — 78	85 — 92
Sarre	62 — 67	72 — 78
France	59 — 67	75 — 85
Italie	53 — 64	55 — 66

Mines de fer

Pour les mines de fer enfin, les salaires horaires (des ouvriers du fond et du jour réunis) ont été convertis en fonction des paniers nationaux respectifs et comparés pour 1953 et pour le 2^{me} trimestre 1956. La tendance à l'accroissement est ici encore générale ; durant la période considérée, l'augmentation réelle dans le pays ayant le salaire le plus élevé (Luxembourg) a été de près de 5 %.

MINES DE FER

SALAIRE HORAIRE REEL 1953

Total des ouvriers

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire horaire réel calculé sur la base du panier			
	allemand	français	italien	luxemb.
<i>Dans les unités monétaires des pays</i>				
	DM	Ffr.	Lire	F.lux.
Allemagne (RF)	1,58	136,21	195,06	18,54
France	2,36	250,43	366,72	30,87
Italie	1,03	97,92	164,65	12,60
Luxembourg	3,16	312,63	448,68	42,58
<i>100 = Indice Luxembourg</i>				
Allemagne (RF)	50,0	43,6	43,5	43,5
France	74,7	80,1	81,7	72,5
Italie	32,6	31,3	36,7	29,6
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0

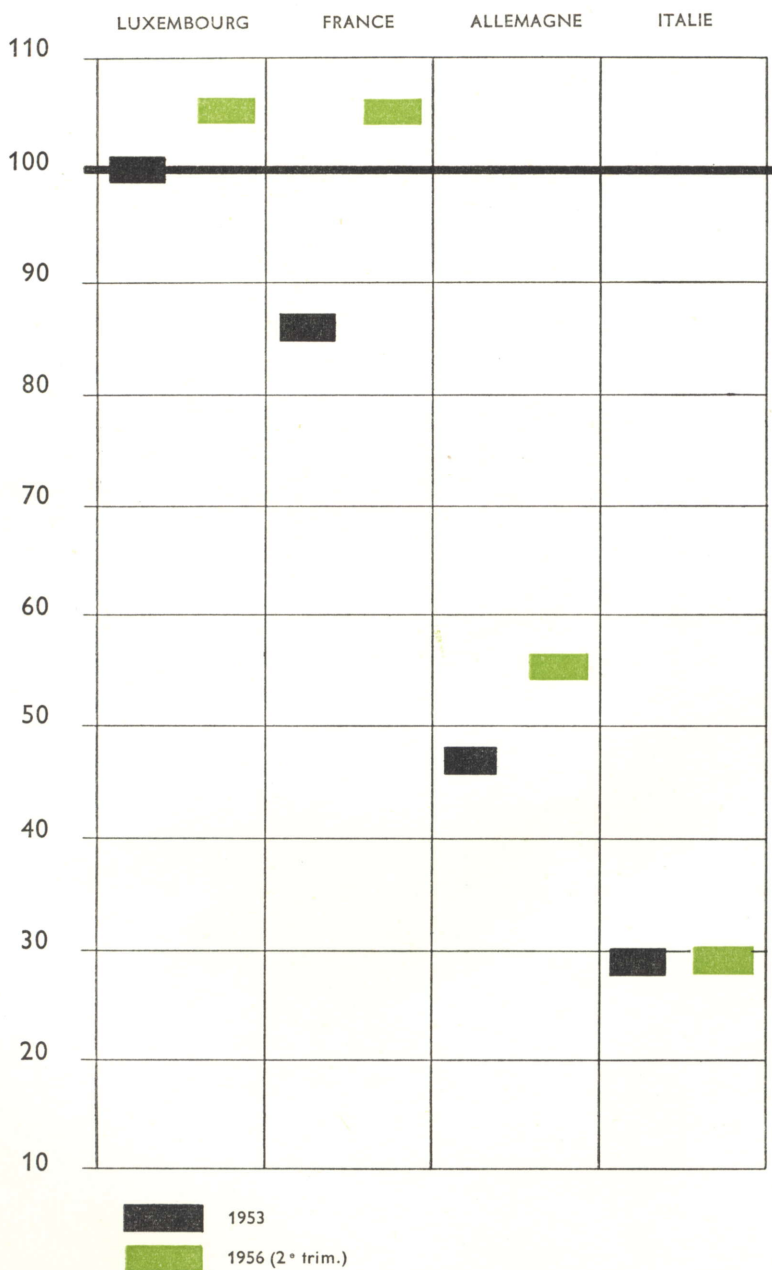
SALAIRE HORAIRE REEL — 2^me TRIMESTRE 1956

Total des ouvriers

Revenu de l'ouvrier en :	Salaire horaire réel calculé sur la base du panier			
	allemand	français	italien	luxemb.
<i>Dans les unités monétaires des pays</i>				
	DM	Ffr.	Lire	F.lux.
Allemagne (RF)	1,92	157,38	246,15	21,99
France	3,13	316,39	504,70	39,03
Italie	1,10	100,37	183,91	12,94
Luxembourg	3,48	329,04	515,23	44,98
<i>100 = Indice Luxembourg</i>				
Allemagne (RF)	55,2	47,8	47,8	48,9
France	89,9	96,2	98,0	86,8
Italie	31,6	30,5	35,7	28,8
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0

ÉVOLUTION DES SALAIRES HORAIRES RÉELS DANS LES MINES DE FER
DE LA COMMUNAUTÉ DE 1953 AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956

CALCULÉS SUR LA BASE DU PANIER EUROPÉEN; REVENU AU LUXEMBOURG 1953 = 100



Dans les mines de fer des pays de la Communauté, les différences de salaires ont également amorcé un alignement dans le sens du progrès ; cela est vrai en particulier de la relation qui existe entre les salaires horaires français et les salaires horaires du Luxembourg, jusqu'à un certain point également en ce qui concerne les salaires allemands. Comparativement aux salaires horaires luxembourgeois en 1953, les salaires horaires italiens ont maintenu leur position.

Salaires horaires dans les mines de fer en % du pays qui offrait le salaire horaire le plus élevé en 1953 — compte tenu de tous les paniers

Ouvriers du jour et du fond réunis

(Salaire horaire au Luxembourg en 1953 = 100)

Pays	1953	1956 - 2 ^m e trimestre
Luxembourg	100	105
France	73 — 82	89 — 100
Allemagne (RF)	44 — 50	50 — 58
Italie	30 — 37	30 — 37

En résumé, nous constatons une nette égalisation dans le progrès de 1953 à 1956 au sein des industries de la Communauté, abstraction faite toutefois de quelques cas dans l'industrie italienne. Cette constatation est un signe encourageant sur le chemin de l'intégration.

CHAPITRE IV

LE PANIER DE CONSOMMATION EUROPEEN

Point de départ

Les études exposées dans les chapitres qui précèdent auront montré au lecteur la complexité du problème d'une comparaison des revenus réels des travailleurs. La difficulté consiste surtout à se pénétrer — en même temps — de deux choses :

1) les données dont nous disposons permettent une comparaison des revenus réels en ordres de grandeur approchés ;

2) il n'y a pas de réponse « unique » à la comparaison du niveau réel des revenus de pays à pays, les réponses possibles étant multiples selon le point de vue.

Lorsque par exemple il s'agit de procéder à une comparaison des revenus réels des travailleurs des houillères d'Allemagne et de France, la réponse est : calcul de la valeur réelle du revenu de l'ouvrier français sur la base des habitudes de consommation et des prix allemands d'une part, et calcul de la valeur réelle du revenu de l'ouvrier allemand sur la base des habitudes de consommation et des prix français d'autre part. Une synthèse des deux indications permet de répondre à la question de la comparaison des revenus réels. Cette question est d'autant plus importante que nous n'avons pas deux, mais — dans le cas de la sidérurgie — sept pays à comparer !

Il est normal que dans la littérature spécialisée, nombre d'experts se soient prononcés sur cette question. Le Bureau International du Travail, par exemple, dans ses plus récentes publications se montre sceptique à l'égard d'une synthèse ⁽¹⁾. Objectivement, on ne peut considérer la formule de Fisher comme supérieure à d'autres méthodes de synthèse : elle correspond à des tests assez arbitraires — comme ceux de la réversibilité des facteurs et du temps (ou du lieu) — qui sont à la base de la comparaison.

(1) *Les comparaisons internationales des salaires réels*, op. cit. p. 41.

De même, la comparaison des salaires réels établie par les pays scandinaves s'abstient de procéder à une synthèse, les écarts entre les divers résultats étant trop grands ⁽¹⁾.

D'autre part, le Bureau International du Travail avait, dans ses précédents calculs des salaires réels, établi des synthèses ⁽²⁾ et nous trouvons dans l'ouvrage de Gilbert-Kravis ⁽³⁾ récemment paru, un calcul des parités de pouvoir d'achat — pour l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les États-Unis — sur la base du schéma de consommation américain d'une part et d'un « schéma de consommation européen » d'autre part. Les auteurs se disent convaincus « de n'avoir en rien faussé la vérité en adoptant le procédé, assez peu orthodoxe, d'une pondération européenne moyenne ». Nous estimons qu'il n'y a pas à faire une question de principe de cette position du problème. Si la synthèse est opérée avec la circonspection nécessaire — il serait certes absurde de comparer les salaires réels entre l'Allemagne et l'Inde en « croisant » les paniers nationaux — les résultats de la synthèse peuvent fournir des ordres de grandeur plus faciles à saisir et plus explicites dans leurs relations que la mise en parallèle — comme dans notre cas — de 49 relations individuelles. La méthode appliquée dans les chapitres précédents, consistant à effectuer alternativement des comparaisons en fonction de tous les paniers, est assurément correcte et ne doit pas être abandonnée, pas plus que la méthode qui consiste ensuite sur la base du pays dont le panier est retenu ou du pays qui a le niveau le plus élevé, à mettre un certain ordre dans la masse de la documentation chiffrée. Ce dernier cas peut légèrement avantager, et de façon systématique, le pays de référence, son pouvoir d'achat étant, comme on le sait, toujours plus fort — dans la mesure où son panier sert d'échelle de comparaison ; mais si l'on se base sur le pays qui a le revenu le plus élevé, tout en utilisant les paniers des autres pays, le profane trouvera relativement complexe l'interprétation du résultat ainsi obtenu.

De plus, dans une synthèse généralisée du matériel statistique — par exemple par « croisement », c'est-à-dire dans les comparaisons binaires en utilisant les deux paniers nationaux — la limite des possibilités de synthèse reste absolument imprécisée. Nous avons déjà cité ci-dessus l'exemple Allemagne - Inde ; ce serait là, à notre avis, passer les limites

(1) Levnadkostnader och reallöner i de nordiska huvudstäderna. Nordisk Statistisk Skriftserie N° 1, Stockholm 1954.

(2) Voir p. ex. le rapport de I.H. Richardson, « International Comparison of wages » dans *Journal of the Royal Statistical Society*, Londres, Tome 18, 3^{me} partie, 1930, pages 398 et suiv.

(3) Milton Gilbert et Irving Kravis, *An International Comparison of National Products and the Purchasing Power of Currencies*, op. cit. p. 19 et suiv.

raisonnables. Mais si nous comparons entre eux ces pays et si les deux cas « extrêmes » accusent dans les revenus réels des divergences de 100 à 50 alors que les différences entre les divers paniers ne sont, mettons, que de 10 à 15 %, la limite des possibilités de synthèse est-elle là aussi déjà atteinte ?

Nous ne saurions répondre automatiquement par l'affirmative et préférons recueillir des expériences au moyen d'études pratiques. Nous nous rallions par là à l'opinion exprimée ailleurs il y a quelques années, selon laquelle « c'est une question d'appréciation personnelle que de savoir quel est l'écartement possible entre les limites avant que les comparaisons ne deviennent absurdes » (1).

Les passages qui vont suivre constituent une première tentative dans cette direction — facilités par le travail considérable de deux experts néerlandais, MM. Bogers et Van IJzeren, qui voudront bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

Nous nous sentons d'autant plus encouragés dans notre entreprise qu'il s'agit dans notre comparaison des revenus réels de pays ayant sans aucun doute des styles et des conceptions de vie relativement similaires — pays appartenant à la civilisation de l'occident européen — de même que les couches enquêtées parmi les salariés sont relativement homogènes, aussi bien par leur position sociale (ouvriers) que par la nature de leur activité (occupés dans les mines de charbon, dans la sidérurgie ou dans les mines de fer) et par leur situation de famille (mariés, deux enfants ou sans enfant). Le paragraphe qui va suivre expose la méthode adoptée; ensuite nous illustrerons certains résultats.

Discussion des méthodes

Dès le début de l'année 1955, M. Bogers avait transmis à la Division des Statistiques un mémorandum (2), où l'auteur exposait des méthodes présentant les caractéristiques suivantes :

a) adoption de parités économiques reposant sur un schéma quantitatif uniforme, appelé « panier européen » et non sur une base de pondération nationale ;

(1) International Labour Office, *Textil Wages, An International Study*, Genève, 1952, p. 41.

(2) Staatsmijnen in Limburg, *Afd. Statistiek*, P. N° 53, (B., TH.) *Détermination des rapports de pouvoir d'achat entre les monnaies des pays de la C.E.C.A.*

b) détermination d'intervalles de confiance à l'intérieur desquels ces parités économiques se trouvent avec une probabilité fixée d'avance.

Au cours de la réunion suivante de la sous-commission « Prix » de la commission d'experts des « Méthodes de comparaison des salaires réels », ces méthodes furent mises en discussion. Le travail minutieux et générateur de multiples réflexions, accompli par M. Bogers, a constitué une base idéale de discussion pour la commission, qui s'est vue amenée à reprendre avec une autre optique tous les problèmes essentiels d'une comparaison internationale des pouvoirs d'achat en général, et ceux d'une comparaison effectuée sur la base d'un seul schéma uniforme de consommation sous forme de panier européen en particulier.

Le calcul additionnel de parités économiques d'après un système uniforme de pondération de toutes les comparaisons binaires entre pays a été approuvé en principe. Une proposition d'amendement de M. Van IJzeren, qui ne modifie pas radicalement la méthode de M. Bogers mais y ajoute de nouveaux avantages, parce qu'elle permet une figuration des choses, plus concrète encore, fut adoptée. M. Van IJzeren a ensuite exposé par écrit la version révisée dans une note ⁽¹⁾ où il développe en outre de nouveaux points de vue, qu'il a par la suite élaborés plus avant et qui ont trouvé une première forme définitive dans une publication du « Centraal Bureau voor de Statistiek » ⁽²⁾.

En ce qui concerne l'aspect méthodologique de ces publications, il nous faut renvoyer à la publication originale elle-même, ainsi qu'à nos propres explications ⁽³⁾.

Il convient toutefois d'expliquer à nouveau ici brièvement sur quels raisonnements repose la méthode illustrée dans la note mentionnée au renvoi ⁽¹⁾ ci-dessous qui a été quelque peu approfondie sous forme de méthode dite « première » dans l'exposé visé à la note ⁽²⁾.

A cet effet, nous employons une version simple et concrète du système d'équations dit « de Bogers-Van IJzeren », que nous avons pour la première fois exposé sous forme nettement plus détaillée dans la monographie citée au renvoi ⁽³⁾.

Le point de départ est le suivant : que l'on s'imagine une Commission ouvrière où chaque pays de la Communauté serait représenté propor-

(1) « Exposé simplifié de la méthode de Bogers de détermination des rapports de pouvoir d'achat » - Note de M. Van IJzeren, Centraal Bureau voor de Statistiek.

(2) « De diverses méthodes de calcul des parités pour une comparaison internationale des pouvoirs d'achat », « Etudes statistiques et économétriques », 3^{me} année 1955.

(3) « Les parités économiques dans les pays de la Communauté de 1953 à 1955 » (en préparation).

tionnellement au nombre d'ouvriers occupés dans ce pays (sidérurgistes ou mineurs) visitant chacun des pays de la Communauté. Avant le départ, il est remis à chaque membre de la Commission une somme d'unités monétaires de son pays d'origine, ces montants ayant un même pouvoir d'achat.

Les représentants de chacun des pays peuvent alors essayer de vivre dans le pays visité d'après les habitudes de consommation de leur pays d'origine. A cet effet, ils ont dans chaque pays besoin d'une somme en monnaie de ce pays, qui ait le même pouvoir d'achat que la somme qu'ils ont en poche.

Ainsi la Commission ouvrière fait dans chaque pays certaines dépenses en monnaie du pays. Si l'on admet que ces dépenses représentent des montants de pouvoir d'achat identique dans les différents pays et si l'on traduit en symboles mathématiques les indications susmentionnées, on aboutit à un système d'équation que nous avons dénommé ci-dessus système « Bogers - Van IJzeren ».

On peut aisément prouver que dans ces conditions les mêmes quantités de chaque article sont consommées dans chaque pays, c'est-à-dire que la Commission ouvrière achète le même panier dans chaque pays. La structure de ce panier est déterminée par les diverses habitudes de consommation nationale, c'est-à-dire par les quantités consommées dans chaque pays, moyennant une certaine pondération correspondant à la composition de la Commission (et à la relation existant entre les sommes de pouvoir d'achat identique et les dépenses dans les pays d'origine). Les quantités globales achetées par la Commission dans chaque pays étant identiques, le postulat de Bogers concernant l'identité du point de vue « pouvoir d'achat » des dépenses globales devient immédiatement compréhensible. D'autre part, il est apparent, qu'une autre interprétation est encore possible : en moyenne, le membre « type » de la Commission achète dans chaque pays la même quantité de chaque article, c'est-à-dire qu'il achète dans chaque pays le même paquet de marchandises, en d'autres termes le panier « européen ».

La condition posée à la base du système d'équations revient donc à exiger que les dépenses du membre « type » de la Commission soit pour chaque groupe de deux pays A et B dans le même rapport que les deux sommes P_A et P_B lesquelles ont (par définition) un pouvoir d'achat identique et que reçoivent respectivement chaque ressortissant de A et B avant le départ.

Ces rapports donnent les parités économiques sur la base du panier « européen ». On connaît aussi bien les effectifs ouvriers des différents pays que les parités économiques sur la base de la pondération nationale.

Les inconnues sont les sommes de pouvoir d'achat identiques que les membres de la Commission ont en mains, ainsi que le coefficient devant servir à multiplier ces sommes pour acheter dans chaque pays respectif le panier « européen ».

Le système d'équations peut être résolu par approximations successives, c'est-à-dire par itérations. A partir de solutions présumées (quelconques en principe) on se rapproche graduellement des solutions correctes et plus précisément on parvient à la solution correcte lorsque apparaissent deux fois successivement les mêmes séries de résultats, les résultats devant être considérés comme identiques lorsqu'ils concordent à un nombre près de décimales déterminé d'avance.

La Division des Statistiques a veillé à ce que le système fastidieux d'itérations sus-indiqué pût être facilité par un dépouillement mécanographique rapide.

Les résultats correspondants élaborés par la Section mécanographique de la Haute Autorité sont reproduits dans le tableau suivant pour les trois industries et pour l'année 1954.

Exemples de parités économiques sur la base du panier européen pour 1954

Pays	Mines de fer 100 fr. lux. =	Sidérurgie 100 fr. lux. =	Houillères 100 fr. b. =
Allemagne (RF) DM	8,01	8,264	8,43
Belgique Fb.	—	99,94	—
France Ffr.	744,09	723,77	767,13
Sarre Ffr.	—	772,29	803,94
Italie Lit.	1.232,04	1.274,74	1.305,64
Pays-Bas Fl.	—	6,259	6,40

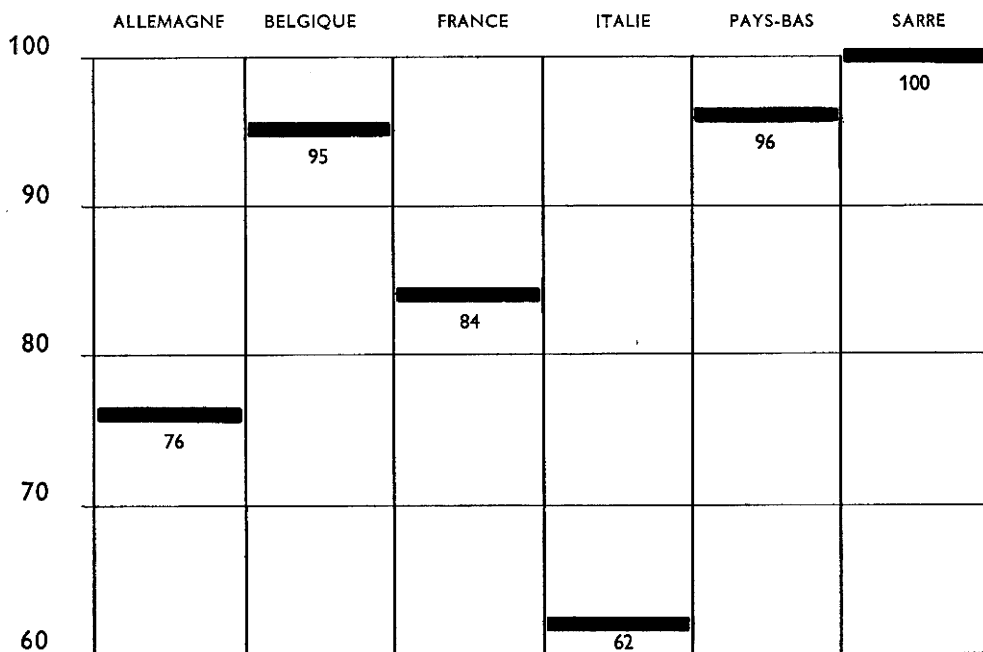
Les premiers résultats

Il ne saurait être question de reproduire dans le présent paragraphe tous les calculs qui ont été effectués dans les chapitres précédents en fonction des divers paniers nationaux. Pour prouver combien cette nouvelle méthode est féconde, il suffira de citer quelques exemples importants. Nous commencerons par les ouvriers inscrits de nos trois branches industrielles : nous examinerons brièvement quelques importantes distinctions d'après la durée du travail et la pyramide des âges et concluerons sur un aperçu de l'incidence conjuguée des allocations familiales, cotisations de sécurité sociale et impôts.

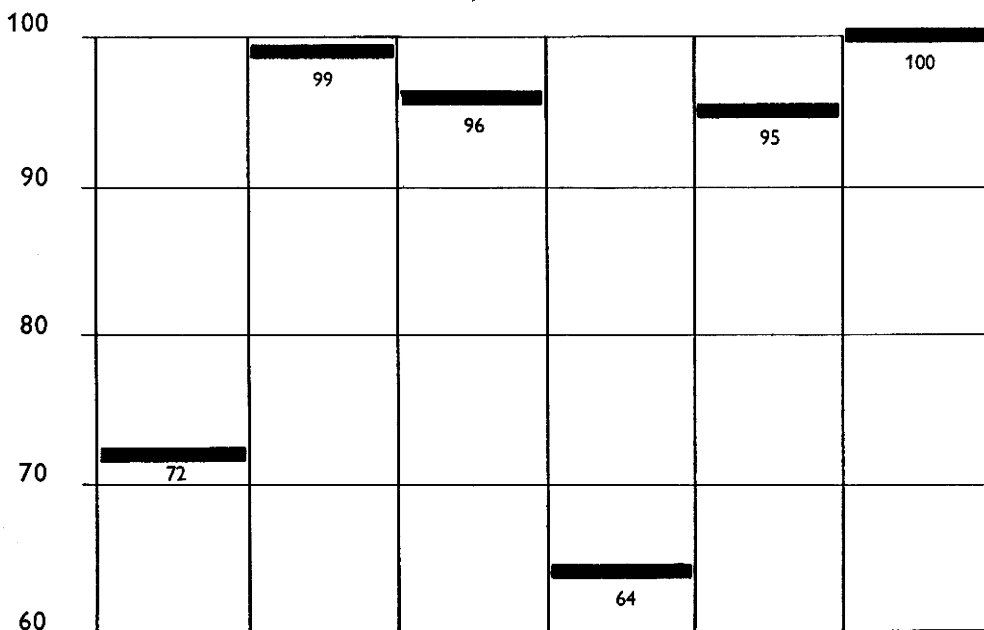
REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES MINES DE HOUILLE 1954

Ouvriers du fond, inscrits, logés par la mine
 Pays offrant le revenu maximum = 100
 (PANIER EUROPÉEN)

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



**Revenu annuel net des ouvriers mineurs par comparaison avec le pays
ayant le revenu le plus élevé, sur la base du panier européen — 1954**

	Alle- magne (RF)	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Sarre
FOND						
	<i>Mariés, sans enfant</i>					
<i>Ouvriers inscrits</i>						
Panier européen . . .	75	95	83	62	96	100
Idem, sans Italie . . .	75	95	83	—	96	100
<i>Ouvriers présents</i>						
Panier européen . . .	73	100	84	63	94	96
Idem, sans Italie . . .	73	100	84	—	94	96
	<i>Mariés, deux enfants</i>					
<i>Ouvriers inscrits</i>						
Panier européen . . .	72	99	96	65	96	100
Idem, sans Italie . . .	72	99	96	—	96	100
<i>Ouvriers présents</i>						
Panier européen . . .	68	100	92	64	91	93
Idem, sans Italie . . .	68	100	92	—	91	93
JOUR						
	<i>Mariés, sans enfant</i>					
<i>Ouvriers inscrits</i>						
Panier européen . . .	77	100	81	69	81	87
Idem, sans Italie . . .	77	100	81	—	80	87
<i>Ouvriers présents</i>						
Panier européen . . .	77	100	82	70	82	87
Idem, sans Italie . . .	77	100	82	—	81	87
	<i>Mariés, deux enfants</i>					
<i>Ouvriers inscrits</i>						
Panier européen . . .	69	100	92	68	77	85
Idem, sans Italie . . .	69	100	92	—	77	85
<i>Ouvriers présents</i>						
Panier européen . . .	69	100	93	69	78	85
Idem, sans Italie . . .	69	100	93	—	78	85

Revenu net des ouvriers mineurs

Dans l'industrie houillère, nous examinerons séparément les ouvriers inscrits et les ouvriers présents du fond et du jour, ventilés d'après le nombre d'enfants. Dans le tableau de la page précédente deux calculs ont été faits en fonction du panier « européen » : dans le premier, l'Italie est comprise dans le panier, mais pas dans le deuxième.

La conclusion à tirer de l'utilisation des divers paniers européens (avec l'Italie - sans l'Italie) est claire : il n'y a pratiquement aucune différence dans l'échelonnement des revenus, lorsqu'on les exprime en pourcentage du revenu versé dans le pays le mieux placé. Cela prouve qu'à l'avenir on peut renoncer à avoir deux paniers européens et que l'on peut utiliser un panier commun pour tous les pays de la Communauté.

Pour ne pas encombrer de trop de chiffres notre exposé, nous limiterons la discussion aux ouvriers du fond et du jour inscrits, pour lesquels nous confrontons les résultats trouvés maintenant (sur la base du panier européen) avec les résultats antérieurs (panier des divers pays alternativement).

Echelonnement des revenus annuels nets dans les houillères par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé — 1954

Ouvriers inscrits, du fond

(Maximum = 100)

Pays	Panier européen	Paniers nationaux alternés	Ecart entre moyenne arithmétique et panier européen
<i>Mariés, sans enfant</i>			
Allemagne (RF)	75	68 — 78	+ 2
Belgique	95	87 — 98	+ 2
France	83	80 — 85	
Italie	62	60 — 66	- 1
Pays-Bas	96	86 — 100	+ 3
Sarre	100	96 — 100	+ 2
<i>Mariés, deux enfants</i>			
Allemagne (RF)	72	65 — 75	+ 2
Belgique	99	91 — 100	+ 3
France	96	92 — 98	+ 1
Italie	65	61 — 69	
Pays-Bas	96	86 — 100	+ 3
Sarre	100	96 — 100	+ 2

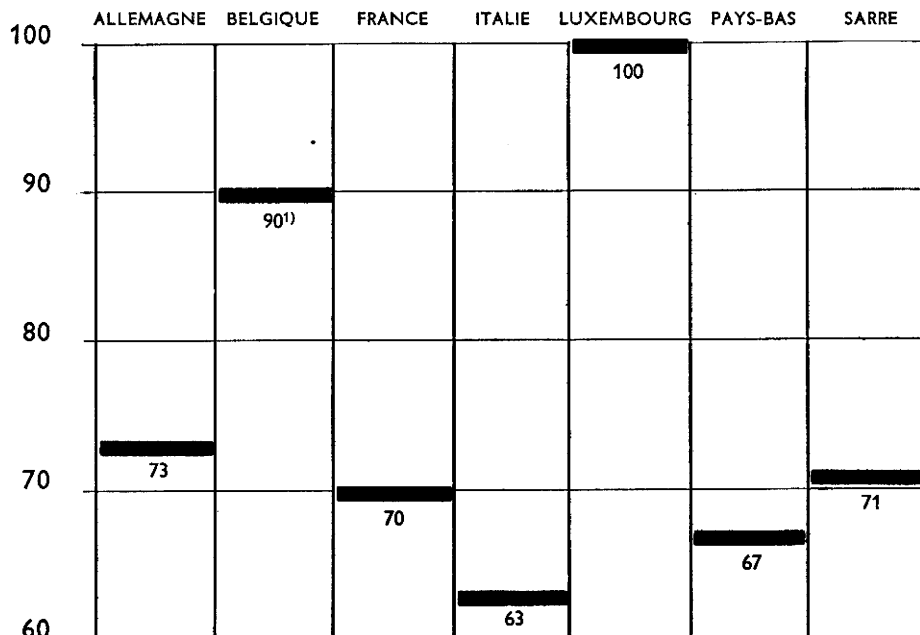
REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS SIDÉRURGISTES 1954

Ouvriers inscrits, non logés par l'entreprise

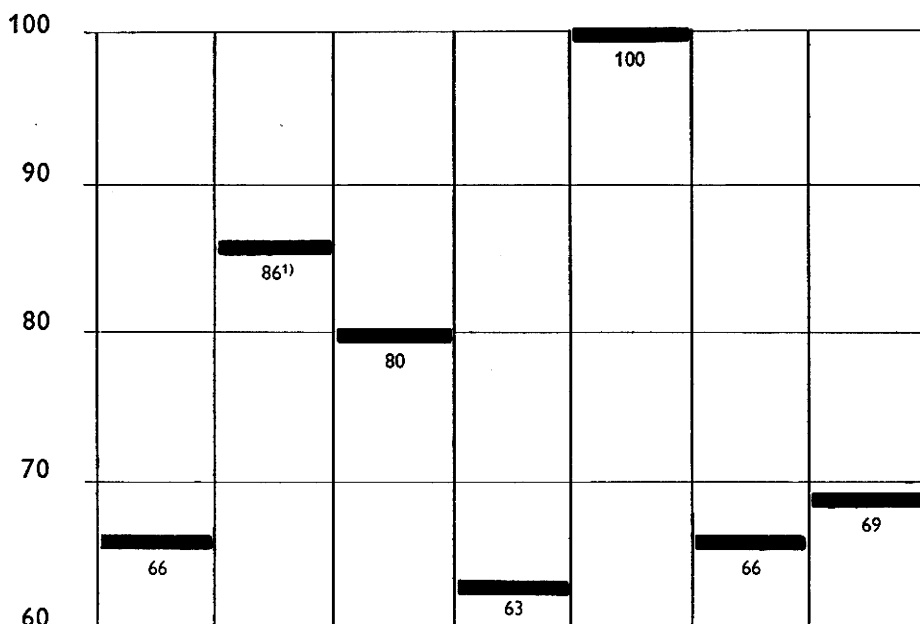
Pays offrant le revenu maximum = 100

(PANIER EUROPÉEN)

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



¹⁾ ouvriers figurant sur les bordereaux de salaire

On voit qu'en aucun cas les différences n'excèdent quelques points en plus ou en moins ; tous les pays, à l'exception de l'Italie (qui a le panier le plus aberrant) accusent des résultats légèrement plus élevés qu'avec les paniers alternés. Il convient toutefois de rappeler encore une fois ici que le Bureau International du Travail n'a jamais, dans ses travaux antérieurs, attribué d'importance aux différences, tant qu'elles ne portent que sur quelques points (1). Ainsi, celui qui préfère une forme de présentation simplifiée pourra opérer avec les chiffres indiqués ici, à condition qu'il garde toujours à l'esprit les réserves formulées. Les divers chiffres donnent les échelonnements approximatifs, des ordres de grandeur, rien de plus.

Revenu net des ouvriers sidérurgistes

Pour l'industrie sidérurgique, nous avons effectué tout d'abord des calculs sur la base du panier européen (y compris l'Italie) et du panier européen sans l'Italie. Ici également l'échelonnement par rapport au pays ayant le revenu le plus élevé reste pratiquement inchangé. Cette tenta-

Revenu annuel net des ouvriers sidérurgistes par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé, sur la base du panier européen — 1954

	Alle- magne (RF)	Belgique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	Sarre
<i>Ouvriers inscrits</i>	<i>Mariés, sans enfant</i>						
Panier europ. .	73	—	70	63	100	67	71
Id., sans Italie	73	—	70	—	100	67	71
<i>Ouvr. présents</i>							
Panier europ. .	74	89	72	65	100	69	71
Id., sans Italie	74	89	72	—	100	70	71
<i>Ouvriers inscrits</i>	<i>Mariés, deux enfants</i>						
Panier europ. .	66	—	79	61	100	64	69
Id., sans Italie	66	—	78	—	100	65	68
<i>Ouvr. présents</i>							
Panier europ. .	67	86	80	63	100	66	69
Id., sans Italie	67	86	80	—	100	67	68

(1) Richardson, « *International Comparisons of Real Wages* », op. cit.

tive à son tour fait conclure qu'il n'y a plus lieu d'utiliser à l'avenir le panier européen sans l'Italie. Pour les ouvriers sidérurgistes, nous avons considéré les ouvriers inscrits — non logés — ventilés selon la situation de famille.

En ce qui concerne la sidérurgie, les calculs basés sur le panier européen sont encore plus concluants que pour les charbonnages. La confrontation ci-après le met en relief.

**Echelonnement des revenus annuels nets des ouvriers sidérurgistes
par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé — 1954**

Ouvriers inscrits
(Maximum = 100)

Pays	Panier européen	Paniers nationaux alternés	Ecart entre moyenne arithmétique et panier européen
<i>Mariés, sans enfant</i>			
Allemagne (RF)	73	70 — 76	
France	70	66 — 74	
Italie	63	59 — 71	— 2
Luxembourg	100	100	
Pays-Bas	67	64 — 72	— 1
Sarre	71	68 — 74	
<i>Mariés, deux enfants</i>			
Allemagne (RF)	66	64 — 69	
France	79	74 — 83	
Italie	61	57 — 69	— 2
Luxembourg	100	100	
Pays-Bas	64	61 — 69	— 1
Sarre	69	66 — 71	

Ces résultats, compte tenu des réserves qui s'imposent, sont d'une portée indicative considérable.

Revenu net des ouvriers des mines de fer

Fort des enseignements tirés des calculs précédents nous avons, pour les mines de fer, renoncé à utiliser le panier européen sans l'Italie ; au reste cela aurait eu peu de sens, puisque l'on n'aurait plus eu que trois pays à comparer.

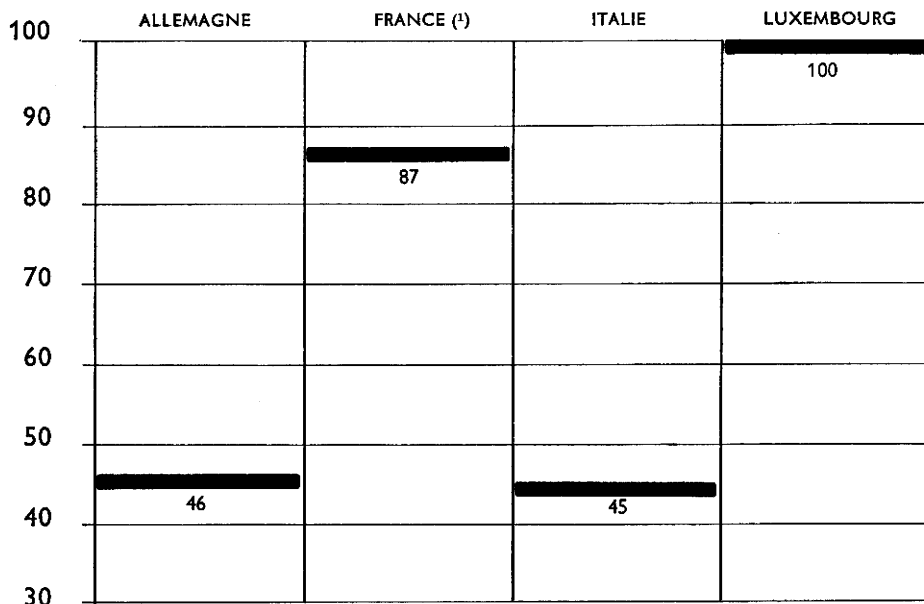
REVENUS ANNUELS NETS DES OUVRIERS DES MINES DE FER 1954

Ouvriers inscrits du fond, non logés par la mine

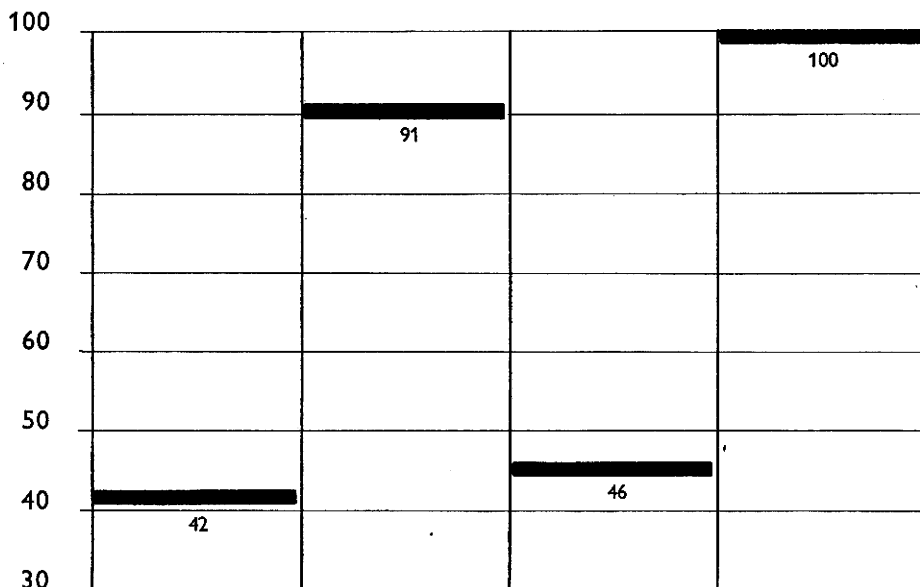
Pays offrant le revenu maximum = 100

(PANIER EUROPÉEN)

MARIÉ, SANS ENFANT



MARIÉ, DEUX ENFANTS



⁽¹⁾ logés par la mine

Revenu annuel net des ouvriers des mines de fer par comparaison avec les pays ayant le revenu le plus élevé, sur la base du panier européen — 1954

Maximum = 100

	Allemagne (RF)	France	Italie	Luxembourg
FOND				
marié sans enfant	46	87	45	100
marié 2 enfants	42	91	46	100
JOUR				
marié sans enfant	55	83	55	100
marié 2 enfants	48	89	55	100

Ici encore une comparaison avec les marges précédemment calculées prouve la valeur du matériel statistique ; moyennant les réserves énoncées, les résultats basés sur le panier européen sont donc utilisables pour des synthèses approchées.

Echelonnement des revenus annuels nets des ouvriers des mines de fer par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé — 1954

Ouvriers inscrits, du fond

(Maximum = 100)

Pays	Panier européen	Paniers nationaux alternés	Ecart entre moyenne arithmétique et panier européen
<i>Mariés, sans enfant</i>			
Luxembourg	100	100	
France	87	82 — 92	
Italie	45	42 — 52	— 2
Allemagne (RF)	46	43 — 50	
<i>Mariés, deux enfants</i>			
Luxembourg	100	100	
France	91	85 — 95	+ 1
Italie	46	43 — 53	— 2
Allemagne (RF)	42	39 — 45	

Autres synthèses relatives au revenu net

Nous ajoutons ici, sans donner d'explications détaillées, quelques autres calculs portant sur le revenu net, qui concernent certains cas spéciaux énumérés dans les chapitres précédents.

Il s'agit tout d'abord de la catégorie des *ouvriers de plus de 18 ans dissociés du total des effectifs du jour des houillères* (voir ci-dessus pages 56 et 57). Pour les mariés ayant deux enfants à charge le tableau est le suivant :

**Echelonnement des revenus annuels nets des ouvriers mineurs
par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé — 1954**

Ouvriers inscrits, du fond

	Alle- magne (RF)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas
	<i>Mariés, deux enfants</i>					
Panier européen	76	100	92	93	68	85
Paniers nationaux alter- nés	73-78	98-100	89-99	90-100	64-77	80-90

Une autre importante différenciation dans les houillères est celle des *revenus nets par poste effectué* (voir page 63).

**Echelonnement des revenus nets par poste effectué dans les houillères
par comparaison avec le pays ayant le revenu le plus élevé — 1954**

Ouvriers inscrits, du fond

	Alle- magne (RF)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas
	<i>Mariés, sans enfant</i>					
Panier européen	73	100	87	100	66	91
Paniers nationaux alter- nés	66-75	92-100	85-89	97-100	62-70	82-96
	<i>Mariés, deux enfants</i>					
Panier européen	67	100	96	96	66	87
Paniers nationaux alter- nés	63-69	96-100	93-100	92-100	62-73	81-92

Là encore, de nouveaux commentaires sont superflus.

Pour être complets, nous ajouterons encore des tableaux correspondants concernant les revenus nets par heure dans la sidérurgie et les mines de fer.

**Echelonnement des revenus nets par heure par comparaison
avec le pays ayant le revenu le plus élevé — 1954**

Ouvriers inscrits, non logés par l'entreprise

	Alle- magne (RF)	France	Sarre	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	Belgi- que (1)
SIDERURGIE							
	<i>Mariés, sans enfant</i>						
Panier européen .	73	69	71	69	100	73	—
Paniers nationaux alternés	70-76	64-72	68-74	64-77	100	69-79	90-92
	<i>Mariés, deux enfants</i>						
Panier européen .	66	77	69	67	100	70	—
Paniers nationaux alternés	63-69	72-81	66-71	62-75	100	66-75	87-90
MINES DE FER							
	<i>Ouvriers du fond</i>						
	<i>Mariés, sans enfant</i>						
Panier européen .	46	85	—	45	100	—	—
Paniers nationaux alternés	43-50	79-89	—	41-52	100	—	—
	<i>Mariés, deux enfants</i>						
Panier européen .	42	88	—	46	100	—	—
Paniers nationaux alternés	39-45	82-92	—	42-52	100	—	—

(1) Ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires.

Autres calculs

Enfin, abordons ici le chapitre de la relation entre le gain brut et le revenu net à nouveau sur la base du panier européen, ce mode de calcul permettant des comparaisons plus fondées que celles qui ont pu être établies plus haut (voir pages 74, 75, 90, 92, 106). Nous avons présenté ensemble les trois branches industrielles, mais avons distingué entre mariés sans enfant et mariés avec deux enfants à charge.

Différence entre gain brut et revenu net pour les ouvriers mariés

Ouvriers inscrits

(En francs belges sur la base du panier européen)

Pays	HOUILLERES	MINES DE FER	SIDERURGIE Non logés par l'entreprise
	Logés par la mine	Non logés par la mine	
	FOND		
	<i>Mariés, sans enfant</i>		
Allemagne (RF)	— 9.039	— 6.866	— 13.196
Belgique	— 9.440	—	—
France	— 5.896	— 6.801 (1)	— 3.417
Sarre	— 7.113	—	— 5.418
Italie	+ 808	— 619	— 734
Pays-Bas	— 14.047	—	— 9.251
Luxembourg	—	— 18.408	— 11.562
	<i>Mariés, deux enfants</i>		
Allemagne (RF)	— 5.362	— 4.120	— 8.620
Belgique	+ 1.972	—	—
France	+ 11.124	+ 11.092 (1)	+ 14.994
Sarre	+ 2.029	—	+ 3.874
Italie	+ 8.260	+ 7.278	+ 6.898
Pays-Bas	— 6.282	—	— 1.965
Luxembourg	—	— 3.198	+ 2.376

(1) Logés par la mine.

Cette confrontation révèle à nouveau les grandes différences qui existent entre les pays ; à cet égard, il faudrait plutôt comparer entre elles les données visant la même branche industrielle dans les divers pays que les données concernant toutes les branches industrielles réunies.

Pour parvenir à l'harmonisation des revenus, l'une des tâches essentielles d'une politique européenne sera de trouver une solution au problème de la normalisation des différents régimes des impôts et des allocations familiales ainsi que du financement de la sécurité sociale.

RECAPITULATION ET PERSPECTIVES

Appréciation des résultats

Cette étude a permis de faire sur les relations existant entre les revenus nets dont bénéficient les travailleurs des industries de la Communauté quelques constatations qui, d'après tout ce que nous en savons, peuvent être considérées comme des conclusions sûres. Les différenciations les plus importantes sont celles qui se rapportent à la branche industrielle et à la situation de famille (nombre d'enfants).

En ce qui concerne les *ouvriers du fond de l'industrie houillère*, les trois pays constituant le groupe de tête pour le niveau des revenus étaient la Sarre, la Belgique et les Pays-Bas. Ces trois pays atteignent — selon le panier et selon l'échelle de référence — 90 à 100 % du pays ayant le revenu le plus élevé. La France occupe une place intermédiaire : pour les mineurs ayant deux enfants à charge elle se rangeait en 1954 nettement dans le groupe de tête et, pour les mariés sans enfant, elle se situait entre 80 et 90 % du pays ayant le revenu le plus élevé.

La 5ème place revient en 1954 à l'Allemagne (RF) qui, pour les familles sans enfant, s'approche à 70 - 80 % du pays ayant le revenu le plus élevé ; la position relative des mariés ayant deux enfants à charge subit un léger recul.

La dernière place revient aux mineurs italiens, qui occupent une position s'inscrivant entre 60 et 70 % du pays ayant le revenu le plus élevé, les mariés ayant deux enfants à charge étant avantagés dans une certaine mesure.

La distinction entre ouvriers inscrits et ouvriers présents est en général apparue sans importance pour une comparaison relative, de même que la distinction entre ouvriers logés par la mine et ouvriers non logés (à l'exception de l'Italie, où l'avantage «logement» par rapport au revenu net du marié avec deux enfants est particulièrement important puisqu'il atteint 11,5 %).

La différenciation d'après le nombre des postes effectués joue un certain rôle. Il améliore un peu la position de la Belgique, de la France et de l'Italie, mais est par contre légèrement défavorable à l'Allemagne et aux Pays-Bas.

En ce qui concerne les *ouvriers du jour de l'industrie houillère*, la Belgique se place en tête. Viennent ensuite la Sarre et la France (les mariés sans enfant en Sarre et les mariés avec 2 enfants à charge en France, dépassant nettement la zone allant de 90 à 100 % du pays ayant le revenu le plus élevé). Aux Pays-Bas, les revenus nets environnant 80 % prédominent, alors qu'en Allemagne (RF) les revenus se situent pour les mariés sans enfant entre 75 et 80 % et pour les mariés avec deux enfants à charge autour de 70 %. L'Italie occupe encore le dernier rang, mais avec des moyennes très peu inférieures à celles de l'Allemagne (RF) surtout lorsqu'on considère les mariés avec deux enfants.

Ici encore la distinction entre ouvriers inscrits et présents reste sans importance. La différenciation par poste améliore légèrement les positions, surtout pour la France, la Sarre et l'Italie.

En ce qui concerne les revenus des mineurs du jour âgés de plus de 18 ans, l'Allemagne surtout, ainsi que la Sarre et les Pays-Bas améliorent sensiblement leur classement international, mais nous avons déjà précédemment mentionné certaines réserves concernant cette comparaison : en excluant les ouvriers de moins de 18 ans on fait également abstraction de certaines fonctions dans le processus de fabrication qui, dans d'autres pays (n'employant que peu d'adolescents), sont assumées par des ouvriers âgés de plus de 18 ans.

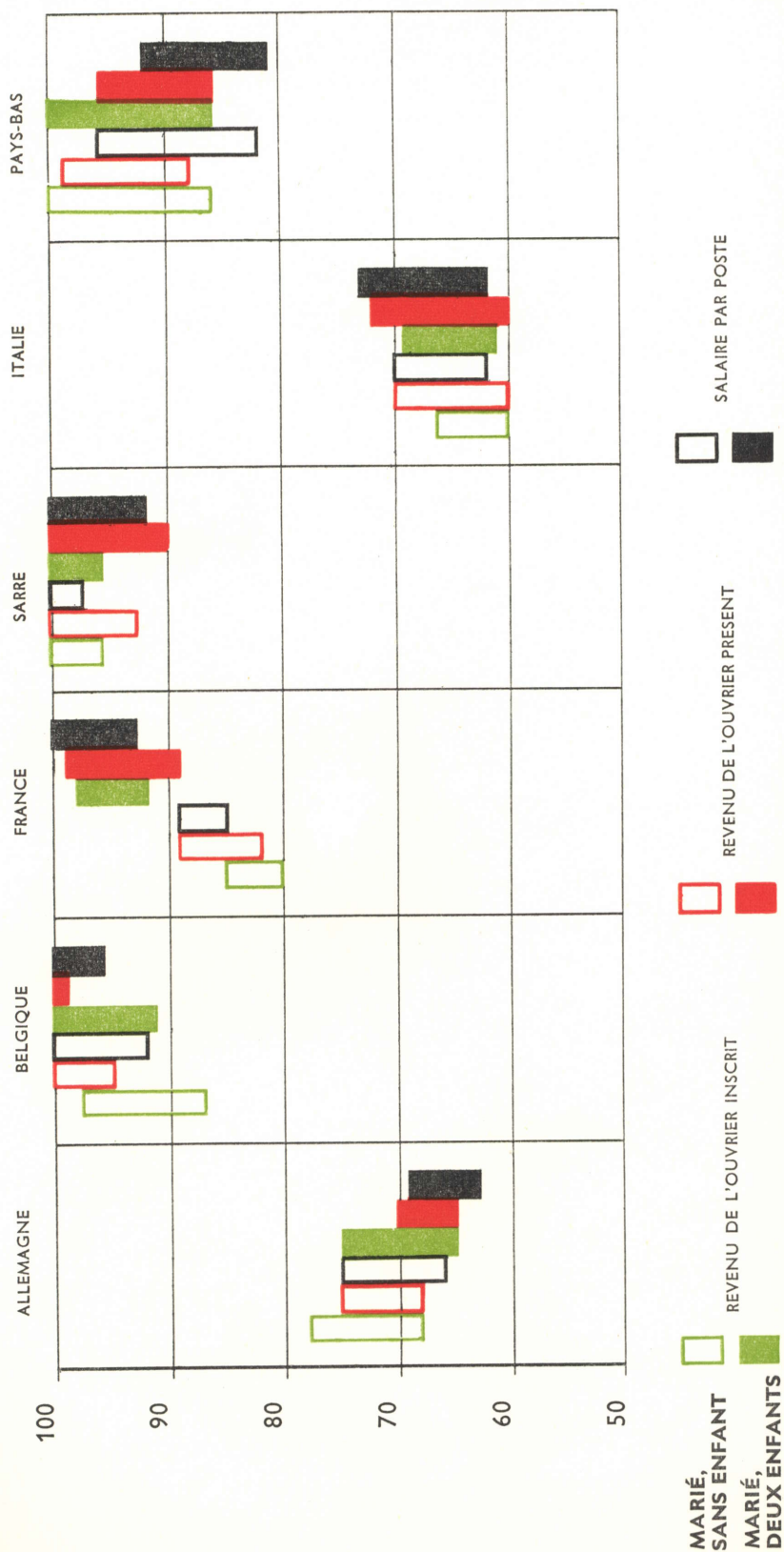
Dans la *sidérurgie*, les résultats de notre comparaison des revenus réels pour 1954 sont remarquablement ramassés. En tête nous trouvons le Luxembourg, suivi par la Belgique à une distance d'environ 10 %. Viennent ensuite tous les autres pays de la Communauté à un niveau qui, à quelques différences près, oscille autour de 70 % du pays ayant le revenu net le plus élevé. La France se situe nettement au-dessus de cette moyenne pour les mariés avec deux enfants à charge, alors qu'en Allemagne (RF) le groupe correspondant est légèrement au-dessous de 70 %. Inversement, les mariés sans enfant sont en Allemagne (RF) relativement mieux placés qu'en France ; l'Italie accuse des résultats nettement inférieurs à 70 %.

La distinction entre ouvriers inscrits et ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires est en général sans importance majeure ; le calcul par heure améliore surtout la situation des Pays-Bas et de l'Italie.

L'influence de l'avantage « logement » pour les ouvriers logés par l'entreprise ne peut actuellement être évaluée que pour deux pays (France et Italie). Mais, même si l'on tient compte de cet avantage pour ces deux pays et si l'on établit la relation avec les autres pays à l'exclusion de l'avantage « logement », les glissements ne sont pas excessifs.

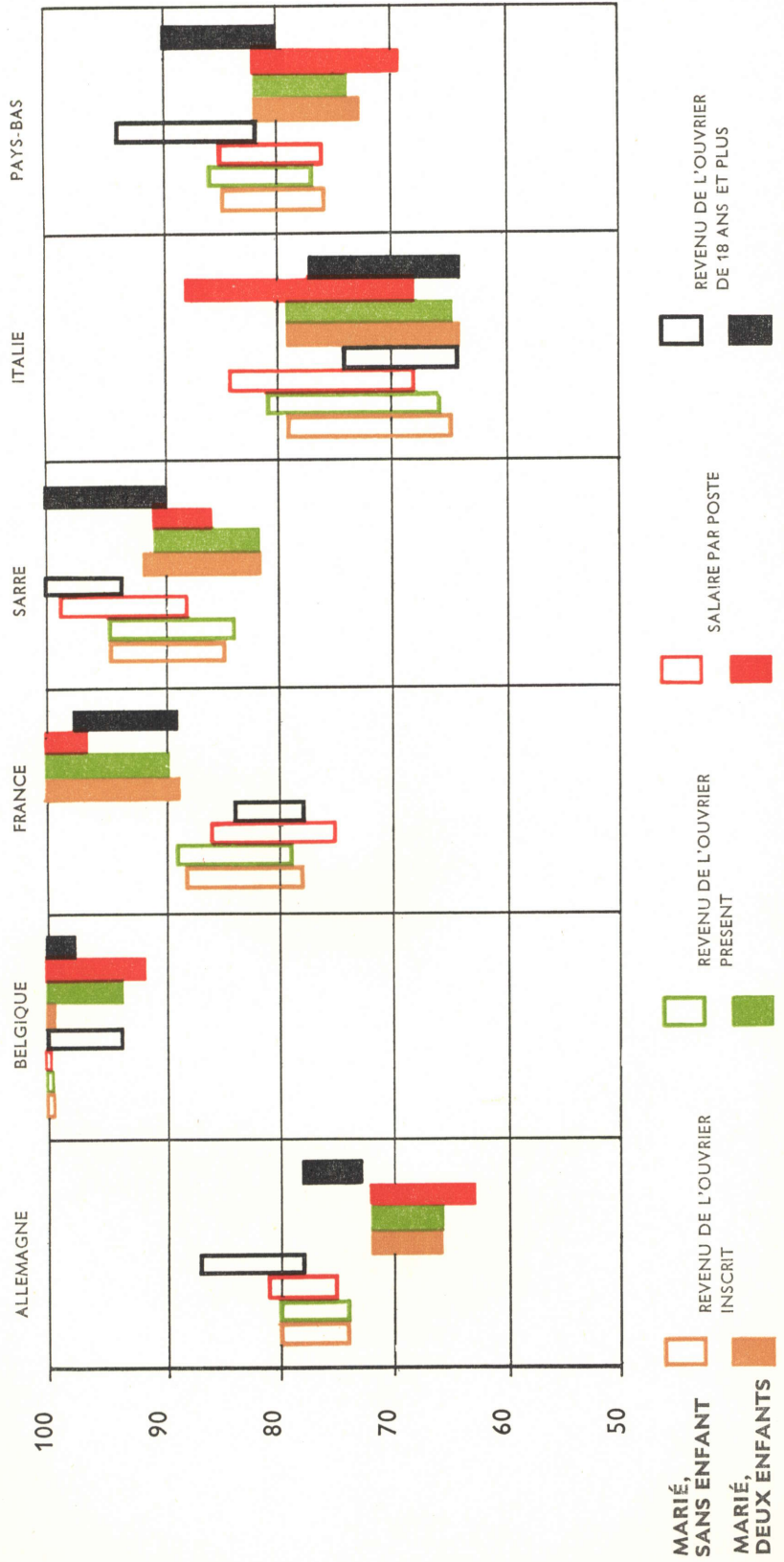
ECHELONNEMENT DES REVENUS DES MINEURS DU FOND DANS LES MINES DE HOUILLE PAR PAYS ET GROUPES

(revenus calculés en % du pays offrant le revenu le plus élevé)
Compte tenu de tous les paniers



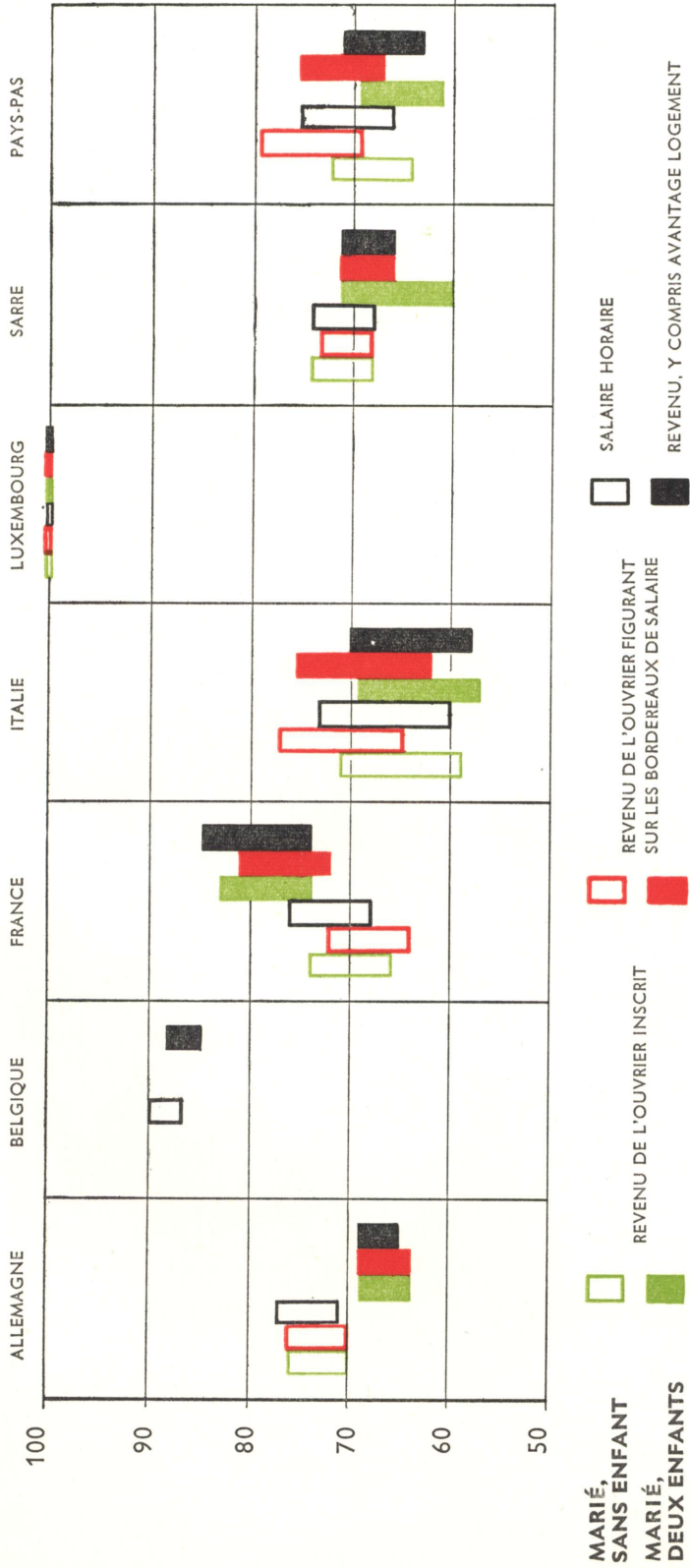
ECHELONNEMENT DES REVENUS DES MINEURS DU JOUR DANS LES MINES DE HOUILLE PAR PAYS ET GROUPES

(revenu calculé en % du pays offrant le revenu le plus élevé)
Compte tenu de tous les paniers



ECHELONNEMENT DES REVENUS DES OUVRIERS SIDÉRURGISTES PAR PAYS ET GROUPES

(revenu calculé en % du pays offrant le revenu le plus élevé)
Compte tenu de tous les paniers



Dans les *mines de fer*, en revanche, l'écart entre les revenus nets est particulièrement important. Dans tous les cas l'ouvrier des mines de fer du Luxembourg vient en tête (parmi les catégories d'ouvriers considérées dans cette étude, il a le revenu net le plus élevé). La deuxième place — à une distance d'environ 10 % — revient à l'ouvrier des mines de fer français. L'Italie et l'Allemagne (RF) viennent en dernier lieu, les ouvriers du fond ayant à peine la moitié du revenu net de l'ouvrier luxembourgeois (1954) et les ouvriers du jour 50 à 60 % (seuls les ouvriers mariés ayant deux enfants à charge étaient en Allemagne plus près de 50 % et même légèrement au-dessous).

Le calcul par poste n'apporte aucune modification radicale ; la distinction entre ouvriers inscrits et présents n'est pas encore possible, de même que l'on ne peut pas encore tenir compte de l'avantage « logement » qui n'est compris que dans le revenu français.

Les résultats reproduits ci-dessus ont été obtenus par l'application nécessaire des divers paniers nationaux ; c'est pour cette raison qu'ils sont toujours représentés par deux chiffres à l'intérieur desquels se situent les revenus calculés sur la base de chacun des paniers. Le « *panier européen* » mis au point d'accord avec les experts permet une représentation simplifiée, mais il faut évidemment toujours considérer que les résultats ne sont pas plus précis que ceux obtenus alternativement en fonction des paniers nationaux. Ici encore les chiffres obtenus comportent des zones plus ou moins larges à l'intérieur desquelles se situent réellement les revenus comparés — ils ont simplement pour avantage d'être plus compréhensibles pour le profane.

Nous avons nous-mêmes procédé à une telle simplification de la présentation afin d'illustrer dans les divers pays l'incidence conjuguée des allocations familiales, d'une part, des impôts sur le salaire et des cotisations de sécurité sociale, d'autre part.

En ce qui concerne les mariés sans enfant, les retenues sous forme d'impôts et de cotisations d'assurances sont partout plus importantes que ce que les ouvriers reçoivent sous forme d'allocations familiales — les charbonnages italiens étant seuls à enregistrer en faveur du mineur un léger solde positif d'environ 800 Fb par an (panier européen). Pour tous les autres ouvriers mariés sans enfant, le solde négatif est compris entre 620 Fb par an (mines de fer italiennes au fond) et 18.400 Fb (mines de fer du Luxembourg). Ces écarts sont évidemment dus en partie aux différences de niveau des revenus.

La situation est tout autre pour les mariés ayant deux enfants à charge. En Allemagne et aux Pays-Bas, en partie également au Luxembourg, les retenues sont plus importantes que les allocations familiales

versées aux ouvriers (charbonnages des Pays-Bas : solde : 6.300 Fb, par an, panier européen !). Dans tous les autres pays, en France surtout, le solde est positif et va jusqu'à 15.000 Fb (par ouvrier et par an).

Ceci montre combien sont grandes les différences entre les politiques sociales, fiscales et familiales des divers pays de la Communauté.

Pour terminer ce dépouillement récapitulatif, il convient de mentionner encore l'écart entre les revenus réels comparativement à l'écart entre les consommations privées par habitant ainsi que l'évolution de 1954 à 1956.

On sait que la *consommation privée* est évaluée chaque année par l'O.E.C.E. dans le cadre des enquêtes sur le produit national. Elle est chaque fois indiquée en monnaie nationale et a été convertie par les soins de la Haute Autorité au moyen des parités économiques déterminées ici (panier européen). Les échelonnements ainsi constatés sont comparés aux données relatives aux revenus des ouvriers des industries de la Communauté.

Consommation privée et revenu annuel net par ouvrier en 1954
Pays atteignant le maximum = 100

Pays	Consommation privée (1)	Revenu annuel net par ouvrier marié inscrit sans enfant		
		Houillères fond	Sidérurgie	Mines de fer fond
Allemagne (RF)	57	75	73	46
Belgique	100	95	—	—
France	96	83	70	87
Italie	41	62	63	45
Pays-Bas	67	96	67	—
Luxembourg	95	—	100	100
Sarre	77	100	71	—

(1) Calculée sur la base des données de l'O.E.C.E.

Si l'on calcule pour ces chiffres les intervalles de fluctuation (somme des écarts exprimée en % du total des chiffres initiaux), on relève les différences caractéristiques ci-après :

Marges de fluctuation entre les pays

<i>Consommation privée</i>	24 %
<i>Revenus des</i>	
Mineurs du fond	14 %
Sidérurgistes	12 %
Ouvriers des mines de fer	35 %

A l'exception des mines de fer, qui présentent, on le sait, une situation particulière, les revenus des ouvriers des pays de la Communauté sont bien plus rapprochés qu'on ne saurait le prétendre de la consommation privée. Cela prouve que, tout au moins dans l'industrie charbonnière et la sidérurgie, l'impératif d'une harmonisation dans le progrès est moins difficile à réaliser que dans l'ensemble de la sphère de consommation des diverses économies nationales.

En ce qui concerne enfin, l'évolution de 1953 jusqu'au milieu de 1956, il ne peut être fourni que des indications fragmentaires visant les salaires bruts par heure ou par poste. Dans toutes les industries et dans tous les pays de la Communauté, ces salaires bruts ont augmenté de 1953 au deuxième trimestre de 1956 et à cet égard une nette harmonisation dans le progrès peut être constatée à l'exception partielle de l'Italie. Cette tendance à l'harmonisation dans la plupart des pays est un symptôme particulièrement réjouissant et encourageant pour l'avenir de l'intégration.

Tâches futures

Il est clair que la tâche impartie pour l'établissement d'une comparaison des revenus réels des mineurs et ouvriers sidérurgiques de la Communauté laissera toujours à désirer. Comparativement à la publication de l'année passée, des améliorations ont indubitablement été apportées à la présentation et à l'interprétation du matériel statistique ; néanmoins, il reste encore des progrès à accomplir tant en ce qui concerne les revenus nominaux que les parités économiques.

Pour les *revenus nominaux*, il faut tout d'abord s'attaquer à la question de l'avantage « logement » là où cela n'a pas encore été fait (sidérurgie : pays autres que France et Italie ; mines de fer : tous les pays sauf la France). D'autre part, il faudra tôt ou tard inclure dans le calcul du revenu les prestations dont bénéficient en cours d'année les familles ouvrières au titre des assurances sociales. Enfin, il reste à examiner la question des retraites ainsi que le problème d'un relevé plus complet de la durée du travail.

En dehors de ces améliorations des statistiques actuelles, se pose le problème des compléments et des *aménagements de principe* à apporter à ces statistiques. Deux voies sont ouvertes. L'une consisterait à recenser, à partir de la structure des effectifs qu'il convient tout d'abord d'examiner, et au moyen d'une sélection au hasard, les principaux éléments déterminant le salaire (par exemple âge, situation de famille, position

professionnelle, durée du travail), ceci serait possible en prenant pour base les listes de paye d'une période déterminée, il serait cependant nécessaire d'ajouter aux renseignements relevés sur les états de paye quelques questions relatives aux versements ou retenues effectués sur une base annuelle (1).

L'autre voie consisterait à dégager certaines professions bien définies et à déterminer la situation concrète des salaires de ces professions. On s'efforcerait alors de comparer les professions équivalentes. Il reste cependant à voir si les différentes qualifications professionnelles dans les différents pays représentent les mêmes fonctions.

Les délibérations des Commissions d'experts de la Haute Autorité seront à même de déterminer la forme la plus appropriée sous laquelle ces travaux devront être poursuivis.

Mais en ce qui concerne les *parités économiques*, de nombreux problèmes restent à approfondir concernant la pondération sur la base du relevé actuellement en cours concernant les budgets familiaux, la question de la fréquence des relevés de prix à la consommation et enfin l'utilisation et les possibilités d'application du panier européen, auquel Van IJzeren a ajouté des variantes et de nouvelles améliorations. Le panier utilisé jusqu'ici est, par sa pondération, dans une certaine mesure, influencé par les habitudes de consommation allemandes et les habitudes sarroises très apparentées) ; de nouvelles méthodes permettront de rendre les résultats moins sensibles aux différences de pondération. Cette question devra également être examinée avec les experts au cours des prochains mois.

En conclusion, il convient de souligner encore une fois que les comparaisons des revenus réels, aussi importantes et utiles qu'elles soient, ne suffisent pas à caractériser parfaitement le niveau de vie des travailleurs. Ici s'ouvre un vaste champ pour de nouvelles études, qui devra progressivement mais systématiquement être prospecté au cours des années à venir.

(1) Voir à cet égard le relevé de la « structure des salaires », effectué en Allemagne (RF) : « Les gains des ouvriers dans l'économie industrielle en novembre 1951 » - *Statistiques de la République fédérale d'Allemagne*, Tome 90, Stuttgart 1954.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION :
« METHODES DE COMPARAISON DES SALAIRES REELS »

Allemagne	MM. BISCHOFF	Unternehmensverband Ruhrbergbau, Essen/Ruhr
	DENEFFE	Statistisches Bundesamt, Wiesbaden
	FREY	Industriegewerkschaft Bergbau, Bochum
	GLEITZE	Wirtschaftswissenschaftliches Institut der Gewerkschaften m.b.H., Köln
	JACOBS	Bremer Ausschuss für Wirtschaftsforschung, Bremen
	KASTE	Fachvereinigung Eisenerzbergbau, Düsseldorf
	MICHEL	Industriegewerkschaft Metall, Düsseldorf
	WITTING	Bundesministerium für Arbeit, Bonn
	WOLFRAM	Industriegewerkschaft Bergbau, Bochum
	WOLTER	Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie, Düsseldorf
Belgique	BERTINCHAMPS	Centrale Chrétienne des Métallurgistes de Belgique, Bruxelles
	DUFRASNE	Institut National de Statistiques, Bruxelles
	FALLON	Groupement des Hauts Fourneaux et Aciéries Belges, Bruxelles
	GOUDAILLER	FEDECHAR, Bruxelles
	LATIN	Centrale des Métallurgistes de Belgique, Bruxelles.

	MM. LOGELAIN	Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles
	MICHAUX	FEDECHAR, Bruxelles
	OOMS	Confédération des Syndicats Chrétiens, Genk
	OURY	Comité de la Sidérurgie Belge, Bruxelles
	PENSIS	Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, Bruxelles
France	BAYLE	Confédération Générale du Travail - Force ouvrière, Douai
	BOURSIER	Union des Industries Métallurgiques et Minières, Paris
	DELAMARRE	Fédération Confédérée Force ouvrière de la Métallurgie de France et d'outre-mer, Paris
	DECAMPS	Fédération française des Syndicats de la Métallurgie C.F.T.C., Paris
	DUMAS	Institut National de la Statistique, et des Etudes Economiques, Paris
	DUMAY	Charbonnages de France, Paris
	GELY	Ministère des Affaires Economiques, Paris
Italie	BARSANTI	Istituto Centrale de Statistica, Roma
	CHIARI	Unione Lavoratori Metallurgici, Torino
	FOGLIA	CARBOSARDA, Roma
	GORI	ASSIDER, Milano
	VOLONTE'	Federazione Italiana Metalmeccanica, Milano
	ZERA	Ferromin, Genova
Luxembourg	SCHULER	Groupement des Industries Sidérurgiques luxembourgeoises, Luxembourg
	WAGNER	Syndicats Chrétiens du Luxembourg, Luxembourg

	MM. WEISS	Fédération Nationale des ouvriers du Luxembourg, Luxembourg
	VAN WERVEKE	Ministère du Travail, Luxembourg
Pays-Bas	BOGERS	Gezamenlijke Steenkolenmijnen, Limburg, Heerlen
	BUITER	Algemene Nederlandse Metaalbewer- kersbond, 's-Gravenhage
	VAN DIERENDONCK	Ministerie van Sociale Zaken en Volksgezondheid, 's-Gravenhage
	JACOB JUSTMANN	Vereniging der Nederlandse IJzer- en Staalproducerende Industrie, IJmuiden
	PALMEN	Nederlandse Katholieke Mijnwerkers- bond, Heerlen
	TEN HAVE	Centraal Bureau voor de Statistiek, 's-Gravenhage
Sarre	AUNERVIER	Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke, Völklingen
	MOMBERT	Saarbergwerke, Saarbrücken
Observateurs	LACROIX	Bureau International du Travail, Division des Statistiques, Genève
	TEICHERT	Organisation Européenne de Coopéra- tion Economique, Paris

1960 11/15/60